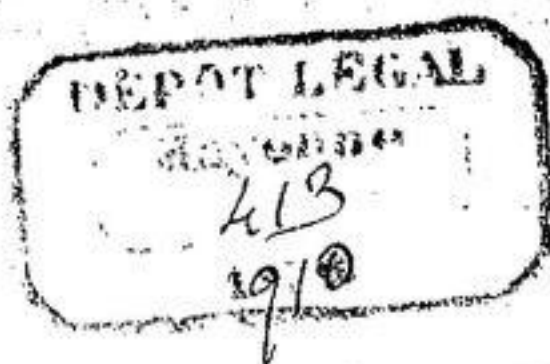


LA



POLITIQUE MUSULMANE

DANS



L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

PAR

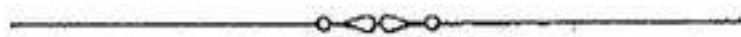
Alain QUELLIEN

DOCTEUR EN DROIT

ÉLÈVE BREVETÉ DE L'ÉCOLE COLONIALE

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

RÉDACTEUR AU MINISTÈRE DES COLONIES



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

44, Rue Victor Gousin, 44

—
1910

8-L¹¹K
969

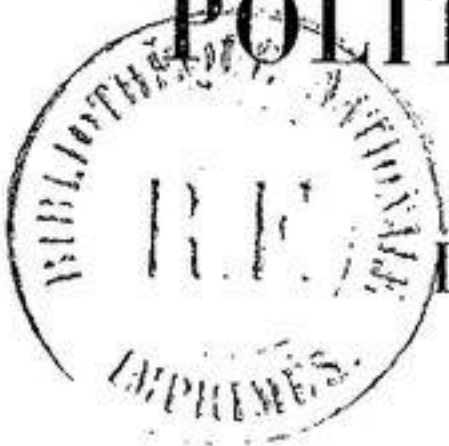
*Manuscrit
413
1910*

LA

POLITIQUE MUSULMANE

DANS

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE



LA

POLITIQUE MUSULMANE

DANS

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

PAR

Alain QUELLIEN

DOCTEUR EN DROIT

ÉLÈVE BREVETÉ DE L'ÉCOLE COLONIALE

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

RÉDACTEUR AU MINISTÈRE DES COLONIES

PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, Rue Victor Cousin, 11

—
1910

LA
POLITIQUE MUSULMANE
DANS
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

INTRODUCTION

En Afrique, a-t-on souvent répété, toute politique indigène est surtout une politique musulmane. Si cette assertion reçoit une application exacte dans des pays fortement islamisés, comme l'Égypte ou le pays du Maghreb, par exemple, il n'en est pas de même dans nos possessions de l'Afrique Occidentale où les éléments ethniques sont sensiblement différents et n'ont ni la même ferveur religieuse, ni le même développement intellectuel. Dans ces régions, si on met à part les Maures, les Touareg et certains Berbères, qui sont de race sémitique, et les Peuls, sur l'origine desquels on n'est pas encore très bien fixé, nous nous trouvons en présence de la race nègre dont les représentants sont, d'ailleurs, généralement métissés, par suite de croisements, soit avec d'autres nègres, soit avec les Maures, les Touareg ou les Peuls. Ces conditions spéciales montrent que l'islamisme

de ces populations peut être nuancé et variable, suivant l'époque plus ou moins éloignée de leur conversion et les facteurs qui influent actuellement sur leur évolution.

L'Islam, qui a pénétré dans l'Ouest africain depuis plusieurs siècles, a souvent rencontré des obstacles et son prosélytisme n'a pu quelquefois venir à bout de certaines peuplades fétichistes, attachées à leurs pratiques primitives et réfractaires à l'influence musulmane. Mais les moyens de propagande dont dispose le mahométisme sont nombreux et variés, et il ne faut pas croire, comme on l'a dit souvent, que ce sont les procédés violents, les guerres à prétexte plus ou moins religieux, qui lui ont attiré le plus de sectateurs. Car, dès que la contrainte disparaît, la conversion, factice et maintenue seulement par la force, s'évanouit. Ce sont, au contraire, les moyens pacifiques, dans un but commercial ou exclusivement religieux, qui ont assuré à l'Islam ses succès dans l'Afrique Occidentale.

Ces succès sont dus à des causes nombreuses et différentes, elles tiennent tant à l'essence même de la religion musulmane qu'aux affinités qui existent entre les noirs et les mahométans et aux facilités d'adaptation de l'islamisme aux conditions de la vie politique, économique et sociale des populations nègres. L'Islam a réussi, parce que son dogme est simple, qu'il manque d'originalité et de sacerdoce, et que c'est une religion pratique et indulgente. Il n'impose à ses adeptes aucune obligation en contradiction

avec les lois de la nature et, par plus d'un côté, il traite de la vie matérielle et des occupations sensuelles chères aux noirs, dont il flatte les instincts. L'Islam est en harmonie avec les idées du milieu, car il tolère l'esclavage et admet la polygamie et la croyance aux génies et aux amulettes ; il ne modifie donc pas l'organisation sociale et économique des nègres et il retrouve même chez eux ses propres institutions.

A côté de ce succès incontestable de l'islamisme, le christianisme est remarquable par son échec presque absolu dans les mêmes régions. Les tentatives d'évangélisation des nègres donnent des résultats pitoyables et tout à fait disproportionnés avec les efforts considérables des missionnaires chrétiens. Ceux-ci, qui appartiennent tant au catholicisme qu'au protestantisme, n'ont pas, par conséquent, la cohésion et l'unité de vues qui donnent au mahométisme une grande force de propagation efficace. Le christianisme est, d'autre part, une religion trop compliquée, trop abstraite et trop austère pour la mentalité rudimentaire et matérialiste du nègre, c'est une religion qui, en outre, méconnaît les conditions de son existence et modifie son organisation sociale. Le noir christianisé n'est plus un noir, mais ce n'est pas non plus un chrétien à l'instar d'un Européen, ce n'est qu'un indigène déclassé et déraciné. Le noir islamisé, au contraire, est bien un musulman ; sous d'autres latitudes, ses coreligionnaires ne le rejetteraient pas. C'est, en tout cas, un noir à civilisation plus développée.

L'évolution résultant de l'islamisation d'une grande partie de l'Afrique Occidentale a fait accomplir aux noirs de grands progrès, aussi bien au point de vue politique, social et économique, qu'au point de vue moral et intellectuel. L'Islam s'est montré dans ces régions créateur d'États et son influence civilisatrice doit être prise en sérieuse considération. Il a l'avantage de donner aux nègres un code civil et un code criminel qui s'adaptent aisément à leur état social, et les noirs islamisés parviennent, grâce à lui, à un niveau mental plus élevé que leurs congénères demeurés fétichistes. Sans doute ces noirs islamisés ne sont pas des croyants fervents et l'orthodoxie de certaines de leurs pratiques est très contestable, mais nous ne saurions nous en plaindre, puisque c'est à la survivance de pratiques fétichistes que sont dus leur manque de fanatisme et leur tolérance. L'intensité de la foi religieuse est donc essentiellement variable suivant les milieux sociaux, elle est considérable chez les Maures, elle est presque nulle chez les nègres à civilisation peu avancée, dont l'hétérodoxie se rapproche parfois beaucoup du fétichisme.

L'Islam, dans son état actuel, ne constitue pas en Afrique Occidentale une organisation religieuse homogène et bien organisée, ses nuances diversifient son évolution suivant les régions, mais il n'est pas douteux que, dans l'avenir, l'islamisation des populations noires ne fera que croître ; la tache musulmane s'agrandira au détriment du fétichisme dont le domaine se restreint de plus en plus à la Côte

d'Ivoire et au Dahomey. Notre présence a, du reste, un effet qui peut paraître étonnant au premier abord : la pénétration européenne, loin d'être un obstacle pour le prosélytisme mahométan, favorise, au contraire, son expansion. Le noir, à notre contact, éprouve le besoin de s'élever, de développer ses facultés, il ne peut nous imiter, car notre mentalité et notre intellectualité sont actuellement incompréhensibles pour lui. Mais il a, tout à côté de lui, le musulman dont l'exemple est facile à suivre et dont la religion s'adapte aisément et confortablement à sa propre existence. Au musulman s'attache, de plus, un renom d'honnêteté, de justice et de perfection, particulièrement recommandable ; il est de bon ton de passer pour un sectateur de Mahomet, le nègre se convertira donc à l'islamisme, ne fût-ce que par pure forme et par snobisme.

Nous devons, si nous voulons juger avec impartialité l'Islam dans l'Afrique Occidentale, nous dégager de ces opinions préconçues et étroites qui l'assimilent à la barbarie et au fanatisme et le rendent responsable de méfaits qu'il n'a ni commis, ni encouragés. On lui reproche ainsi d'avoir provoqué des guerres, étendu la traite des noirs, maintenu la polygamie et développé le fatalisme des nègres. Nous verrons que ces reproches sont, pour la plupart, injustifiés et que, l'état de la société noire comportant certaines institutions politiques et économiques, l'Islam s'est adapté à elles, mais n'a jamais aggravé leurs conséquences.

Les confréries musulmanes doivent retenir notre attention, bien que l'affiliation des noirs à ces ordres religieux soit plus traditionnelle que réelle. Il suffit de veiller à ce que les cheikhs locaux de ces confréries ne subissent pas des influences extérieures et anti-européennes qui pourraient provoquer des mouvements hostiles.

Il faut ensuite examiner si l'Islam ouest-africain est dangereux pour la sécurité de notre domination. Le problème n'est pas le même qu'en Algérie où l'islamisme a une cohésion et une organisation et où l'administration se trouve en présence d'un clergé musulman, officiel et salarié. En Afrique Occidentale, nous nous abstenons, au contraire, de toute ingérence dans les questions religieuses et les noirs islamisés ne paraissent pas y constituer une puissance dangereuse et hostile à notre civilisation. Le panislamisme ne peut guère avoir de prise sur des esprits aussi peu fanatiques et aussi dépourvus de ferveur religieuse. Les noirs ne trouveraient, d'ailleurs, que de minces avantages à la reconstitution d'un khalifat unique embrassant, sous son autorité indiscutée, tous les musulmans de la terre et c'est, en tout cas, notre devoir de préserver l'Islam soudanien de ces influences extérieures. Notre occupation aurait peut-être plus à craindre des mouvements locaux, des marabouts exaltés, des mahdis désireux de se créer dans l'Ouest africain un domaine temporel et spirituel; mais on pourrait réduire ces mouvements par la force des armes et venir à bout de ces marabouts qui se convain-

craient rapidement que la prudence est la meilleure part du courage et que la tolérance réciproque est la condition essentielle du progrès social.

Notre intérêt bien entendu doit donc nous conduire à tolérer l'Islam et à le traiter avec impartialité. Mais s'il ne faut pas le combattre et le surexciter par des persécutions inutiles, il ne convient pas non plus de l'encourager et d'aider le prosélytisme musulman dans l'Afrique Occidentale. Nous devons faire évoluer les indigènes dans leur propre civilisation, que celle-ci soit mahométane ou fétichiste et nous ne devons pas chercher à anticiper sur les conséquences d'une islamisation progressive.

Il n'est pas possible, au reste, d'indiquer avec précision quelle doit être, en toutes circonstances, l'attitude de l'administration locale vis-à-vis de l'Islam, il n'existe pas de recette infaillible de politique musulmane ; il faut éviter la rigidité dans l'application des meilleures formules et se rappeler surtout que l'évolution de l'islamisme dans l'Afrique Occidentale est loin d'avoir atteint son développement définitif.

Notre politique nous a quelquefois amenés à avoir une conduite déterminée à l'égard de certaines institutions musulmanes. C'est ainsi que nous avons été obligés de réglementer la justice et l'enseignement musulmans, pour concilier, autant qu'il était possible et sage de le faire, les intérêts de nos sujets mahométans et les principes de la civilisation européenne.

On s'étonnera peut-être de trouver dans cette étude des données parfois imprécises et des appréciations

en apparence contradictoires ; ce défaut de netteté tient à ce qu'en cette matière la documentation est souvent difficile ou manque quelquefois d'une manière absolue (1).

En présence d'une situation complexe, incertaine et variable, on ne peut guère faire plus que se renfermer dans des généralités, car la précision sur des points de détail risquerait de tomber dans le domaine de la fantaisie, sinon de l'erreur.

Néanmoins, l'examen des ouvrages, qu'on trouvera indiqués dans la bibliographie placée à la fin de cette étude, nous a permis de constater qu'il était possible de juger avec impartialité des croyances et des institutions publiques et privées différentes des nôtres. Si le but que nous nous sommes proposé n'a pas été atteint, si nous n'avons pas réussi à montrer assez clairement et nettement que notre politique musulmane doit être tolérante et bienveillante, parce qu'elle est, de cette façon, à la fois sage et juste, nous aurons au moins la satisfaction d'avoir pris un grand intérêt et d'avoir contribué, dans une faible mesure, à l'étude d'une question dont l'importance est considérable pour l'avenir de nos possessions dans l'Afrique Occidentale.

1. Nous devons des conseils et des renseignements, aussi nombreux que précis, à l'obligeance de M. H. Marchand, officier interprète, qui dirige, avec compétence et distinction, le service des informations islamiques au Ministère des Colonies. Des indications utiles nous ont été également fournies par des administrateurs coloniaux et des voyageurs.

PREMIÈRE PARTIE

L'ISLAMISATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

PREMIÈRE PARTIE

L'ISLAMISATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

CHAPITRE PREMIER

L'avènement de l'Islam dans l'Afrique Occidentale

L'expansion de l'Islam dans l'Afrique Occidentale a subi, au cours des siècles derniers, de nombreuses vicissitudes et son évolution s'est caractérisée différemment, suivant le tempérament des peuples qui l'ont propagé tour à tour et suivant les milieux variés où leur prosélytisme s'est exercé (1).

Ce furent d'abord des tribus berbères, islamisées par les conquérants musulmans du bassin de la Méditerranée, qui imposèrent la religion nouvelle à leurs voisins immédiats du Sahara et étendirent ensuite leur propagande jusqu'au Moyen-Niger et au Sénégal. Le mahométisme pénétra également dans le Soudan sous l'influence des caravanes arabes qui partaient de Tripoli et aboutissaient à Tombouctou,

1. Voir : A. Le Chatelier, *L'Islam dans l'Afrique Occidentale* ; G. Bonet-Maury, *L'islamisme et le christianisme en Afrique* ; De la Vergne de Tressan, *La pénétration française en Afrique*, etc...

en passant par le Fezzan et les oasis. La pénétration musulmane fut arrêtée, au ^x^e siècle, par les insurrections des Berbères païens et par la résistance de quelques souverains nègres fétichistes qui s'empres-
saient de retourner à leurs croyances primitives, dès qu'ils cessaient de subir le joug des sectateurs du Coran.

Après la deuxième invasion arabe lancée en Afrique par le Khalife El Mestouner, l'expansion mahométane reprit au Soudan de deux côtés différents. Tout d'abord, le fanatisme poussa vers l'Afrique centrale les princes Almoravides du Maroc qui entreprirent la conquête des royaumes nègres de Ghana et de Mali. Vers la fin du ^x^e siècle, un Berbère, du nom d'Abou Bekr ben Omar, s'empara du pouvoir et réorganisa le royaume de Ghana dont la prospérité s'accrut rapidement sous son règne. Des savants et des commerçants venus des confins de l'Afrique du Nord, de la Basse-Égypte, de l'Algérie et du Maroc, affluaient à Djenné, la capitale du royaume. Des marabouts s'installèrent dans les villages et y répandirent la religion de Mahomet. Tombouctou devint alors, en même temps qu'un grand centre commercial, une université célèbre où les fils des chefs les plus importants du royaume venaient s'instruire. Quand Abou Bekr ben Omar mourut vers 1120, tout le Soudan jusqu'à Gogo était islamisé.

Un second courant partit du Nord-Est : ce furent les Beni-Hassem, lancés par le Khalife El Mestouner, qui suivirent la lisière orientale du Sahara, s'arrê-
tèrent

rent à Oualata et se mélangèrent, dans les environs de Tombouctou, avec des Berbères venus du Nord-Ouest.

Au Sud-Ouest, les Mandés du royaume de Mali firent pénétrer le mahométisme au Sénégal et tout le long de l'Atlantique.

Au XIII^e siècle, l'Islam atteignit la région du lac Tchad et s'étendit encore vers le Sud-Est.

L'extension de l'islamisme dans l'Ouest africain ne prit cependant sa forme définitive qu'au XVII^e siècle, avec les Peuls, apôtres des doctrines extatiques et hagiologiques d'origine orientale.

Sous la domination de ce nouvel élément ethnique, la foi musulmane embrasse, vers la fin du XVIII^e siècle, le Moyen-Sénégal, le Fouta-Djalon, le Bas-Niger, la région de Sokoto et la vallée de la Bénoué.

Au XIX^e siècle, commence également sous la conduite des Qadria une œuvre de propagande pacifique. L'islamisation se fait par la persuasion, par la diffusion de l'enseignement.

Les Peuls du Fouta-Djalon et du Macina poursuivent, au contraire, une politique de conquêtes qui, vers le milieu du siècle dernier, leur donne la domination de tout le Soudan, depuis Tombouctou jusqu'à l'Atlantique. Cette recrudescence de fanatisme est alors habilement entretenue par El Hadj Omar.

La conquête française provoque la réaction des Tidjania, rivaux des Qadria et partisans de la guerre sainte, et les oblige à reculer constamment dans l'arrière-pays.

Au delà des régions occupées par nos troupes, le mouvement de propagande des Qadria et des Tidjania se poursuit librement.

Mais bientôt les défaites d'Ahmadou et de Samory font disparaître définitivement les tendances belliqueuses de l'Islam africain et celui-ci trouvera dorénavant devant lui un obstacle pour ses conquêtes à main armée : l'occupation française.

CHAPITRE II

Moyens de propagande, agents de propagation et de prosélytisme de l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

Besoin de prosélytisme de l'Islam. — Caractères généraux de la propagande mahométane. — Procédés pacifiques dans un but commercial. — Procédés violents dans un but de conquête. — Procédés pacifiques dans un but exclusivement religieux. — Conversion des esclaves. — Conversions collectives : les Peuls et les Haoussas. — Le mariage : moyen de prosélytisme. — Propagande musulmane par essaimage. — Supériorité des procédés pacifiques de conversion.

Besoin de prosélytisme de l'Islam. — C'est un fait remarquable qu'alors que l'islamisme ne se comprend pas s'il n'est lui-même la cause et l'effet de conversions, le fétichisme ne cherche jamais à faire des prosélytes.

Cela tient, écrit M. André Arcin (1), à ce que « les religions fétichistes ou mythologiques sont tolérantes : elles admettent dans leur panthéon un nouveau dieu, si ce dieu ne se présente pas en maître absolu. La collectivité divine qu'elles adorent — cet ensemble de dieux ou génies protecteurs de toutes les

1. *La Guinée française*, p. 482 et 483.

familles d'une même nation — est l'image de la collectivité humaine elle-même. Une conquête, une re-commandation accroissent-elles la nation ? Le panthéon s'augmente lui aussi des dieux de la famille ou de la nation annexée. Un fétichiste voyage-t-il dans un pays étranger, c'est aux divinités protectrices de ce pays qu'il demandera secours. Il serait très imprudent d'insulter gratuitement à un dieu étranger malgré la protection de son propre génie familial ; la vengeance atteindrait tôt ou tard l'offenseur et sa famille. C'est ce qui explique la tolérance relative du païen, malgré le particularisme de son état social et, par contre-coup, de sa religion.

« Au contraire, la religion monothéiste est animée d'un besoin de prosélytisme intense. Elle est, elle ne peut être qu'intolérante, par définition. Elle procède toujours d'un dieu national qui est le représentant de la collectivité divine forgée dans la période mythologique.

« Mais ce dieu unique, en qui réside toute vérité, ne peut plus admettre de rivaux à ses côtés. Son sectateur, vainqueur de ses voisins, n'adopte pas leurs divinités ; il leur impose la sienne ou les extermine. Ce Dieu est universel. Il doit donc commander à l'univers entier, par l'intermédiaire de ses prêtres. Ceux-ci ont conservé les anciennes traditions religieuses de leur race, telles que les a léguées la période mythologique et c'est au reflet de ces traditions qu'ils voient leur Dieu. D'autre part, leur ambition personnelle exige le maintien aussi rigide que pos-

sible de la doctrine et des rites. Ces deux raisons, qui pourraient donner lieu à de longs développements, expliquent pourquoi, même entre deux religions monothéistes, il ne peut et ne pourra jamais y avoir fusion. L'adorateur du dieu unique, tel que ses prophètes le lui ont révélé, va de par le monde sans jamais perdre de vue le but qu'il se propose : la conversion de l'infidèle. Il use, pour arriver à ses fins, du glaive ou de la douceur, suivant les moyens dont il dispose et la résistance qu'il rencontre. Et la diffusion de la doctrine dans les masses est d'autant plus facile qu'elle s'attaque, dans son premier essor, à l'ordre social en vigueur et promet l'égalité de tous les croyants dans ce monde, leur récompense après la mort.

« Ainsi en fut-il pour l'Islam. Le tempérament de ses premiers adeptes, habitants d'un pays pauvre, leur existence indépendante et nomade, les jetèrent, les armes à la main, comme des loups affamés, sur l'opulent monde occidental, au nom du Dieu sémite. La guerre sainte, le djehad ont propagé cette croyance des confins de l'Asie à l'Océan Atlantique. Ce fut, surtout au début de la propagation, l'*ultima ratio* des chefs musulmans. Le « πολεμος πατηρ παντων » d'Héraclite, la guerre mère de tous progrès, pouvait leur servir de devise. »

Caractères généraux de la propagande mahométane. — Ce besoin de prosélytisme, l'Islam l'a eu, et l'a encore, au plus haut point et l'on a pu dire, avec raison, que c'est actuellement la religion qui fait

chaque jour le plus grand nombre de prosélytes, sans avoir pour cela la moindre organisation sociale telle, par exemple, que celle des missionnaires chrétiens.

« Chaque fidèle est, pour ainsi dire, un agent de propagande; il n'a besoin, pour remplir ce rôle, d'aucun encouragement ni moral ni matériel et le salut éternel est le seul mobile qui le pousse à agir. Tout en vaquant à ses occupations habituelles et sans rien changer à son train de vie ordinaire, il cherche à convaincre son entourage, plus encore par la dignité de sa conduite que par des paroles séduisantes ou des promesses matérielles. Son succès est presque toujours assuré lorsqu'il se trouve en face de populations primitives, comme c'est le cas dans l'intérieur de l'Afrique (1). »

Certains auteurs ont cru devoir attribuer, pour cette propagation de l'Islam au Soudan, un rôle privilégié à certaines races et à certains peuples : pour les uns, ce seraient les Arabes ou les Peuls, et pour les autres ce seraient les Mandés, les Soninkés ou les Haoussas, à qui la religion nouvelle serait redevable de ses succès.

« En réalité, déclare M. Binger dans *Le péril de l'Islam*, il serait aussi téméraire d'avancer que la propagation islamique doit être attribuée plutôt à un peuple qu'à un autre, que de dire qu'il n'a existé qu'un foyer de propagande unique.

(1) O. Houdas, *L'Islamisme*, p. 4.

« Les Soudaniens ont été, dès l'apparition de l'Islam, en contact plus ou moins direct avec les peuples qui l'avaient embrassé. Tandis que, dans nos possessions du Sénégal et du Haut-Niger, ce sont les Arabes et les Berbères qui ont mis les musulmans en contact avec les nègres, plus à l'Est, c'est du foyer islamique de l'Égypte que la nouvelle religion a envahi le Darfour et le Ouadaï, pour gagner de proche en proche la boucle du Niger.

« Les agents de transmission ont été les peuples soudaniens eux-mêmes, car, contrairement à une opinion très répandue, les Arabes et les Peuls n'ont pas joué dans cet ordre d'idées un rôle plus prépondérant que les autres peuples. L'action des Arabes s'est exercée sur les frontières de leur habitat, celle des Peuls a été localisée dans deux régions, au Sokoto et au Fouta, et encore elle ne s'est exercée qu'à une époque toute récente ; les Soninkés avaient embrassé l'Islam bien avant eux, et quand les Peuls sont devenus agents de transmission en la personne d'Othman dan Fodio et d'El Hadj Omar, ils étaient déjà fortement métissés de sang noir, ils étaient devenus Toucouleurs. »

Pour M. Binger, les moyens de propagande ont été partout les mêmes et peuvent se ramener à trois procédés principaux :

- 1° Procédés pacifiques dans un but commercial ;
- 2° Procédés violents dans un but de conquête ;
- 3° Procédés pacifiques dans un but essentiellement religieux.

Procédés pacifiques dans un but commercial. — Le prosélytisme religieux a eu très souvent en Afrique pour véhicule l'expansion commerciale.

Certains auteurs ont cependant nié que le commerce musulman fût un agent actif d'islamisation.

« Non seulement le commerçant musulman n'est pas un agent d'expansion religieuse, mais il est certain qu'au Sénégal, autant que la tyrannie des roitelets musulmans, il a retardé la marche de l'Islam. Pour considérer le commerce arabe comme un agent de propagation religieuse, il faut ou ignorer la religion, ou ignorer le commerce, ou professer qu'il y a une grâce d'état pour le commerçant musulman et que l'Islam a de magiques puissances de régénération.

« Le traitant est un être maudit. Si les noirs supportent cet homme qui les méprise, si au besoin ils le protègent, c'est que par lui ils ont tous ces colifichets dont ils sont amoureux, toutes ces parures voyantes qui les attirent comme la lumière le phalène, et contre lesquels ils troquent leur ivoire réputé et toutes les richesses de leur sol.

« Il peut y avoir des marchands islamiques qui soient des apôtres, n'avons-nous pas eu nos colporteurs vaudois et ces fondateurs des primitives églises de Lyon et de Vienne, au II^e siècle, qui firent du commerce un moyen de propagande ? Mais le vrai commerçant musulman, pas plus qu'aucun autre, n'est à confondre avec ces héroïques propagateurs, colporteurs par occasion. Le traitant est un homme d'affaires comme le guerrier fauteur de djehad est un

homme de sang, s'il fait aimer sa foi, c'est malgré lui, il vole ses clients autant qu'il peut, ceux-ci le savent; s'ils aiment les marchandises, ils détestent l'homme et lorsque ses exactions dépassent la limite, ils chassent ou tuent le marchand et pillent la factorerie (1). »

Cette opinion n'est généralement pas suivie et l'on attribue, non sans raison, au dioula, au colporteur musulman, une influence considérable pour la propagation de l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

Le dioula agit par infiltration lente. Vieilli, il vient souvent établir une mosquée dans les pays où il passait jadis. Autrefois dans le Mossi, la coutume des Nabas interdisait l'accès des étrangers sous peine de mort. Maintenant le dioula va où il veut et se trouve être un des facteurs les plus importants de la pénétration musulmane. Mais la construction de routes et l'établissement de maisons de commerce tendent à réduire considérablement son influence.

La diffusion de l'Islam par le moyen du commerce consiste, en somme, à mettre un centre commercial important en relations suivies et faciles avec d'autres régions commerçantes.

« Il s'agit, en un mot, de s'assurer des routes sûres, où le commerce puisse se faire sans s'exposer aux razzias et aux voleurs de grand chemin, en même

1. D.-A. Forget. *L'Islam et le christianisme dans l'Afrique centrale*, p. 64 et 65.

temps que de se soustraire aux exigences des autorités des pays traversés qui réclament souvent des courtages onéreux.

« C'est un sentiment très louable qui guide, dans ces pays et dans ce cas, le prosélytisme musulman.

« Qu'il s'agisse de Soninkés, de Mandé-Dioulas, de Peuls ou de Haoussas, la façon de procéder est uniforme : un centre commercial important fixe, sur les parcours commerciaux qu'il a intérêt à fréquenter, une famille au moins dans chaque village devant servir de gîte d'étape.

« Le musulman ainsi installé sert d'hôte à ses concitoyens de passage ; il aplanit les difficultés qui peuvent surgir entre eux et les autochtones, provoque les transactions et guide ses coreligionnaires dans le choix des chemins. Le pays n'est-il pas tranquille, il intervient auprès des chefs hostiles, facilite l'arbitrage ; et, comme, en raison des relations étendues de ses concitoyens marchands, il est agent d'informations par excellence et souvent le seul lettré auquel on puisse avoir recours, son influence grandit de jour en jour. Peu à peu, le musulman amène les autochtones à accepter la protection de la cité commerciale et il y arrive d'autant plus aisément qu'il n'impose point la conversion. Apôtre et fidèle, il attend. Au bout d'un certain nombre d'années, les protégés se rendent compte des facilités commerciales que rencontre le marchand musulman et ils adoptent la nouvelle religion. Ils ont le sentiment très net

que leur conversion augmentera en même temps leur bien-être (1). »

Procédés violents dans un but de conquête. — L'attention des Européens a été fréquemment attirée par les conquêtes belliqueuses de l'Islam et la guerre sainte a été souvent considérée par eux comme un moyen très efficace de conversion, la dépendance religieuse suivant de près la subordination effective.

La guerre religieuse a surtout servi de prétexte aux chefs ambitieux qui désiraient étendre leur domination et accroître leurs richesses.

« C'est l'éternelle histoire de l'individu qui acquiert, ou par des qualités qui lui sont propres ou qu'il demande à la religion, bravoure, courage, générosité, stricte observation de sa religion, ou par des relations commerciales étendues, une autorité relative sur ses concitoyens.

« Il obtient ou usurpe le titre de chef de village, le groupement d'autres villages suit, en vue de résister à quelque autre chef plus puissant. Ou bien encore, il épouse les querelles de tel parti contre un autre, et tire profit de toutes les situations qui lui offrent une occasion de pêcher en eau trouble et de grandir son propre prestige. Dès que ses forces lui paraissent suffisantes, il étend son rayon d'action, il devient conquérant, c'est l'éternel recommencement des époques féodales.

« Si, au début, ses aspirations étaient limitées, il

1. L.-G. Binger, ouvr. cité.

ne tarde pas à se laisser entraîner par l'ambition dans l'orbite de chefs plus puissants ou bien devient lui-même un instrument de destruction. Incapable d'équilibrer son budget, ses besoins augmentent, il ne peut plus vivre qu'en faisant la guerre. Ces fortunes facilement édifiées restent toujours éphémères, le pouvoir souvent ne se maintient que par la terreur inspirée, par les atrocités commises.

« Si le conquérant est musulman, il fait, sous le couvert du prosélytisme, la guerre aux fétichistes pour les vendre comme captifs et se procurer des ressources. S'il est fétichiste, les choses se passent de façon analogue, sous d'autres prétextes et quelquefois avec plus de cruauté, car la religion ne peut exercer chez lui aucune influence, ni inspirer aucune clémence.

« Les nations européennes ont pour strict devoir en Afrique d'empêcher l'éclosion des conquérants, ils sont dangereux à tous égards. Ils doivent être surveillés tous au même titre, à quelque religion qu'ils appartiennent, et être mis à tout prix dans l'impossibilité de nuire. Il revient à la France et à son armée l'insigne honneur d'avoir servi avec un grand désintéressement la cause de l'humanité, en abattant la puissance d'un grand nombre de ces perturbateurs, même quand elle n'y était pas exclusivement intéressée comme nation colonisatrice directement menacée (1). »

Procédés pacifiques dans un but exclusivement reli-

1. L.-G. Binger, ouvr. cité.

gieux. — C'est le cas qui s'applique particulièrement aux confréries religieuses et à certaines individualités musulmanes.

Beaucoup d'auteurs attribuent, à juste titre, à l'influence des confréries la rénovation de la foi mahométane au Soudan, dans les temps modernes.

L'Islam, qui existe dans ces régions depuis fort longtemps, est souvent apprécié des souverains fétichistes qui admettent volontiers les marabouts comme légistes, faiseurs d'amulettes ou écrivains publics, et la présence seule de ces musulmans instruits suffit à provoquer d'assez nombreuses conversions.

« Les Qadria fournissent ces fonctionnaires et, par eux, trouvent un crédit énorme auprès des populations. Leur action est toute d'exemples personnels et de diffusion de l'instruction.

« En outre des services qu'ils rendent comme fonctionnaires, ils s'emploient donc comme instituteurs. Autant que faire se peut, dans chaque village, ils ouvrent une école. Là, des enfants de huit à quatorze ans répètent indéfiniment, en regardant une planche, des phrases qu'ils semblent lire et qu'en réalité ils mémorisent. Lorsqu'ils ont suivi plusieurs années ces cours, ils ont une connaissance parfaite des formes extérieures de la religion : les génuflexions du salam, la récitation des prières ; en outre, ils ont pu se créer des camaraderies, mais ils sont loin d'avoir une réelle instruction. Dans ces écoles, on ne cherche pas tant à les instruire qu'à les rompre, par une

gymnastique suggestionnante, à certaines pratiques.

« Des écoles qadriennes, où, pendant de longues heures, le serigne (instituteur musulman) inlassable marmonne le texte inscrit sur la tablette, nous verrons sortir une élite qui formera ces bandes d'étudiants dont le rôle n'est pas sans importance pour la propagation de l'Islam. Ils viendront des régions voisines du Tchad, de l'Adamaoua, du Yorouba, des pays Haoussa, du Bornou, de l'Ouadaï, de plus loin encore, des rives océaniques de la côte occidentale et même des colonies christianisées. Traversant à pied le désert, ils s'élanceront vers l'Orient pour aller, avides de savoir et toujours plus nombreux, dans les centres de Kairouan, Fez, Tripoli, El Azhar, pour étudier la théologie ou la jurisprudence.

« Lorsque ces étudiants sont de retour dans leur patrie, ils ne tardent pas, par leur supériorité intellectuelle et leur éducation, à obtenir une grande influence sur leurs compatriotes dont ils ne se distinguent ni par leur concept ni par leurs habitudes et leur manière de vivre (1). »

Les confréries religieuses ont été amenées à jouer un certain rôle dans la politique intérieure des Etats musulmans, car leurs chefs trouvent de cette façon un moyen efficace d'augmenter le nombre de leurs adeptes et l'importance de leurs revenus.

« Le principe de ces sectes est toujours basé sur l'exacte observation de la loi divine ; elles ordonnent

1. Forget, ouvr. cité, p. 52 et suiv.

aux hommes de faire le bien, développant les idées de fraternité et d'hospitalité, car elles sont persuadées que le meilleur moyen de propagande est de bien traiter les étrangers. Ceux-ci portent au loin non seulement le renom de piété de la secte, mais encore ses qualités ; les Khouan (membres de la confrérie) n'ignorent pas que l'influence augmente en raison de la sympathie qu'on inspire. C'est surtout le chef de confrérie qui joue un rôle important. En général, il n'ordonne que de prier ; il ne fait pas état de sa puissance, sa vie est exemplaire et d'une grande simplicité, il n'a pas de cour et le faste est banni de son entourage. Il affecté de se tenir à l'écart des questions politiques et se garde, vis-à-vis de ses adeptes, de montrer une préférence pour tel ou tel gouvernement. Enfin, s'il est réellement un homme supérieur, il ne prend aucun titre qui puisse faire attribuer au pouvoir qu'il exerce un caractère temporel. Il recommande aussi à ses adeptes de se soumettre aux lois, et n'accepte d'être arbitre que lorsque les plaignants sont dans l'impossibilité absolue d'avoir recours à une action gouvernementale.

« Souvent encore, pour accentuer ce détachement des questions politiques, les confréries fuient le pouvoir temporel et préfèrent la méditation dans une oasis au bien-être relatif qu'elles pourraient se procurer dans des régions plus clémentes et plus favorisées. Elles créent ainsi un domaine privé à l'Islam et font souvent de la colonisation sans s'en douter. C'est ce que fit Snoussi en quittant la Tripoli-

taine pour aller s'installer dans l'oasis de Koufra.

« Professant des sentiments d'une aussi grande austérité, menant une vie aussi exemplaire et aussi désintéressée, un chef de confrérie doit forcément exercer un ascendant moral considérable sur ses adeptes et sa renommée doit impressionner singulièrement en sa faveur les peuplades qui ont des relations de voisinage avec lui. Comment ne s'adresseraient-elles pas à un homme dont les grandes vertus offrent un ensemble de garanties si propices à l'arbitrage ? Et c'est en fait ce qui advient forcément et ce qui fait grandir progressivement son influence, mais c'est aussi ce qui éveille son ambition. Si elle se limite au programme religieux primitif, elle est inoffensive ; mais quelquefois elle change de nature et l'ambition dans ce cas devient la fin de la sagesse. Car il faut bien convenir que chez les musulmans, comme ailleurs, l'ambition ne sert utilement que les êtres supérieurs et merveilleusement équilibrés. Chaque fois qu'elle s'éveille chez des individus moins bien doués ou peu doués, elle les dessert inévitablement et les mène à leur perte. Seules les âmes bien trempées résistent aux griseries des hommes et de la gloire, parce qu'elles savent estimer à leur juste valeur la part qui leur en revient et qu'elles en reportent la plus grande partie à leurs collaborateurs et aussi aux événements. C'est ce manque de juste équilibre cérébral qui a provoqué quelquefois au sein des confréries l'éclosion d'un mahdi, d'un soi-disant prophète, d'un conquérant. Chaque fois aussi où, de la sphère

élevée où il se tenait, un mahdi a pris les armes, il a été précipité dans l'infortune et a dû reconnaître bien vite combien ses conceptions politiques étaient vides et chimériques (1). »

Nous venons d'examiner les procédés généraux par lesquels les sectateurs du Coran accomplissent leur œuvre de propagande parmi les peuplades nègres fétichistes, il convient maintenant de montrer, par quelques exemples typiques, combien les moyens dont ils disposent pour islamiser l'Afrique Occidentale sont variés et efficaces.

Conversion des esclaves. — On sait que l'état social des régions de l'Ouest africain comporte, comme dans toutes les sociétés primitives, des esclaves et des maîtres. Nous verrons plus loin que l'islamisme n'admet pas qu'un mahométan puisse être réduit en esclavage ; mais si, au contraire, un croyant arrive, à la suite d'une guerre ou par tout autre moyen, à devenir le détenteur d'un individu de religion fétichiste, rien ne s'oppose à ce que celui-ci soit traité comme un esclave dans la famille du musulman. Il s'ensuit que l'esclave païen, mêlé de très près à la vie quotidienne de son maître, le verra faire ses prières, prendre ses ablutions, aller à la mosquée, faire le jeûne, et, comme l'esprit d'imitation existe à haute dose chez le nègre, celui-ci sera porté tout naturellement à répéter les gestes qu'il a vus et à prononcer les paroles qu'il a entendues, même s'il ne les comprend pas.

1. L.-G. Binger, ouvr. cité.

« Chaque fois qu'un esclave mâle entre dans une famille musulmane, le maître, après lui avoir fait faire les ablutions, l'emmène à la mosquée aux heures consacrées à la prière. « Mais je ne sais pas faire la prière », ne manque pas de répondre l'esclave. « Viens toujours, tu feras comme moi », répond le maître. Arrivés à la mosquée ou au lieu qui en fait l'office — la plupart du temps, un fer à cheval tracé avec des pierres, dont la partie arrondie, le chœur, est tournée vers l'Orient — on fait la prière. Chaque fois que le musulman se prosterne ou se relève, le mouvement est imité par l'esclave. Le « Allah Akbar » (Dieu est grand) est répété ; la cérémonie terminée, l'esclave est de fait musulman. Au bout d'un séjour d'un mois ou deux, il ne circule plus sans son chapelet et mêle dans sa conversation le nom d'Allah. A-t-il des enfants, ils seront sûrement instruits comme les enfants des maîtres, plus tard ses esclaves à lui seront convertis de la même manière qu'il a été converti lui-même (1). »

Conversions collectives : les Peuls et les Haoussas.
— Examinons maintenant la manière d'agir des musulmans lorsqu'ils vont convertir les fétichistes chez eux, dans leur propre pays.

Certaines races islamisées témoignent à cet effet d'une unité de vues et d'un plan déterminé et concerté en vue de la propagation de leur religion. Cette méthode ne laisse pas de leur procurer des avanta-

1. Binger, *Esclavage, Islamisme et Christianisme*, p. 55 et 56.

ges sérieux pour atteindre le but qu'elles se sont proposé.

Le comte de Castries (1) a signalé à ce sujet une organisation remarquable et commune de la propagande chez les Peuls et les Haoussas.

« Les Foulbés (2), qui représentent au Soudan la race blanche, la race supérieure et dont la conversion au Coran remonte à une date relativement ancienne, sont à la tête du mouvement d'expansion qui émane du foyer que nous avons signalé sur les rives du Tchad. Nos explorateurs du Chari et du Logone les ont vus à l'œuvre.

« La conquête des âmes et l'ouverture de nouveaux débouchés pour leur commerce ne sont pas les seuls objectifs que se proposent les Foulbés : ils veulent l'extension de leur influence, ils ont un plan de politique coloniale et s'avancent, comme les puissances européennes, à la conquête de l'Afrique.

« Les précieux auxiliaires des Foulbés dans cette œuvre de pénétration sont les Haoussas, race noire dont l'islamisation est plus récente que celle des Foulbés et qui se trouvent par rapport à ceux-ci dans un état d'infériorité analogue à celui du Juif vis-à-vis de l'Arabe. Cette comparaison du Juif et du Haoussa s'impose tellement qu'elle a été faite par tous les explorateurs. Comme le Juif en pays arabe, le Haoussa est aussi méprisé qu'indispensable. Ayant l'instinct commercial et la soif du gain, ne s'exposant qu'à

1. *L'Islam. Impressions et études*, p. 198 et suiv.

2. Foulbé est une variété d'appellation des Peuls.

contre-cœur aux périls d'une aventure, le Haoussa marche derrière le guerrier Foulbé et ne s'établit que là où la sécurité est assurée. Le Haoussa a généralement dans le Soudan central le monopole de l'instruction. Cette instruction des plus sommaires, bornée le plus souvent à des notions de lecture et d'écriture arabes, assure aux Haoussas un prestige considérable chez les populations fétichistes qui attachent à la moindre ligne écrite un pouvoir magique, mais elle ne relève en rien leur situation vis-à-vis de leurs patrons Foulbés. Ceux-ci seront les vrais propagateurs de l'Islam, les Haoussas sous leur direction ne seront que de simples catéchistes.

« L'expansion politico-religieuse des Foulbés est amenée le plus souvent par leur intervention dans les luttes intestines des populations sauvages. Partout où l'élément indigène est divisé, cette pénétration se fait ainsi naturellement. Là, au contraire, où les tribus fétichistes forment des agglomérations compactes, les Foulbés font pénétrer plus difficilement leur foi et leur influence. Ils y parviennent cependant à la suite des expéditions entreprises pour châtier les meurtres et les pillages commis par des fétichistes en pays musulman. Quel que soit le motif qui les amène en armes au milieu des populations sauvages, la manière d'agir des Foulbés révèle un grand sens politique.

« Les villages ennemis sont menacés, ceux qui font leur soumission sont respectés; leurs chefs, envoyés dans quelque capitale soudanienne, y reçoivent

vent l'investiture des sultans musulmans, puis sont renvoyés dans leur pays, où ils exercent le pouvoir sous la suzeraineté de leurs vainqueurs Foulbés. Si le village a une certaine importance, les sultans y installent des représentants plus directs de leur autorité : ce sont des Haoussas. Ceux-ci jouent auprès des chefs indigènes le rôle de conseillers influents ; leur instruction et les quelques connaissances juridiques apprises avec le Coran en font de véritables consuls, au profit de tout ce qui est étranger à la tribu. Ces Haoussas et leur famille sont le petit noyau autour duquel viennent se grouper les commerçants venus du Soudan.

« Il arrive parfois que certaines tribus fétichistes ne se soumettent pas à la première démonstration des Foulbés, alors les villages qui ont résisté sont razzés, les fils des anciens chefs fétichistes sont envoyés dans le Soudan, où ils sont élevés au contact des Foulbés et des Haoussas. Après un temps plus ou moins long, on leur permet de rentrer dans leur pays d'origine, où ils remplissent au profit de leurs conquérants des fonctions analogues à celles de nos résidents.

« L'islamisation se fait entre temps par contagion de voisinage, par esprit d'imitation, sans la moindre pression, sans prosélytisme apparent. Le sauvage, qui cache sa nudité sous le boubou de coton que lui a vendu un Haoussa, est déjà un néophyte, il singe ce dernier pendant sa prière ; on ne peut préciser l'instant où il devient un véritable sectateur du Co-

ran. Quand les conversions musulmanes sont nombreuses, les Foulbés installent dans les villages fétichistes des écoles qu'ils font tenir par des instituteurs Haoussas ; mais toujours ils s'abstiennent d'intervenir directement dans cette œuvre d'expansion qui s'accomplit à leur profit et se contentent d'y employer, suivant les circonstances, soit l'élément Haoussa, soit l'élément indigène.

Le mariage : moyen de prosélytisme.— Le mariage est un autre moyen de propagande employé par les Foulbés avec beaucoup de succès. Les sultans du Soudan prennent, dans cette intention, des épouses dans les familles des chefs fétichistes : ces femmes et les enfants nés de ces alliances sont les meilleurs missionnaires de l'Islam.

C'est Renan qui le dit quelque part : « Il faut être bien fort pour ne point se troubler quand les femmes et les enfants joignent leurs mains pour vous dire : Croyez comme nous. » C'est à des mariages que le Coran dut ses premiers défenseurs, et parmi ceux que le Prophète contracta en si grand nombre (1), on peut croire qu'il y en eut qui ne furent que des alliances politiques où l'esprit de prosélytisme tenait plus de place que la convoitise des sens.

La diffusion du mahométisme a lieu en outre par l'intermédiaire des esclaves païennes, concubines de leur maître musulman. Celui-ci peut avoir des escla-

1. Mahomet s'accorda le droit exceptionnel d'avoir quinze femmes légitimes, alors que tout bon croyant ne peut en posséder que quatre au plus.

ves-femmes, autant que ses moyens de fortune le lui permettent. Les enfants qui naîtront de ces unions, seront considérés par leur père à l'égal de ceux que lui donneront ses femmes légitimes. Tous seront élevés dans une commune éducation qui les amènera à suivre la religion du Coran, également et sans distinction d'origine.

Propagande musulmane par essaimage.— Le prosélytisme musulman au Soudan procède de deux principes différents : il agit d'abord par nécessité et à cause des avantages matériels et économiques que ses propagateurs espèrent en retirer. L'expansion de l'Islam est, d'autre part, occasionnée par l'action des individus animés du désir de convertir, dans le but unique de gagner par cet acte méritoire le Paradis et ses félicités.

Le plus souvent ces deux mobiles : la nécessité et la religion, sont étroitement unis et le résultat de cette action commune est pratiquement bien supérieur à celui qui serait obtenu par l'emploi d'un seul d'entre eux.

M. Binger a indiqué comment, par la persuasion et sans user de moyens violents, les musulmans des États de Kong s'y prenaient pour mener à bien leur œuvre de propagation religieuse (1).

« Il y a une centaine d'années, le domaine de la

1. *Esclavage, Islamisme et Christianisme*, p. 57 et suiv. Voir également : *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, p. 327 et 328.

colonie musulmane de Kong ne s'étendait guère qu'à quelques kilomètres de la ville.

« Environnés de tous côtés de peuplades fétichistes, qui ne vivaient que de rapines et de brigandages, les gens de Kong ne pouvaient se livrer aux transactions commerciales et écouler leurs cotonnades qu'avec de grosses pertes, provenant de droits exorbitants à payer aux roitelets fétichistes des environs, sous peine de pillage.

« Qu'ont-ils fait ? Ils ont établi de proche en proche des familles musulmanes de Kong dans tous les villages situés sur le parcours de Kong à Bobodioulasou d'abord, à Djenné ensuite. Ils ont mis cinquante ans pour doter chaque village d'une ou deux familles musulmanes.

« Chacun de ces immigrants a organisé une école, demandé à quelques habitants d'y envoyer leurs enfants, puis, peu à peu par leurs relations avec Kong d'une part, les autres centres commerciaux d'autre part, ils ont pu rendre quelques services au souverain fétichiste de la contrée, captiver sa confiance et insensiblement s'immiscer dans ses affaires. Y a-t-il un différend à régler, c'est toujours au musulman que l'on s'adresse. Serait-il tout seul dans le pays, que le roi le chargerait des négociations, parce que généralement il sait lire et écrire, et qu'il a la réputation d'être un homme de bien en même temps qu'un homme de Dieu.

« Arrive-t-il que le musulman ambassadeur échoue dans sa mission, il ne manque pas de proposer au

roi fétichiste d'employer l'intermédiaire des gens de Kong. Du coup, voilà le pays placé sous le protectorat des États musulmans de Kong.

« Peu à peu, l'Islam fait des progrès, d'autres colonies viennent s'établir chez les fétichistes qui ne manquent pas de se convertir. Ces derniers reconnaissent bien vite que le seul moyen de trouver aide et protection partout où ils passeront est d'avoir la même religion qu'eux. Et puis, n'ont-ils pas un puissant exemple sous les yeux, les musulmans ? ne vivent-ils pas tous dans une aisance relative et entourés d'un bien-être supérieur au leur ?

« Le fétichiste, tout en se rendant compte que c'est le commerce et l'industrie qui donnent la prospérité aux musulmans, attribue beaucoup leur bien-être à l'intervention de l'Être Suprême, et le musulman se garde bien de l'en dissuader : « C'est Dieu qui le veut ainsi », lui dit le musulman.

« Les gens de Kong n'ont pas essaimé ainsi sur une seule route, le même fait s'est produit sur toutes celles qui mènent à un centre où leur commerce et l'écoulement de leurs produits les appellent.

« Pour tout ce que nous venons d'exposer pour la propagande musulmane de Kong, il ressort clairement qu'ils convertissent par la persuasion.

« La force n'est employée que rarement. Elle l'est seulement contre les peuplades fétichistes de brigands, de voleurs, et quand les musulmans de Kong ne peuvent pas faire autrement. »

Supériorité des procédés pacifiques de conversion.

— Une opinion préconçue et très répandue consiste à déclarer que le mahométisme en Afrique Occidentale a toujours été propagé par la force brutale, que, partout et toujours, il va de pair avec la traite des noirs et que ses plus remarquables succès lui ont été acquis *manu militari*.

Il nous suffira, pour réfuter cette erreur sur la nature du prosélytisme musulman au Soudan, de comparer les résultats obtenus par deux confréries, de tendances fort différentes : celle des Tidjania et celle des Qadria.

La première croit avant tout à l'efficacité du glaive comme moyen de convertir les infidèles ; l'autre qui n'est pas animée de sentiments hostiles envers les chrétiens, est portée à user davantage de moyens doux.

Cette dernière confrérie, à laquelle appartiennent d'ailleurs les gens de Kong dont nous venons de parler, a accompli, à l'aide d'un système régulier et continu de propagande parmi les peuplades païennes, une œuvre d'un caractère éminemment pacifique. Son système comporte surtout l'exemple personnel, les bons conseils, l'influence que le maître exerce sur ses disciples et le développement de l'éducation.

Les Tidjania sont, au contraire, des conquérants, des partisans de la guerre sainte et de l'extermination des mécréants.

Or, il n'est pas contestable que leur prosélytisme violent n'a eu aucun succès durable ni étendu.

Le Bélé Dougou converti de force par El Hadj Omar est retourné à ses croyances primitives. Ailleurs, la disparition du guerrier fanatique a amené infailliblement la régression de l'Islam.

C'est ainsi que M. Charles Monteil (1) signale une sorte d'arrêt de la propagande musulmane dans le cercle de Djenné.

Ce ralentissement est dû au soulagement qu'éprouvent les indigènes du pays d'être délivrés d'oppresses qui les contraignaient à embrasser l'islamisme bon gré mal gré.

Les résultats des efforts de la propagande pacifique sont bien différents et de conséquence moins éphémère.

M. Edmund D. Morel a longuement fait ressortir l'efficacité de la méthode persuasive et sa supériorité sur les procédés violents.

« Les pratiques des habitants de Kong à ce point de vue, écrit-il (2) en se référant au passage du livre de M. Binger que nous avons cité plus haut, ne leur sont pas spéciales. Nous trouvons les mêmes procédés mentionnés par Barth, Thomson et bien d'autres explorateurs ; et l'influence de l'Islam chez les Haousas n'aurait jamais pu se maintenir si, aux dernières conquêtes d'Othman Dan Fodio, n'avaient succédé les efforts pacifiques du prédicateur du maître d'école et du prêtre musulman. Le Dr Blyden nous a jadis

1. *Monographie de Djenné (cercle et ville)*, p. 114.

2. *Problèmes de l'Ouest Africain*, traduit de l'anglais par M. A. Duchêne, p. 217 et suiv.

raconté les incidents de la conversion collective d'un des plus importants villages fétichistes de l'arrière-pays de Sierra-Leone, il en avait lui-même recueilli le récit de la bouche des habitants au cours de ses voyages dans le protectorat. Un jour, les indigènes de ce village remarquèrent un homme, noir comme eux-mêmes, mais vêtu de blanc, qui descendait la principale rue. Tout d'un coup l'étranger se prosterna et fit sa prière à Allah. Les indigènes lui jetèrent des pierres et il s'éloigna. Peu de temps après, il revint et se prosterna comme il l'avait déjà fait. Cette fois, il ne fut pas lapidé, mais on l'entoura en le raillant et l'injuriant. Les hommes crachaient sur lui et les femmes lui prodiguaient l'insulte et l'outrage. Sa prière terminée, l'étranger s'en alla en silence, grave et sévère, indifférent en apparence à l'antipathie de ceux qui l'entouraient. Pendant quelque temps il ne reparut pas et, durant cette période, la population se prit à regretter sa brutalité. L'attitude de l'étranger devant les épreuves qu'il subissait lui avait conquis le respect. Une troisième fois on le vit, alors accompagné de deux jeunes garçons également vêtus de blanc. Ensemble, ils s'agenouillèrent et firent leur prière. Les indigènes l'observèrent et s'abstinrent de le railler. Quand la prière fut finie, une femme s'approcha timidement et poussa son jeune fils vers le saint homme, puis s'éloigna en toute hâte. Le musulman se leva, prit l'enfant par la main et, suivi de ses compagnons, quitta le village en silence comme il était venu. Quand il reparut une nouvelle fois, il

était accompagné de trois jeunes garçons, dont deux étaient venus avec lui précédemment et dont le troisième, vêtu de blanc comme les autres, était l'enfant que sa mère avait amené. Tous les quatre s'agenouillèrent et le saint homme récita les prières, prédisant succès et triomphes. Il ne quitta plus le village, car la multitude se pressait autour de lui, lui demandant d'instruire les enfants. En peu de temps, après avoir résisté pendant trois siècles aux assauts des prétendus propagateurs de l'Islam qui voulaient la convertir à la pointe de l'épée, la population entière de cette localité avait spontanément embrassé la religion de Mahomet.

« De tels incidents, qui sont fréquents en Afrique Occidentale, font apparaître la force morale de l'Islam et expliquent fort bien ses étonnants succès. Le fanatisme d'un Ahmadou, d'un Samory et d'un El Hadj Omar n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, en comparaison du système de pure persuasion pratiqué par les propagateurs de l'Islam qui, sans nul insigne extérieur, en comptant seulement sur le pouvoir que donne par elle-même une croyance supérieure, bravent les périls et les fatigues que leur réserve leur mission, avec une indifférence sublime dont on ne voit d'exemples que dans les récits de la Bible. Le passage suivant, que nous trouvons dans l'ouvrage d'Arnold : *La Prédication de l'Islam*, apprécie très exactement les erreurs qui ont cours sur la propagande islamique en Afrique Occidentale : « Malheureusement, dit cet auteur, pour une saine

appréciation de l'œuvre des missionnaires musulmans en Afrique Occidentale, la renommée bruyante des djihads ou guerres religieuses a laissé dans l'ombre les succès des propagateurs pacifiques, bien que leurs efforts aient plus fait pour l'expansion de l'Islam que la fondation de dynasties sans éclat et sans durée. Les souvenirs belliqueux, surtout quand ils se trouvent d'accord avec les projets commerciaux ou les plans de conquête des blancs, ont naturellement attiré l'attention des Européens, bien plus que l'action discrète du prédicateur et du maître d'école musulmans. Les djihads, pour les apprécier sous leur vrai jour, ne sont que des incidents sans portée dans la renaissance moderne de l'Islam et ne sont nullement caractéristiques des forces et des moyens d'action ayant réellement contribué au développement du mahométisme en Afrique Occidentale ; à vrai dire, si elles n'avaient été suivies d'un apostolat tout différent, celui des missionnaires, ces guerres auraient presque toujours été de nul effet pour la fondation d'une communauté vraiment attachée à la religion du Coran. »

CHAPITRE III

Causes du succès et du progrès de l'Islam dans l'Afrique Occidentale. — Affinités entre noirs et musulmans.

L'Islam est une religion universelle. — Simplicité du dogme de l'Islam. — Manque d'originalité et de sacerdoce de l'Islam. — Multiplicité des pratiques de l'Islam. — L'Islam ne comporte ni distinction de classes ni préjugé de couleur. — L'Islam est une religion pratique et indulgente. — L'Islam n'impose aucune obligation en contradiction avec les lois de la nature, il parle aux sens et traite de la vie matérielle. — Le Paradis de Mahomet. — L'Islam tolère l'esclavage et admet la polygamie. — L'Islam ne modifie pas l'organisation sociale des noirs et retrouve chez eux ses propres institutions. — L'Islam flatte les instincts des noirs. — Grande facilité d'adaptation de l'Islam.

Les auteurs sont en général d'accord pour constater que la pénétration musulmane a merveilleusement réussi dans l'Afrique Occidentale et qu'elle y est depuis longtemps un fait accompli.

D'où viennent donc au mahométisme cette vitalité et ces succès étonnants? L'Islam doit-il son extension progressive et continue aux vertus particulières de ses propagateurs et au besoin de religiosité des fétichistes qu'il convertit? Est-il redevable de la supériorité de ses moyens d'action aux procédés variés

qu'il emploie pour se propager et à l'état primitif des sociétés qu'il rencontre sur sa route ?

Nous allons voir que les causes profondes qui ont influé sur la marche triomphale de l'Islam dans l'Ouest africain proviennent à la fois de son essence, de sa nature même et des affinités nombreuses qui existent entre les noirs et les musulmans.

L'Islam est une religion universelle. — Il convient tout d'abord d'observer que l'islamisme est en fait une religion universelle. Elle est du nombre des religions qui, étendant leur domination dans des milieux géographiques différents, comptent leurs sectateurs par millions.

Originnaire d'Arabie, où ses débuts furent plus que modestes, elle a occupé la bande des déserts de l'ancien monde et, débordant de tous côtés, elle a gagné, par la Perse et l'Inde, l'Asie centrale pour pousser ensuite ses ramifications jusqu'en Chine et en Malaisie.

Si l'Islam semble destiné à ne plus faire de conquêtes en Europe, il progresse d'une façon continue en Afrique où son domaine s'étend de jour en jour, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Il n'y a pas une religion au monde qui comprenne à la fois, comme le mahométisme, des Sémites, des Aryens, des Tartares, des Malais et des Nègres. On ne saurait donc lui refuser le titre de religion universelle internationale. D'aucuns ont cependant soutenu que l'Islam originel n'était pas doué d'un élément authentiquement universel et que, dès le moment

qu'il a cessé d'être national, c'est-à-dire arabe, il n'est plus qu'un Islam déformé, modifié et corrompu.

« La nationalité arabe, dit M. Kuenen (1), n'est pas le sein maternel de l'Islam, mais sa limite. Le véritable universel ne saurait être atteint par l'Islam, par la force même de son origine. »

La distinction entre l'Islam originel et l'Islam secondaire peut paraître spécieuse. Il est évident, en effet, que le second, même si l'on admet qu'il soit de formation artificielle, ne serait pas né s'il n'avait pas emprunté au premier ses caractères principaux et essentiels.

Il est arrivé à l'Islam ce qui arrive à toute religion qui progresse hors de son domaine primitif : ce qu'une religion gagne en surface, elle le perd en pureté et inversement.

L'orthodoxie musulmane a certainement reçu quelque atteinte lorsque le mahométisme est venu s'implanter chez des peuples qui l'ont accepté tout en lui incorporant une partie de leurs croyances propres. Mais il n'est pas moins vrai que les modifications que l'Islam originel a pu subir, sous l'action du temps et sous l'influence des races différentes qui l'ont embrassé, se sont produites par des transitions insensibles, sans que la religion ait eu à en souffrir dans son essence même et sans que son évolution l'ait transformée radicalement.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la

1. *Revue de l'histoire des religions*, tome VI, et également, *Religion nationale et religion universelle*, p. 36 et suiv.

nature et l'importance des additions que les nègres ont imposées à l'Islam, tel que le pratiquaient ses premiers adeptes et nous verrons que sa facilité d'adaptation aux croyances préexistantes à son arrivée n'est pas une des moindres causes de son succès.

Simplicité du dogme de l'Islam. — L'extrême simplicité du dogme de l'Islam est la principale cause de son succès et c'est elle qui explique le mieux sa propagande facile chez les noirs.

Il est certain que la formule : « Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu et Mahomet est le prophète de Dieu », est à la portée des intelligences les moins ouvertes et qu'elle ne renferme aucun symbole incompréhensible.

« En quoi consiste l'Islam ? demande à Mahomet un ange déguisé en Bédouin. — A professer qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que Mahomet est son prophète ; observer strictement les heures de la prière, donner l'aumône, jeûner le mois de Ramadhan et accomplir, s'il le peut, le pèlerinage de La Mecque. — C'est cela même », dit Gabriel en se faisant connaître.

« Réduit à ses éléments les plus simples, voilà donc l'Islam : l'adoration d'un seul Dieu, la charité, la tempérance (1). »

La simple croyance à l'unité de Dieu et à la mission de Mahomet suffit donc pour constituer l'élément essentiel de la religion musulmane et c'est cette qualité remarquable qui en a favorisé dès l'origine la

1. J. de Crozals, *Histoire de la civilisation*, p. 636.

diffusion et en assure encore aujourd'hui le progrès.

Par la simplicité de son dogme, l'Islam « convient merveilleusement aux populations sauvages, vierges de toute exploitation religieuse. Religion sans mystères, dont le *credo* déjà si concis peut même être remplacé, à l'article de la mort, par un simple geste : l'index levé vers le ciel pour attester l'unité de Dieu (1). »

Manque d'originalité de l'Islam. — « La naissance de l'islamisme, a dit Renan (2), est un fait unique et vraiment inappréciable. L'islamisme a été la dernière création religieuse de l'humanité et, à beaucoup d'égards, la moins originale. Au lieu de ce mystère, sous lequel les autres religions enveloppent leur berceau, celle-ci naît en pleine histoire, ses racines sont à fleur de sol. La vie de son fondateur nous est aussi bien connue que celle des réformateurs du xvi^e siècle. Nous pouvons suivre, année par année, les fluctuations de sa pensée, ses contradictions, ses faiblesses. Ailleurs les origines religieuses se perdent dans le rêve : le travail de la critique la plus déliée suffit à peine pour discerner le réel sous ces apparences trompeuses du mythe et de la légende. L'islamisme, au contraire, apparaissant au milieu d'une réflexion très avancée, manque absolument de surnaturel. Mahomet, Omar, Ali ne sont ni des voyants, ni des illuminés, ni des thaumaturges. Cha-

1. De Castries, ouvr. cité, p. 196.

2. *Études d'histoire religieuse*, p. 220 et 221.

cun d'eux sait très bien ce qu'il fait, nul n'est dupe de lui-même, chacun s'offre à l'analyse à nu et avec toutes les faiblesses de l'humanité. »

La religion du Coran n'est nullement originale. Mahomet n'a point fait œuvre nouvelle, il s'est contenté de démarquer les croyances des peuples voisins de l'Arabie et d'adapter les dogmes des religions préexistantes.

Il prit des Juifs l'idée du Dieu unique, les prières, les traditions, la réprobation du culte des idoles, la réglementation de la polygamie et il emprunta au christianisme la croyance au jugement dernier et au paradis ainsi que l'idée de la rétribution suivant les œuvres.

« Il n'est pas de religion moins originale que l'islamisme, écrit M. Dozy (1). Comme base, le hani-fisme et le mosaïsme, tel qu'il s'est développé sous l'influence du parsisme, puis quelques emprunts faits à l'ancienne religion de l'Arabie et au christianisme, enfin le dogme que Mahomet est le plus grand et le dernier apôtre de Dieu : voilà tout le système que prêcha le prophète de La Mecque.

« L'islamisme est certainement la religion la plus prosaïque et la plus monotone qu'il y ait, celle qui, en même temps, est la moins susceptible de modification ou de développement.

« L'homme a cinq grands devoirs à remplir : il doit admettre les deux dogmes principaux de l'islamisme

1. *Essai sur l'histoire de l'islamisme*, traduit du hollandais par Victor Chauvin, p. 133, 154 et suiv

(unité de Dieu, mission de Mahomet), prier, jeûner, faire l'aumône et accomplir le pèlerinage de La Mecque. C'est ce qu'on nomme les piliers de l'islamisme.

« L'islamisme manque d'originalité. Mais si le philosophe en quête d'idées nouvelles et profondes se voit ainsi déçu dans son attente, il faut cependant remarquer que c'est précisément cette absence d'originalité et cette façon de combiner plusieurs religions pour en former une nouvelle qui expliquent, bien mieux que tout autre motif, la rapide propagation de l'islamisme.

« C'est justement ce défaut d'originalité qui favorisa l'extension du mahométisme et qui en fit une religion universelle ; et il ne le serait probablement pas devenu aussi facilement si Mahomet avait été un penseur plus profond et plus indépendant, malgré tout l'avantage que lui donnaient son caractère strictement monothéiste et sa grande simplicité. »

Manque de sacerdoce de l'Islam. — Toute religion a trois principales fonctions (1). Elle cherche tout d'abord à découvrir, soit par l'étude unilatérale, soit par la révélation, quels sont les êtres cosmiques, leur origine, leur fin, leurs transformations et leurs rapports nécessaires.

La religion impose ensuite à l'homme des devoirs envers Dieu et lui donne même quelquefois des droits contre la divinité. Il y aura en outre des devoirs entre les hommes.

1. Voir à ce sujet Raoul de la Grasserie, *De la psychologie des religions*, passim.

Enfin la religion ne doit pas seulement découvrir quels sont tous les êtres visibles et invisibles et quels doivent être les rapports nécessaires ou volontaires entre eux ; elle doit, de plus, réaliser actuellement et quotidiennement ces rapports, établir la communication entre tous, et surtout, ce qui est le plus important, celle entre l'homme et Dieu.

Toute religion se compose donc de trois parties essentielles : le dogme ou mythe, la morale et le culte.

Cette dernière fonction de la religion est relativement réduite dans l'islamisme. Celui-ci, en effet, manque de sacerdoce, il n'a pas, pour ainsi dire, de ministres du culte.

Il n'y a dans l'Islam ni prêtre ni fidèle, tout le monde est croyant et chacun peut remplir ses devoirs envers Dieu sans le secours d'autrui.

Le noir ne sera arrêté ni par la complication des sacrements, ni par la multiplicité des cérémonies religieuses : il n'y a point de culte qu'on puisse véritablement appeler organisé. « Le croyant communique directement avec le Créateur, il est lui-même son propre prêtre, avec, pour unique bagage, ses prières et ses armes, qui sont, les unes et les autres, des guides vers les étapes sur le chemin du Paradis (1). »

La prière est, pour le mahométan, ce qu'il y a de plus essentiel. Les paroles de la prière ne sont d'ail-

1. Octave Depont et Xavier Coppolani. *Les confréries religieuses musulmanes*, Introduction, p. vii.

leurs que des sortes de formules tirées du dogme.

« La prière publique et solennelle du vendredi, le jour férié, a pour caractère particulier d'être faite à la mosquée par l'assemblée des fidèles rangés en lignes régulières et sous la direction d'un imam, c'est-à-dire d'un individu qui, autant qu'il est possible, est un homme de science religieuse, et d'être accompagnée d'un prêche dans lequel il est toujours répété que le Dieu est le Dieu un et que Mahomet en est l'Envoyé. Du reste, tout le rituel islamique, c'est la prière, toujours la prière, partout composée ou à très peu près, des mêmes mouvements et presque des mêmes paroles (1). »

Chaque croyant pourra donc entreprendre lui-même et réussir des conversions. Il lui suffira pour cela « d'emmener le néophyte à la mosquée, de lui apprendre à faire ses ablutions, ses prières, de l'obliger à n'y point manquer et le voilà converti. L'initiation continue à mesure que son instruction religieuse se développe et il se rend compte qu'il ne cesse de grandir aux yeux de ses coreligionnaires, en se perfectionnant dans la religion nouvelle.

« Par la fréquentation des lettrés ou de gens mieux éduqués, il s'élève continuellement au milieu et même au-dessus de ses semblables. S'il est trop tard pour lui d'apprendre à lire, il fera instruire ses fils : s'il ne joue encore dans les réunions publiques qu'un

1. Dr Perron. *L'Islamisme, son institution, son influence et son avenir*, p. 71.

rôle secondaire, il a l'espoir d'être appelé plus tard à en jouer un plus considérable, car il ne cesse de s'élever dans son propre milieu. Et toute cette évolution a eu pour unique origine l'entrée dans une mosquée ou simplement une prière en pleine brousse (1). »

Cette simplicité du culte mahométan, cette facilité des rapports entre le croyant et la divinité et ce manque de sacerdoce ont assuré, dans une large mesure, l'accession à l'Islam de peuplades, à l'intelligence plus ou moins développée, qui ne se sont pas trouvées rebutées par le besoin de recourir constamment à des cérémonies compliquées et à des intermédiaires hiérarchisés pour remplir leurs devoirs religieux.

C'est là un avantage considérable pour le musulman qui, lorsqu'il quittera son pays, pourra, dans n'importe quel endroit de la terre, sans mosquée et sans prêtre, satisfaire à la plénitude de ses obligations envers Dieu.

Multiplicité des pratiques de l'Islam. — « Une religion, dit Montesquieu, chargée de beaucoup de pratiques, attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins ; on tient beaucoup aux choses dont on est toujours occupé. »

L'islamisme constitue essentiellement un système religieux qui élève l'âme par une conception presque surhumaine de la divinité et cette conception est

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam.*

rappelée sans cesse à l'esprit par une prière renouvelée cinq fois par jour.

C'est là un objet de préoccupations quotidiennes, auquel un croyant doit nécessairement s'attacher ; du matin au soir, il n'est occupé que de la religion et il n'est rien qu'il entreprenne sans dire « Bismillah » (au nom de Dieu !), sans faire un appel constant à la Divinité et à ses faveurs.

Toutes les prières sont faites par lui à heure fixe et suivant des prescriptions rigoureusement déterminées, elles s'accompagnent de gestes particuliers (élévation des mains, agenouillements, saluts, prosternations, etc...) qui sont réglés, dans leur succession, comme un exercice militaire. « Cette gymnastique rigoureusement précisée, les savants de l'islamisme la considèrent même comme hygiénique, favorable à la digestion et au maintien de la souplesse et de la santé du corps (1). »

Par ses complications ou, pour mieux dire, par ses pratiques fréquentes et toujours identiques, l'Islam ne peut pas ne pas frapper l'esprit et ne pas y laisser une trace profonde.

Le croyant ne peut échapper à la religion, celle-ci opère sur lui une mainmise complète ; toujours présente elle lui rappelle continuellement les devoirs qu'il a à remplir envers Dieu, mais c'est aussi sans cesse qu'elle lui fait espérer le salut de son âme et le bonheur éternel.

L'Islam ne comporte ni distinction de classes, ni

1. Dr Perron, ouvr. cité, p. 70.

préjugé de couleur. — On a souvent insisté sur le caractère particulièrement égalitariste de l'Islam. Tous les croyants sont égaux devant Dieu, ils ont les mêmes droits, les mêmes devoirs et leurs vertus seulement leur assureront le chemin du Paradis.

La distinction des classes existe bien en pays musulman, mais elle n'a pas le caractère nettement tranché qu'elle a dans les pays de civilisation occidentale. Il y a certainement moins de distance et surtout moins de morgue entre un riche commerçant mahométan et un pauvre croyant qu'entre un millionnaire et un ouvrier.

Le musulman a plus d'occasions pour se rappeler l'instabilité de la fortune et la vanité des richesses et les déshérités pourront, à tout moment, avoir accès dans la maison du riche, partager son repas et recevoir une très large hospitalité.

« Le noir musulman s'élève au-dessus de ses voisins demeurés dans le paganisme, il conquiert leur respect et accroît en lui-même le sentiment de sa propre dignité. L'Islam accueille le noir et en fait l'égal de tous les hommes. Du jour où le païen se convertit, il n'est pas de musulman d'origine sémitique qui puisse prétendre envers lui à la supériorité de la race. L'Islam achemine le noir à une conception plus haute de l'existence, lui inspirant confiance en sa propre destinée, lui inculquant une foi robuste en lui-même et en son avenir (1). »

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 225.

L'islamisme n'a, d'autre part, aucune prévention contre la couleur des nègres, on ne trouve chez lui aucun préjugé sur la supériorité des hommes de race blanche, aucune répugnance physique ou morale à convertir des fétichistes au teint coloré et aucun obstacle aux rapports de toute nature qui peuvent s'établir entre l'agent de prosélytisme et le nouveau converti.

« L'Arabe, l'Arabo-Berbère et le Berbère, qui ont été les propagateurs naturels de l'Islam en Afrique, n'ont pas le préjugé de la couleur ; ils ont de tout temps épousé des négresses et procréé des mulâtres ; ils se croyaient sans doute très supérieurs à la race nègre, mais ils n'avaient pas pour elle cette répulsion physique si invétérée dans la race indo-aryenne (1). »

L'Islam est une religion pratique. — Le mahométisme, pour progresser dans l'Afrique Occidentale, ne s'est pas arrêté à des conceptions mûrement réfléchies, à un plan d'ensemble soigneusement concerté, il n'a songé qu'à ce qui était pratique : il a marché de l'avant, sans se préoccuper si ses tentatives étaient bien d'accord avec des théories plus ou moins instables, se fiant davantage et non sans raison à l'efficacité de l'action et de la pénétration effective.

Cette cause du succès de l'Islam en Afrique a été très nettement exposée par M. Adolphe Burdo :

« Un des plus puissants moteurs de la civilisation à travers les pays des nègres, comme aussi le plus

1. De Castries. *Questions diplomatiques et coloniales*. Enquête sur l'avenir de l'Islam. T. XII, p. 553.

injustement calomnié peut-être, dit-il (1), c'est l'Arabe qui, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, rayonne partout, étendant sa main géante sur les tribus les plus barbares : redoutable génie qu'on feint de méconnaître, par la force latente, patiente, tenace de son infatigable travail, il a conquis la majeure partie de l'Afrique inconnue.

« Sans programme, sans but peut-être, sans appui comme sans direction, l'Arabe s'est installé là-bas en maître et seigneur, à la barbe des nations civilisées qui, malgré leurs efforts, leur science et les moyens dont elles disposent, ne parviennent à pénétrer dans le Mystérieux Continent qu'au prix des plus grands sacrifices et, jusqu'à présent, semblent impuissantes à s'y maintenir (2).

« La domination arabe dans cette portion de l'Afrique, c'est le triomphe du pionnier en marche sur le penseur de cabinet, c'est la victoire du commerce qui est un fait sur la civilisation qui est une idée ; car la civilisation, entendue comme elle le doit être, est la réunion de tous ces rouages admirables qu'on appelle le commerce, l'industrie, le développement du bien-être et le travail de la pensée. Or l'Africain est loin de comprendre ce programme et de donner prise à sa réalisation.

« C'est ce dont l'Arabe s'est rendu compte, et sans s'attarder aux conceptions et aux rêves, il a débuté par faire du commerce avec le nègre, comme on dé-

1. *Les Arabes dans l'Afrique Centrale*, p. 5 et 6.

2. Ceci était écrit en 1885.

bute par offrir un appât à l'oiseau, plus tard on lui apprendra à chanter s'il en est capable ; on le mangera s'il n'est bon qu'à être mangé. C'était logique comme idée, ce fut pratique comme résultat. »

L'Islam est une religion indulgente. — Un trait marquant de l'islamisme est la large part qu'il fait aux faiblesses et aux passions de l'humanité.

Mahomet, qui savait fort bien que les hommes ne sont pas parfaits et sont tous sujets à des défaillances, a compris qu'il ne fallait pas les pousser vers un idéal de perfection qu'ils ne pouvaient pas en général atteindre.

Il était sage, du reste, de ne pas espérer une transformation complète et immédiate des mœurs des Arabes de l'époque antéislamique. Ceux-ci étaient de bons vivants, aimant particulièrement les femmes, les chevaux, la poésie et le vin.

Si donc Mahomet entreprit de supprimer radicalement l'alcoolisme par la prohibition du vin et des boissons fermentées, il tint compte, par ailleurs et dans une très large mesure, des diverses passions qui agitent l'âme humaine. Il a donné ainsi à son œuvre « la base la plus inébranlable en s'appuyant sur les faiblesses du cœur » (1).

La nouvelle religion ne comporte dans son principe que la foi au Dieu unique et à la mission de Mahomet, l'homme ne doit essentiellement que croire et prier.

1. Renan, *Études d'histoire religieuse*, p. 285.

« L'Islam a pour lui d'être une religion indulgente, promettant la félicité future à tous ceux qui auront cru, presque sans distinction de mérites, le musulman plein de zèle et de bravoure verra dans la guerre sainte le moyen d'atteindre le martyre, un lettré plus timide se contentera de lire le Coran et sera également agréable à Dieu. Le pauvre sera glorifié, mais le riche ne sera pas menacé à cause de ses biens (1). »

Le mahométisme renferme ainsi, à l'égard des peuples primitifs qui n'ont pas des notions complexes de morale, une grande puissance de séduction ; il ne demande, pour l'exécution des obligations religieuses, qu'un minimum raisonnable d'efforts et l'austérité de certaines de ses pratiques ne va jamais sans une certaine harmonie avec les besoins les plus impérieux de la nature humaine.

L'Islam n'impose aucune obligation en contradiction avec les lois de la nature. — Le dogme de l'Islam ne contient qu'un mystère unique et facilement pénétrable : c'est l'existence d'un Dieu unique, omnipotent, omniprésent et omniscient. Tout le reste de la religion s'explique ensuite sans que l'on ait besoin d'invoquer un grand nombre de postulats.

Le croyant n'est pas obligé de recourir à des raisonnements compliqués ou à des réflexions soutenues pour arriver immédiatement à une connaissance parfaite de la doctrine. L'islamisme ne lui impose, d'autre part, aucune obligation qui soit en contradiction

1. De Castries, ouvr. cité, p. 194.

avec les lois de la nature humaine et il ne lui fait jamais un mérite de les avoir méconnues ou violées.

« L'islamisme n'oblige personne à vivre célibataire (1) et ne conçoit pas le mérite qu'il y a à faire vœu de chasteté. La réclusion volontaire, les macérations excessives ne lui semblent pas constituer des actes de piété. Tout au plus, dans le jeûne de Ramadhan, a-t-il interverti l'ordre normal des choses, en faisant, au point de vue de l'alimentation et des jouissances physiques, du jour la nuit, ou de la nuit le jour pendant un mois de l'année. Le martyre proprement dit lui paraît inutile, sinon funeste. Il n'encourage personne à aller au-devant de la mort, sauf quand il s'agit de défendre les intérêts généraux de la communauté musulmane menacée par l'ennemi et ce sacrifice qu'il exige de ses fidèles est autant de caractère patriotique que de caractère religieux. Et même, dans ces circonstances, il ne veut point de bravoure inutile qui n'aurait pas de conséquences pratiques. S'il prescrit de sacrifier sa vie pour le bien de la masse de ses semblables et de faire profiter ses coreligionnaires des dons que Dieu lui a départis, santé, vigueur ou fortune, c'est que la vie et les avantages qu'elle procure ne sont point en réalité la propriété de l'homme, Dieu lui ayant seulement prêté la vie pour un temps déterminé. Ce prêt qu'il a reçu, l'homme ne doit rien faire pour en hâter la

1. C'est Mahomet qui disait : « L'haleine d'un homme marié est plus agréable à Dieu que la prière de soixante célibataires. »

restitution, sauf quand Dieu juge que cela est nécessaire pour le bien public (1). »

L'Islam parle aux sens et traite de la vie matérielle. — Tous les auteurs qui ont étudié le caractère des nègres ont constaté qu'il leur fallait la sensation physique de tout ce qu'on leur enseignait et qu'ils avaient besoin, pour bien se représenter les idées morales ou immorales, de les personnifier.

Le noir comprend difficilement les idées abstraites ; au contraire tout ce qui est concret et matériel le touche facilement.

Son intellectualité étant très restreinte et son indolence naturelle le poussant vers le moindre effort, sa vie est principalement matérielle et se renferme dans tout ce qui a sur lui un retentissement d'ordre physique.

Or l'Islam s'occupe d'une façon primordiale de la vie matérielle, c'est une religion qui « parle aux sens et leur fait mille promesses ». (2)

Elle a donc pour le nègre un attrait particulier qui l'incitera à devenir adepte d'une religion qui fait une part si belle à ses plus chères préoccupations.

La tentation sera d'autant plus forte pour lui que les obligations que l'islamisme lui imposera seront le plus souvent en harmonie avec sa propre sensualité et avec les désirs les plus violents de sa nature d'homme primitif.

Les progrès qu'il réalisera dans cet ordre d'idées

1. O. Houdas, ouvr. cité, p. 7.

2. Edouard Foà, *Le Dahomey*, p. 242.

lui montreront des conceptions matérialistes, source de nouvelles félicités, bien supérieures à celles qu'il avait sous les yeux.

Le Paradis de Mahomet. — Le matérialisme suit le noir au delà de la vie humaine et il est à peu près certain qu'il a la conviction de l'immortalité de l'âme.

« Il sait que la force humaine est affectée seulement à la terre, qu'elle reste ici-bas, lorsque cette étincelle, qui s'appelle la vie, l'a abandonnée. Mais il se fait néanmoins une idée d'une nouvelle forme simili-humaine, non point éthérée ou immatérielle, mais possédant encore les besoins de la première vie, et cependant autre que celle sous laquelle il a vu celui qui n'est plus. Son idée est que, au moment de la mort, l'enveloppe connue dans ce monde reste comme seul souvenir de celui qui la quitte ; il prend une nouvelle forme semblable et part pour un long, bien long voyage. C'est pour cela qu'on met dans la fosse ou qu'on remet à celui qui va mourir une somme en cauris et une bouteille de tafia pour les dépenses de la route.

« Les noirs pensent également que ceux qui n'ont pas satisfait, comme ils le doivent, à leur religion, sont punis par un séjour dans un lieu de souffrance où, au lieu de les brûler continuellement comme dans l'enfer, on leur inflige toutes les souffrances physiques que les noirs redoutent le plus : la faim, la soif, le froid, les coups, etc...

« D'autres plus heureux vivent, tranquilles et surtout sans rien faire, dans des séjours délicieux, où ils

ont abondance de nourriture, de fruits, de tabac, d'eau-de-vie surtout, des femmes nombreuses, le tout éclairé par un soleil radieux, sans souci ni souffrance.

« Ce paradis est très difficile à atteindre et peu d'hommes y arrivent. Tous les grands fétiches y sont, et on peut les y voir tous les jours.

« De plus, entre les élus et les malheureux, il existe une situation intermédiaire où vont la plupart de ceux qui n'ont pu atteindre le but et n'ont pourtant pas mérité de punition ici-bas.

« Les noirs sont persuadés que les habitudes de l'autre monde peuvent correspondre avec celui-ci (1). »

L'Islam contient, sur ce chapitre de la vie future, des promesses encore plus attrayantes. La séduction puissante du Paradis de Mahomet ne peut manquer de frapper les sens du nègre qui apprendra que les croyants, qui ont bien mérité dans ce bas-monde, se verront récompenser, au jour de la rétribution, par des jouissances éternelles et particulièrement appréciables.

« Tous les élus, accoudés à leur aise et se regardant face à face, seront servis par des enfants doués d'une jeunesse éternelle, qui leur présenteront des gobelets, des aiguières et des coupes remplies de vin exquis ; sa vapeur ne leur montera pas à la tête et n'obscurcira pas leur raison. Mais le clou de ce séjour enchanteur, la plus belle récompense du croyant, seront les Houris aux beaux yeux noirs, au sein éclatant.

1. Édouard Foa, ouvr. cité, p. 215 et 216.

tant, comme une perle dans sa coquille. Jamais homme ni génie n'a profané leur pudeur (1). »

L'espoir de ces récompenses matérielles a de quoi tenter des individus aussi portés vers les plaisirs physiques que le sont les nègres. Il y a là un mobile puissant pour les inciter à se convertir d'abord, à se bien conduire ensuite. Car si les mécréants seront punis par des châtiments désagréables et par la privation de toutes les jouissances physiques, les croyants auront toutes les faveurs et recevront le juste prix de leurs bonnes œuvres.

Le Coran ne dit-il pas : « Les vrais serviteurs de Dieu éprouveront un sort différent. Ils auront une nourriture choisie, des fruits exquis et ils seront servis avec honneur. Les jardins de la volupté seront leur asile. Pleins d'une bienveillance mutuelle, ils reposeront sur le lit nuptial. On leur offrira des coupes remplies d'une boisson pure, limpide et d'un goût délicieux ; elle n'offusquera point leur raison et ne les rendra point insensés. Près d'eux seront des vierges intactes ; leurs beaux yeux seront modestement baissés. Ils se tourneront les uns vers les autres et converseront ensemble. » (Chap. XXXVII, versets 39 et suiv.)

L'Islam tolère l'esclavage. — L'institution de l'esclavage, cette base économique que l'on retrouve dans toutes les sociétés primitives, existe de temps immémorial dans la société nègre. « De tout temps la vo-

1. H. Sarrazin. *Races humaines du Soudan français*, p. 174.

lonté a été imposée par le plus fort au plus faible ; il n'est pas besoin de déductions bien profondes pour avancer que l'impératif est le plus ancien temps du verbe (1). »

Pour le nègre comme pour le musulman, « l'entière possession d'un homme par un autre ne constitue pas une atteinte à la morale, l'esclave lui-même n'en est pas offensé. Non seulement il s'accommode de ses chaînes et s'y meut à l'aise, mais la liberté rendue lui serait souvent un plus lourd fardeau. Le fait moral de son asservissement ne l'accable pas comme il écrase ces masses non moins asservies qui, dans notre monde civilisé, usent au profit de maîtres avec lesquels elles n'ont rien en commun, leurs forces vives et les ressources de leur intelligence. L'esclave noir n'est pas un étranger, c'est un membre — soumis, mais un membre — de la famille à laquelle il est attaché, il en partage la vie, les espérances et les intérêts (2). »

Il convient d'ailleurs d'ajouter que le Coran défend expressément de réduire en esclavage un mahométan et que le croyant est même tenu d'affranchir son esclave qui s'est converti.

Dans ces conditions et sous ces réserves, il n'est pas douteux que le fait par l'islamisme de tolérer l'esclavage, d'admettre cette institution qui est à la base même de la société nègre et de ne pas boule-

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

2. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 93 et 94.

verser ainsi radicalement les habitudes sociales des noirs, a été un attrait de plus qui a aidé puissamment le prosélytisme musulman.

L'Islam admet la polygamie. — La société noire, qui comporte l'institution de l'esclavage, comprend une autre base économique également importante : la polygamie.

Le noir fétichiste possède plusieurs femmes, la femme elle-même admet volontiers que son époux ait d'autres femmes qu'elle, car elle est chargée des travaux les plus pénibles du ménage et elle voit avec satisfaction une collaboratrice lui être adjointe.

Il semble donc, *à priori*, que la consécration donnée par le Coran à la polygamie doive donner aux agents de propagande musulmane de grandes chances de succès. Certains auteurs (1) ont néanmoins soutenu que la polygamie ne pouvait être considérée comme une cause prépondérante de l'expansion de l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

« Il peut être vrai que cette tolérance du Coran engage beaucoup les musulmans à avoir plusieurs femmes, mais il y a d'autres peuples qui ne sont pas musulmans et chez lesquels la polygamie existe également.

« La cause n'en est donc pas exclusivement au Coran. Je crois que si en France pareille tolérance religieuse existait, il n'y aurait pas beaucoup d'adhé-

1. Voir notamment à ce sujet L.-G. Binger, *Le pé il de l'Islam* et de Castries, ouvr. cité.

rents ; en tout cas, ils ne tarderaient certainement pas à en sentir les inconvénients.

« La polygamie a donc une autre cause que l'islamisme, — les noirs n'ont pas été sans en reconnaître souvent les inconvénients ; bien souvent des guerres et des dissensions se sont élevées à cause de successions au pouvoir, au trône, qui ne manquent jamais d'élever des compétitions entre les fils de femmes différentes d'un même chef, — mais ils ne s'en corrigent pas pour cela (1). »

Les noirs ne se sont pas convertis à l'islamisme pour pouvoir être polygames, ils l'étaient déjà ; mais si la polygamie n'a pas été la cause par excellence des succès du mahométisme, elle n'a pas été non plus un obstacle à son expansion. On peut affirmer sans crainte que les noirs n'ont certainement pas vu d'inconvénient à adhérer à une religion qui laissait intact un des points les plus essentiels de leur organisation sociale.

L'Islam ne modifie pas l'organisation sociale des noirs et retrouve chez eux ses propres institutions. — Parmi les causes qui ont le plus favorisé la propagation de l'Islam au Soudan, on a souvent cité l'identité remarquable qui existe entre les noirs et les musulmans, au point de vue de leurs habitudes religieuses, morales et sociales.

L'état social, importé par les sectateurs du Coran, concorde avec les idées du milieu dans lequel il

1. L.-G. Binger. *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 26.

pénètre et la civilisation musulmane, rudimentaire peut-être pour des Européens, est certainement très appropriée aux intelligences nègres. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les peuplades noires, dès qu'elles sont plus ou moins islamisées, perdent entièrement leurs us et coutumes antérieurs. Les coutumes barbares primitives ont une telle force de persistance qu'elles subsistent tout en s'adaptant aux nouvelles formes religieuses.

Un fait qui prouve bien l'affinité de l'Africain et de l'Arabe, c'est le résultat de leur croisement.

« L'Africain et l'Arabe se ressemblent déjà sans s'être mêlés, ils se ressemblent à plus forte raison lorsqu'il y a croisement.

« Le croisement a précisément sa possibilité et toute sa valeur parce qu'il y a ressemblance, les unions entre eux sont possibles et donnent de bons résultats, alors qu'entre Africains et représentants de la race caucasienne, depuis des siècles qu'elles se produisent, aucun résultat durable n'a été obtenu.

« Le croisement entre musulmans et noirs est possible grâce aux affinités qui sont infinies, aussi nombreuses que les dissemblances entre nègres et européens. Leurs notions religieuses, morales, familiales et sociales : tout est point de contact, qu'il s'agisse de la vie de l'individu ou de celle de la tribu.

« Si certaines peuplades voisines des Haoussas musulmans, comme les habitants du Bénin observés par le comte de Cardi, ont cette foi en un Dieu suprême, n'est-ce pas pour le mahométisme qui vou-

dra islamiser un point commun? Tous les deux s'entendront vite, leur Dieu, à tous deux, est transcendant; pour le christianisme, le Dieu du païen n'est d'aucune valeur, c'est même un obstacle, car comment, avec une telle notion, donner l'idée d'une union possible avec l'homme, condition de la vie spirituelle, germe d'un progrès infini (1) ? »

Le Dieu des musulmans et des fétichistes est transcendant. Pour obvier aux inconvénients de cette qualité, il a fallu inventer des intermédiaires. Les fétichistes ont des amulettes, des fétiches, des gris-gris; les musulmans ont leurs saints, leurs versets du Coran fétiches. C'est là un point de ressemblance qui est encore plus mis en lumière par les échanges qui se sont produits à cet égard entre l'islamisme et le fétichisme. « Les musulmans en rapport avec les païens ont adopté leurs porte-bonheurs et de leur côté, des fétichistes invétérés ont garni leur corne de chèvre, leur sachet de peau de versets du Coran, ceux du golfe de Guinée préfèrent même à leurs amulettes celles fabriquées par les musulmans (2). »

On trouve d'autres exemples d'identité de mœurs religieuses: on sait que les musulmans se laissent pousser une touffe de cheveux sur le sommet de la tête pour que Mahomet puisse les saisir et les transporter au Paradis, le jour du jugement dernier, or on retrouve cette même coutume chez certaines tri-

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 27 et 28.

2. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 30.

bus païennes (sans doute avec une autre signification).

« Il n'existe pas, entre le cheikh extatique qui guérit les maladies par hypnose ou suggestion, devient insensible à la douleur, dompte les animaux sauvages, jongle avec les serpents, et le sorcier nègre avec ses gris-gris, ses miracles de charlatan, une différence appréciable. Aux yeux des populations africaines, ils procèdent de la même école (1). »

On retrouve également chez les noirs une pratique religieuse observée par les musulmans : c'est la circoncision. Celle-ci n'a pas été introduite en Afrique par l'islamisme, elle existe chez des peuplades qui n'ont jamais été soumises à une influence musulmane. Certaines populations de l'Afrique Occidentale, islamisées ou non, pratiquent également sur les filles en bas-âge une opération analogue, l'excision clitoridienne, qui est d'ailleurs inconnue des musulmans d'origine sémitique.

« Il est un point où le génie africain eût pu ne pas se rencontrer avec celui des sectateurs sémites du Prophète. Le mysticisme des peuples noirs aurait pu trouver un écueil dans le déisme musulman originel ; mais la nature accommodante du Mahométan a trouvé un remède dans l'accueil d'éléments soufiques très populaires sur la côte Est. Au centre et sur la côte occidentale, les confréries religieuses ont également mêlé à leur enseignement des doctrines qui peuvent être synthétisées dans les formules suivan-

1. A. Le Chatelier, *L'Islam dans l'Afrique Occidentale*, p. 97.

tes : « Abnégation de l'être au profit de Dieu ; mysticisme extatique aboutissant à l'hystérie au moyen de pratiques enseignées dans des zaouïas ayant une certaine analogie avec les monastères chrétiens. » En Afrique, les croyances mystiques constituent à l'époque actuelle le principe actif qui anime l'Islam et sa seule force vive. La profession de foi musulmane n'invoque toujours que Dieu et son prophète. Seulement néanmoins l'ascendant des saints extatiques est resté susceptible de faire vibrer la fibre religieuse. Si l'islamisme en est arrivé parfois à ne conserver que son nom en Afrique, c'est qu'il lui manquait primitivement ce mysticisme nécessaire au croyant fétichiste.

« Cet alliage a permis au noir, tout en acceptant l'Islam, de ne pas renoncer à un de ses divertissements favoris qui est en même temps une de ses formes de culte. L'Afrique païenne dansait devant ses dieux, c'était passé en proverbe ; « Quand le soleil se couche, toute l'Afrique danse. » Aujourd'hui on peut encore dire : « L'Afrique islamique danse et toujours sous prétexte de s'anéantir en Dieu (1). »

L'islamisation est donc aidée, dans une très large mesure, par ces notions et ces formes religieuses que l'on rencontre presque identiques chez les noirs et chez les musulmans. Les affinités entre ces deux races se retrouvent encore dans la vie sociale, à ce point de vue la similitude ne peut que favoriser con-

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 33.

sidérablement l'expansion du mahométisme. La vie des peuples primitifs est à peu près toujours la même. Les mêmes habitudes, le même genre de vie, la même organisation familiale et matrimoniale se retrouvent sous des latitudes différentes.

« De la tente du Sémite à la case en roseau de l'Africain équatorial, la différence n'est pas grande, que l'on en considère la forme, la solidité ou les dimensions. Rien ne distingue le palais d'un chef nègre de la case du dernier de ses sujets, également il y a peu de différence entre la demeure du riche Arabe et celle de son frère moins fortuné. Il y a des types de case qui sont, comme la tente, divisés en deux compartiments : l'un pour le chef, l'autre réservé aux femmes, les grands chefs polygames logeant celles-ci dans des habitations séparées comme jadis faisait Abraham.

« Des peaux et des tapis d'herbes ou de poils, aux couleurs vives, des bahuts ou bien de modestes caisses où sont renfermées les richesses, quelques vêtements, les armes dont s'enorgueillit le chef, tels sont, pour la tente comme pour la case, les meubles qui suffisent à la vie simple, sobre et sans apparat du noir comme de l'Arabe (1). »

On retrouve la même similitude pour le costume, la chaussure, les vases de poterie, etc..., les mesures de longueur sont, chez le sémite comme chez le nègre, l'avant-bras, dont on retranche ou auquel on

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 34.

ajoute la main tout entière ou l'une de ses parties.

Si nous pénétrons dans l'organisation familiale, nous voyons que le père est le maître et le chef dans toute l'acception de ces deux termes, son pouvoir s'étend sur toute la demeure : tous ceux qui y habitent, femmes, enfants, esclaves, lui doivent une obéissance complète.

Le noir, comme le musulman, achète ses femmes et, pour l'un comme pour l'autre, la fortune seule limite le nombre des femmes et des esclaves, la quantité de ceux-ci augmente en raison directe de la prospérité du maître.

Si nous considérons l'individu, nous voyons que, dans la société noire, l'homme isolé ne peut exister, ou il possède, ou il est possédé. Il n'y a pas d'état indépendant pour l'individu, s'il est isolé, il se réfugiera près d'un autre individu qui le défendra, à condition qu'il lui fournisse certaines prestations matérielles ou pécuniaires.

Il résulte de cet état social, qu'il y a forcément une solidarité familiale, les parents payent collectivement pour la faute de l'un des leurs.

« Toutefois, il faut noter un point sur lequel noirs non islamisés et Arabes diffèrent : le système de famille chez les nègres n'est pas le patriarcat, comme chez les sémites, c'est une forme plus animale, le matriarcat, la forme la plus simple de la parenté. L'héritage d'un individu va, non pas à ses enfants, mais à ceux de sa sœur ; cependant le père vit bien dans le fils et celui-ci se réclame avec orgueil du nom

paternel, comme c'est également le cas chez les sémites (1). »

La vie collective comporte des modes de groupement variés : le village est formé des frères et des fils du chef et la tribu est composée de plusieurs villages. Quand des difficultés naissent entre ces divers groupements, elles se règlent dans des assemblées.

« Le noir africain est orateur par goût et par instinct, ce qui allonge indéfiniment les plaidoyers ; pendant des heures entières, infatigable, il plaidera sa partie, stimulé par l'attention d'un auditoire épris des belles périodes, et s'élèvera souvent à une véritable éloquence ; son adversaire ne montrera pas moins d'ardeur à la réplique : ce sera le palabre.

« Si l'éloquence de Mahomet lui fournit un moyen d'action tout-puissant sur un peuple infiniment sensible au charme du beau langage, on peut comprendre l'attrait que ses disciples exerceront sur les indigènes. L'allégorie, qui est un genre de prédication goûtée du noir, est très en vogue dans l'Islam ; l'image, qui tient une si grande place dans les littératures sémitiques, est, en effet, le fond de l'éloquence de l'Africain, il l'emploie à outrance, souvent avec à-propos et parfois avec une hardiesse qui nous déconcerte, mais qui le charme et constitue pour lui l'art du beau langage (2). »

L'Islam flatte les instincts des noirs. — Le noir, en

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 36.

2. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 37.

présence de l'existence orientale et indolente que comporte l'islamisme, se sentira tout naturellement porté vers lui.

La paresse et l'indolence du nègre vis-à-vis des forces de la nature sont bien connues ; c'est pourquoi une religion qui, étymologiquement, signifie soumission, abandon complet aux volontés d'un Être Suprême, aura nécessairement sur lui un attrait d'autant plus irrésistible qu'elle exigera de lui un minimum d'efforts.

L'Islam est le plus souvent considéré comme la religion du fatalisme par excellence : Dieu, étant omniscient, prévoit et sait tout. Tout ce qui doit arriver est déjà écrit sur les livres du destin, il est par conséquent inutile et vain de lutter contre les décrets de la providence.

« La toute-puissance d'un Dieu unique, la faiblesse de la créature, mise en demeure d'opter entre la résignation et la révolte, voilà le fond de l'islamisme.

« Dans les régions brûlées par le soleil, où la fatigue des corps produit un affaissement général, l'élite des esprits sentira seule ce qu'ont d'humiliant pour l'homme le renoncement de soi-même, la négation de la liberté, l'absence de la responsabilité. Des philosophes, des penseurs chercheront à concilier la conscience de leur dignité morale avec l'intervention constante de la Providence dans leur marche aveugle. Mais ni la dissidence des Moutazilites, ni les démonstrations successives d'un Avicenne, d'un Ghazali, d'un Averroès, n'empêcheront les princes de

trouver dans la doctrine du fatalisme une excuse pour leurs fautes, un appui pour leur despotisme, les sujets un prétexte pour se laisser aller à leurs passions, pour s'abandonner mollement au courant d'une vie dont ils ne sont pas les arbitres (1). »

Cette doctrine commode convient admirablement aux instincts apathiques du noir, son âme est remplie et dominée par ce même sentiment de l'inanité de l'effort humain.

L'Africain est forcément anéanti devant le spectacle d'une nature qui l'opprime et l'écrase à tout instant et qui l'empêche de réaliser aucun progrès matériel durable. C'est pour ces raisons que les races nègres sont attirées vers l'islamisme qui leur prêche la soumission absolue, l'abandon complet et la résignation sans espoir aux volontés divines.

« En élevant le pessimisme naturel de ces populations, leur dégoût de l'action à la hauteur d'un dogme, l'islamisme va au-devant de leurs tendances les plus profondes. Elles trouvent en lui un prétexte commode pour se laisser aller, moyennant quelques pratiques extérieures faciles à observer, aux passions qui les rongent et pour s'abandonner mollement au courant d'une vie contre laquelle il est inutile de songer à réagir (2). »

Grande facilité d'adaptation de l'Islam. — Sous l'influence du temps et du milieu, la religion de

1. Hartwig Derenbourg. *La science des religions et l'islamisme*, p. 74.

2. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 29 et 30.

Mahomet, adoptée par un grand nombre de peuples étrangers et superstitieux, a dû se corrompre et se transformer, tout au moins dans ses détails. La plupart des altérations subies par l'Islam proviennent de la survivance des anciens cultes auxquels il s'est substitué. Ces modifications sont d'autant plus importantes que les races, chez lesquelles l'islamisme s'implantait, étaient de civilisation plus arriérée.

Pour faire ses conquêtes, le mahométisme a dû s'imposer des additions et des adaptations.

« Non seulement l'Islam s'est assoupli, modifié, transformé pour mieux s'infiltrer dans des terrains divers, mais encore pour s'étendre dans les étonnantes proportions que l'on sait, il a dû souvent, renonçant à supplanter les croyances qu'il venait remplacer, se borner à les démarquer sans jamais les éliminer complètement (1). »

Il est certain qu'il y a des différences entre l'islamisme d'un nègre musulman et celui d'un Arabe du Hedjaz et que les notions qu'ils peuvent avoir l'un et l'autre sur la nature de leur religion commune ne sont peut-être pas rigoureusement identiques.

« Les 175 millions de musulmans se distinguent par des conceptions très diverses sur ce monde et sur l'autre. On ne compte pas moins de 73 sectes, dont quatre orthodoxes. Ajoutez à cela les gens suspects de ces tendances chiites avouées ou latentes

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 11.

qui, avec les Fatimides d'Égypte, ont revendiqué jusqu'au titre de khalifes. Ce sont encore les coufis absorbés dans leur mysticisme, ce sont aussi les affiliés d'associations secrètes aux ramifications étendues. Mais, en dépit de ces classifications parfois arbitraires, de ces frontières variables et mal dessinées, le faisceau de l'islamisme a résisté. L'arbre ne renie aucune de ses branches, même de celles qui, à distance de la racine, ont décrit les courbes les plus tortueuses (1). »

Mahomet avait préparé pour l'Islam un cadre large où beaucoup de conceptions et de croyances, d'apparence différente, pouvaient se mouvoir. « Dans ce cadre vaste, flexible et mobile, chacun peut faire entrer, sans le rompre, ses idées, ses convictions et ses espérances, sans trop les violenter, pourvu qu'elles ne tiennent ni de l'athéisme, ni de l'idolâtrie (2). »

Quelque jugement, d'ailleurs, que l'on puisse porter sur la nature de cet islamisme modifié et abâtardi, dès qu'il se propage hors d'Arabie et qu'il évolue à travers les siècles, le fait de son universalité subsiste et il n'est pas douteux que sa facilité à admettre certaines croyances étrangères, à s'approprier certaines coutumes purement locales, à s'adapter, en un mot, dans le milieu où il pénètre, a été une cause qui a favorisé son expansion dès l'origine et qui, encore aujourd'hui, assure sa remarquable diffusion dans l'Afrique Occidentale.

1. Hartwig Derenbourg, ouvr. cité, p. 73.

2. *Idem*, p. 72.

CHAPITRE IV. 7

L'échec du christianisme dans l'Afrique Occidentale

Désunion des religions chrétiennes. — Le christianisme est une religion compliquée et austère. — Le christianisme a besoin de sacerdoce et réprouve la polygamie et l'esclavage. — La mentalité du noir l'exclut du christianisme. — Le christianisme modifie l'organisation sociale des noirs et tend à les dénationaliser. — Les mauvais exemples donnés par les chrétiens. — L'occupation européenne ne favorise pas l'expansion du christianisme.

L'échec du christianisme. — « L'extension progressive et continue de l'Islam dans les régions occidentales du continent noir est un fait que nul, parmi ceux qui connaissent la question, n'essaiera de nier. Il est, en vérité, si bien établi que spécifier les circonstances où il a été constaté serait absolument superflu. Partout il est manifeste, partout il frappe, il impressionne. On ne peut pas plus le masquer ou l'ignorer qu'on ne saurait le faire de l'échec relatif qu'éprouvent en même temps les missions chrétiennes. Tandis que l'islamisme ne cesse un peu partout de faire des prosélytes, de conquérir des tribus entières, de descendre les cours d'eau jusqu'à l'Océan, de percer

la zone forestière, sans que, pour ainsi dire, il échoue nulle part — certains cas exceptés, par exemple chez les Ibos sur le Niger — pendant ce temps le christianisme ne gagne aucun terrain dans l'intérieur du continent. Et même, dans les régions les plus voisines de la côte ou, plus exactement peut-être, dans certaines villes européanisées de la côte, les progrès du christianisme sont lents, si lents, en réalité, qu'on trouve des observateurs bien renseignés pour soutenir qu'il recule plutôt qu'il n'avance. A tous égards, on peut, je me permets de le croire, affirmer sans exagération que le christianisme a peine à maintenir sa place parmi les différents groupes sociaux de l'Afrique Occidentale et qu'il résiste en vain à la marée montante de l'Islam. La conversion à l'islamisme de plusieurs centaines d'indigènes, à Jebu-Ode, une des localités les plus importantes du pays yoruba, tout près de Lagos, l'un des centres où s'était porté l'effort de l'Église pendant des années, est un événement récent qui marque bien cette orientation (1). »

Nous retrouvons cette constatation de l'échec des tentatives du christianisme dans l'Ouest africain chez la plupart des auteurs qui se sont occupés de la question et qui l'ont examinée sans parti pris manifeste (2).

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 203 et 204.

2. Voir notamment : D.-A. Forget, ouvr. cité ; A. Verdier, *35 années de lutte aux colonies (Côte occidentale d'Afrique)* ; Édouard Foà, ouvr. cité ; G. Bonet-Maury, *L'islamisme et le christianisme en Afrique* ;

Les résultats pratiques obtenus par les missions chrétiennes ont été à peu près nuls et, le plus souvent, éphémères et, dans la majorité des cas, leur propagande n'a jamais pu s'étendre effectivement au delà des agglomérations européennes de la côte.

« L'influence au Sénégal de la mission française du Sacré-Cœur de Marie n'a pas franchi les limites dans lesquelles le gouvernement peut la couvrir de sa protection immédiate et les missions portugaises n'ont laissé aucun résultat appréciable. Au cap Palmas, les missionnaires catholiques, Français et Irlandais, ont échoué non moins complètement. A Dakar, où la majeure partie de la population est musulmane, l'ivrognerie et la prostitution ne se rencontrent que chez les chrétiens. Le missionnaire Laffite reconnaît sans peine les résultats négatifs de la catéchisation des Dahoméens : « C'est le secret de Dieu, ajoute-t-il avec résignation, qui se réserve de faire éclater à son heure les prodiges qui ont jeté au pied de sa croix les nations païennes. »

« R.-B. Walker, qui a séjourné quatorze ans chez les nègres équatoriaux, cite l'aveu d'un missionnaire qui déclare qu'après vingt-trois ans il n'a pu faire aucune conversion sincère, et que les noirs les plus éduqués étaient devenus les plus coquins de tous.

A. Le Chatelier, *ouvr. cité* ; Léopold de Saussure, *Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes* ; Félix Chapiseau, *Au pays de l'esclavage* ; Dr C.-H. Becker, « l'Islam et la colonisation de l'Afrique » (conférence faite devant l'Union Coloniale Française le 22 janvier 1910), etc...

Walker cite quelques prétendues conversions, faites toutes en vue d'obtenir quelque bénéfice et constate la persistance continue des pratiques païennes chez ceux que l'on croyait acquis au christianisme. Le capitaine Burton est d'avis que les missions ont partout échoué et que, comparés aux nègres païens, les nègres christianisés sont de beaucoup plus dépravés. Il signale une mission qui, après une dépense de 300.000 francs, put produire un converti : c'était un noir qui avait eu une attaque de folie (1). »

L'œuvre des missionnaires chrétiens en Afrique Occidentale s'est accompagnée de sacrifices énormes et de dévouements admirables, cependant les résultats qu'ils ont obtenus sont hors de proportion avec les efforts tenaces et patients qu'ils se sont imposés. Des difficultés presque insurmontables se dressent contre eux : les missionnaires se trouvent transportés dans un milieu pour lequel leur état physique et physiologique n'est nullement prédisposé. Leur tâche ingrate est encore rendue plus ardue par un climat meurtrier qui fait parmi eux de nombreuses victimes, alors que leur faible nombre restreint déjà considérablement leur champ d'action.

Mais ce n'est pas là la véritable cause de l'insuccès du christianisme et nous allons voir que l'échec des missionnaires est dû tant à l'essence même de la religion chrétienne qu'à la défectuosité de leurs méthodes de propagande.

1. Léopold de Saussure, ouvr. cité, p. 234 et 235.

Nous pourrions constater en même temps que ce qui cause l'échec du christianisme chez les noirs est précisément ce qui, par contre-partie, rend si efficace chez eux le prosélytisme musulman. La société fétichiste, sur laquelle s'est fait sentir une influence islamique, tend à progresser peu à peu dans la voie de la civilisation.

« Ni Maureni Arabe, écrit l'explorateur Thomson (1), ne tiennent les rênes du gouvernement et, par leur influence, n'introduisent de nouveaux arts ni de nouvelles industries : tout ce progrès a été accompli par les libres aspirations des nègres. La cause première de ce progrès est l'Islam. C'est le mahométisme, sans aucun doute, qui a éveillé cette jeune et vigoureuse vie parmi ces noirs... Non seulement le prosélytisme de l'Islam agit parmi les païens, mais encore il a ses missionnaires à Sierra-Leone et à Lagos ; là, il entre en lice pour disputer à la chrétienté la possession des indigènes, et des rapports nous parlent de sa rapide extension et les adhésions nombreuses qu'il recueille dans les communautés chrétiennes qui renforcent ses rangs dans de notables proportions. S'il en est ainsi, et je n'ai aucune raison d'en douter, il faut qu'il y ait quelque chose de terriblement défectueux dans les méthodes employées pour répandre le christianisme. Il m'est toujours apparu, à moi qui ai profondément à cœur les intérêts du christianisme, que le système adopté était radicalement contraire aux indigènes.

1. *Antislavery Reporter*, mai-juin 1887, p. 109.

Le succès du mahométisme est dû, dans une large mesure, à ce qu'il a demandé aux nègres très peu en apparence et que cependant ce peu est infini, car c'est en lui que reposent les germes d'un grand changement. Le message est apporté par des hommes qui leur ressemblent, l'accepter n'entraîne pas nécessairement des modifications à leurs habitudes. »

Désunion des religions chrétiennes. — Ce qui rend particulièrement fort l'Islam, c'est son unité : que son sectateur soit Peul, Soninké, Mandé-Dioula, Toucouleur ou Haoussa, qu'il appartienne à la confrérie des Tidjania ou à celle des Qadria, il répétera toujours uniformément qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que Mahomet est son prophète, et il ne prétendra pas que son islamisme est d'essence supérieure à celui de son voisin.

Que trouvons-nous en regard de cette cohésion uniforme des mahométans ? Nous rencontrerons le protestant qui proclamera, au nom de Calvin, des guerres de la Réforme et de l'esprit philosophique, que le catholique est méprisable et coupable, et celui-ci déclarera, avec non moins d'autorité, que son concurrent est damnable et dangereux.

Toujours désunis, les missionnaires chrétiens combattent respectivement leurs idées religieuses et ne chercheront qu'à se dénigrer. Ces luttes et cette âpre concurrence sont forcément d'un fâcheux exemple pour le noir. Il verra, de part et d'autre, une incertitude et un danger, il aura peur et ne comprendra pas ; mais, comme son esprit simple aime à compa-

rer, il comparera ces deux religions qui offrent des moyens si différents pour arriver aux mêmes conclusions et il optera nécessairement pour l'islamisme, où il se sentira sur un terrain à la fois sûr et confortable.

« La moyenne du succès des trois religions est tout à fait disproportionnée : sur cent individus convertis, il y en a cinq catholiques, quinze protestants et quatre-vingts mahométans (1). »

Cette moyenne, sur l'exactitude de laquelle il convient d'ailleurs de faire toutes réserves, donne donc aux missionnaires protestants un léger avantage sur leurs concurrents catholiques. Mais il faut observer que, s'il est assez facile de connaître exactement le nombre de conversions opérées par les missions chrétiennes dont la propagande est généralement limitée aux agglomérations urbaines voisines de la côte, il n'en est pas de même pour les musulmans dont le prosélytisme s'exerce dans toutes les régions de l'Afrique Occidentale et très souvent hors de portée de statistiques officielles plus ou moins fantaisistes.

L'échec du christianisme dans ces contrées frappe d'autant plus que les essais d'évangélisation des nègres datent de plusieurs siècles et ont été naguère soutenus par les efforts des gouvernements européens eux-mêmes. Les missions n'en ont tiré aucun profit et leurs tentatives semblent éternellement vouées à une remarquable inefficacité.

1. Édouard Foà, ouvr. cité, p. 241.

« L'Islam a marché de triomphe en triomphe parmi les noirs, mais il reste peu ou pas de traces des grands efforts déployés par l'église primitive en Afrique Occidentale, puis par les Portugais dans le Congo, au xvi^e siècle. Les tentatives actuelles, plus dispersées, mais moins efficaces, à cause des divisions intestines de la chrétienté, donnent des résultats qu'on est obligé de considérer comme profondément décourageants, si l'on a égard aux vies humaines sacrifiées dans une tâche aussi inféconde et d'une stérilité pitoyable, si l'on sait quelles sommes importantes ont été et sont encore dépensées dans cette œuvre. L'échec du christianisme dans le Nord de l'Afrique, celui du catholicisme romain, au xvi^e siècle, dans le Sud-Ouest, semblent réservés encore aux sectes et aux églises variées de l'époque contemporaine. La monotonie de leurs pénibles efforts pour prendre pied sur les rives occidentales du continent inhospitalier ne se distingue du passé que par les jalousies et les récriminations auxquelles l'on voit les différentes missions se livrer les unes envers les autres.

« Le missionnaire protestant, d'ordinaire pour expliquer l'échec de la propagande chrétienne dans le Sud-Ouest de l'Afrique, au xvi^e siècle, en attribue la faute au catholicisme romain, dont l'enseignement lui semble presque autant, sinon aussi funeste que la doctrine islamique. J'ai entendu, au contraire, des catholiques romains, anglais et français, imputer cet échec à l'incapacité foncière, à l'impuissance, à

la corruption — selon les vues de chacun — des prétendus apôtres, les Portugais. Des personnes dépourvues de tout parti pris religieux inclinent parfois à soutenir que le fait de la traite des noirs, en existant à l'époque, explique à lui seul l'insuccès de la foi chrétienne. Aucune de ces raisons ne nous semble vraiment décisive. Le protestantisme n'a pas mieux réussi en Afrique Occidentale que le catholicisme romain. En vérité, on peut même se demander si, en général, il y a réussi aussi bien. Aucun argument vraiment sérieux n'a été apporté pour expliquer l'impuissance absolue du clergé portugais à mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise, et la décadence de l'influence politique du Portugal en Afrique Occidentale ne fournit de cet échec qu'une raison insuffisante, car, avant qu'elle se produisît, il était devenu manifeste que les premiers succès du catholicisme romain n'avaient aucune consistance. Quant aux conséquences prétendues de la traite des noirs, il est probable, si paradoxal que cela soit, qu'elles furent nulles ou furent tout différentes, car la politique des Portugais consistait à nouer des relations amicales avec les chefs les plus puissants du littoral et à leur fournir des armes et de la poudre pour combattre les tribus de l'intérieur. Ces dernières, et non les indigènes habitant la côte, étaient en général les principales victimes de la traite ; et les populations de la zone maritime, ainsi garanties contre tout dommage, n'avaient aucune raison de se plaindre des procédés dont usaient à leur égard les

marchands portugais de chair humaine, à l'époque où ils se trouvèrent en contact avec les propagateurs du christianisme. En réalité, si l'attitude politique des nations chrétiennes doit être considérée comme ayant contribué au succès ou à l'échec de ce prosélytisme religieux, on peut affirmer sans hésitation que la politique de l'Europe, dans ses manifestations récentes, a plus fait pour mettre en défiance les indigènes contre le christianisme, tel que les missionnaires le leur enseignent, que la traite des noirs avec toute sa violence et ses horreurs (1). »

Le christianisme est une religion compliquée. — Nous avons vu que la croyance à l'unité de Dieu et à la mission de Mahomet constituait essentiellement le dogme de l'islamisme.

A côté de cette simplicité de la religion musulmane, les symboles de l'orthodoxie catholique ou protestante paraissent bien compliqués et abstraits pour l'intelligence simpliste des noirs. Ceux-ci, qui ne conçoivent que le concret, comprendront difficilement les mystères du christianisme.

On dira au nègre qu'un mystère est une vérité révélée de Dieu et qu'il doit y croire, quoiqu'il ne puisse pas le comprendre. Nous pensons que le noir aura, malgré toute sa bonne volonté, quelque difficulté à admettre, avec le mystère de la Sainte-Trinité, que trois personnes distinctes ne font qu'un seul et même Dieu.

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 212 et suiv.

Le mystère de l'Incarnation ne lui sera pas moins incompréhensible, il se refusera à croire que Dieu, dont il se fait une conception tout à fait transcendente, ait pu prendre un corps et une âme semblables aux nôtres dans le sein de la Vierge Marie. La supériorité de la divinité ne peut comporter pour lui une nature à la fois divine et humaine.

Il ne comprendra pas davantage l'Immaculée-Conception qui se trouve en contradiction absolue avec ses notions les plus élémentaires de physiologie et sa conception de la toute-puissance de Dieu ne sera nullement satisfaite par l'idée de faiblesse incluse dans la crucifixion de Jésus-Christ.

Le christianisme est une religion trop symbolique et trop abstraite pour le noir et il lui est très difficile de se mettre au niveau de ses adeptes incultes. Le christianisme risque d'ailleurs, en faisant des concessions pour simplifier son dogme, de transformer complètement l'essence même de la religion. En réalité, le nègre converti au christianisme demeure fétichiste, encore et plus profondément que son congénère islamisé. « C'est à peine s'il se sent supérieur à ses frères païens; il reste plutôt embarrassé devant eux. On lui a fait jeter ses fétiches, mais sa conversion s'est faite avec d'autres fétiches; le plus souvent on a mis sous ses yeux deux chromolithographies, l'une figurant le ciel, l'autre représentant l'enfer; les missionnaires lui ont fait un commentaire abondant et facile des délices des élus et des tourments des réprouvés; plus ou moins frappé,

plus ou moins suggestionné, le noir s'est décidé pour le ciel, et il est devenu un néophyte; son christianisme n'est et ne saurait être qu'un grossier anthropomorphisme; il faudra l'atavisme de plusieurs générations pour faire de ses descendants des chrétiens dignes de ce nom (1). »

La christianisme est une religion austère. — Alors que l'islamisme ne demandera au noir qu'un petit progrès intellectuel et social, et lui promettra un avenir de félicité sensuelle, le christianisme s'adresse purement au moral. Ses principes sévères et austères le rendent impossible aux races primitives, douées d'un matérialisme débordant. Ses croyances, ses lois, ses dogmes réclament un esprit qui y soit longuement préparé. Le noir, même après une petite préparation, ne comprend pas le christianisme dont la semence ne peut être jetée, sous peine de la perdre dans un esprit inculte. C'est une religion qui va forcément de pair avec une civilisation assez avancée et dont le vrai sens ne peut être saisi que par des gens instruits et policés.

Le christianisme aura pour le noir un autre inconvénient : c'est qu'il lui proposera immédiatement un idéal religieux et un progrès moral qui réclameront des efforts et des sacrifices trop considérables pour sa nature voluptueuse et ses aspirations nettement utilitaires.

L'islamisme aura pour le noir bien d'autres avan-

1. De Castries. *L'avenir de l'Islam*.

tages, il avancera en s'adaptant aux mœurs, il n'exigera que la décision de l'adepte et la prononciation de certaines formules. Les missionnaires, craignant un déclassement du christianisme, n'accorderont, au contraire, le baptême qu'après une éducation religieuse de longue durée, ce qui finira souvent par lasser le jeune adepte.

Le christianisme a besoin de sacerdoce. — Nous avons vu précédemment que la simplicité du culte musulman, la facilité des rapports entre le croyant et la divinité et le manque de sacerdoce constituaient de sérieux avantages pour la diffusion de l'islamisme dans l'Afrique Occidentale.

Le christianisme, par contre, ne saurait se passer de ministres du culte, de prêtres hiérarchisés administrant les sacrements et enseignant continuellement le dogme. Si tout le monde est croyant, il y a une distinction très nette entre le prêtre et le fidèle et celui-ci ne peut remplir ses devoirs religieux sans l'intermédiaire d'autrui.

Le noir ne pourra satisfaire à la plénitude de ses obligations envers Dieu sans être arrêté par la complication des sacrements et par la multiplicité des cérémonies religieuses.

On peut joindre à ces inconvénients qui gênent l'expansion du christianisme, ce fait que les missionnaires chrétiens entrent en fonctions dès leur arrivée au milieu des noirs, ils viennent là dans le but déterminé et précis de convertir les païens, dont ils excitent nécessairement la méfiance.

Tout au contraire, le musulman ne vient pas pour faire du prosélytisme, du moins dans la majorité des cas. Il semble n'attacher d'abord aucune importance à ce que les noirs fassent salam comme lui et adoptent ses pratiques religieuses. Mais peu à peu, par contagion et par esprit d'imitation, l'islamisation se produit, d'autant mieux qu'elle n'avait pas l'air d'être voulue.

Le christianisme réproouve la polygamie et l'esclavage. — Les deux principales bases économiques, sur lesquelles repose la société noire, sont la polygamie et l'esclavage.

L'islamisme, qui admet ces deux institutions, en tire des avantages considérables pour son expansion dans l'Ouest africain.

Or, il n'est pas douteux qu'un des plus grands obstacles rencontrés par le christianisme dans ces régions tient à ce qu'il s'est toujours refusé à admettre les polygames dans son sein.

« Si le fétichiste ne se fait pas musulman pour devenir polygame — il l'est déjà — il déserte le christianisme et va à l'Islam pour pouvoir le rester. C'est à l'Islam un énorme avantage dans sa diffusion, et il sait le faire valoir en s'appuyant sur les désirs désordonnés de la nature humaine (1). »

La lutte entre les deux religions ne peut être égale et l'identité d'état social et économique doit nécessairement profiter au mahométisme. « Au nègre,

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 92.

pour lequel la femme répond à une nécessité physiologique et domestique, qui ne voit en elle que l'accouplement, la culture des lougans, la procréation des enfants dont il a besoin pour vivre, qu'il lui faut nombreux avant tout, le christianisme vient parler d'égalité, de respect, de monogamie. En même temps, l'Islam lui murmure : « La femme était ta captive, elle restera ta captive, variable et changeante à ton gré. » Le christianisme impose au néophyte la résignation au devoir, la pitié ; il lui crée des obligations de rites et de dévotions et l'Islam lui dit : « Tu seras le plus fort. » Il est plus près de son animalité et l'emporte (1). »

Il est certain que les exigences de la nature sont plus fortes à mesure que l'on se rapproche de l'Equateur et que la polygamie est une institution qui répond pour les noirs à une nécessité physiologique. Certains auteurs ont même déclaré que la monogamie équivaldrait pour eux à l'extinction de la race.

« Si l'on tient compte, dit le Dr Blyden, de l'influence délétère du climat, la population ne peut vivre et se perpétuer que par la polygamie. Il y a une différence marquée entre les enfants nés sous le régime restrictif de la monogamie et ceux dont les parents sont polygames. Chez les uns, on trouve la trace manifeste de la déchéance physique et de l'affaiblissement intellectuel ; chez les autres apparaissent visiblement la vigueur physique ainsi que

1. A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 351.

l'activité et la vivacité de l'esprit. Chez les uns on trouve la triste évidence d'une croissance arrêtée, d'un développement physique rendu impossible et d'une paresse intellectuelle ; chez les autres, une puissance musculaire étonnante, servie par un torse largement développé, héritage qu'ils ont reçu de leurs pères, en demeurant aussi robustes et plus avisés que l'étaient ces derniers à l'époque où des influences extérieures ne les avaient pas détournés de la simplicité primitive. »

Il y a encore une autre raison naturelle qui pousse les nègres à la polygamie, c'est la coutume suivante qui existe dans l'Afrique Occidentale, aussi bien chez les païens que chez les musulmans :

« Dès qu'une femme est enceinte, son mari n'a plus aucun rapport avec elle, il en est de même pendant tout le temps que l'enfant n'est pas sevré. Comme dans ces pays, on ne le sèvre que vers l'âge de trois ans, on peut estimer à quatre ans le temps où le mari n'a pas de rapports avec sa femme. Dans ces conditions, le noir prend une autre femme quand il en a les moyens.

« Comme une femme ne peut avoir un enfant que tous les quatre ou cinq ans, elle en a rarement plus de cinq, mais il meurt à peu près la moitié, faute de précautions hygiéniques et pour d'autres raisons trop longues à développer ici, de sorte que si un homme désire avoir une nombreuse famille, il lui faut prendre un grand nombre de femmes (1). »

1. L.-G. Binger. *Esclavage, Islamisme et Christianisme*, p. 29.

Le christianisme, qui n'admet que la monogamie, est donc en contradiction absolue avec les habitudes sociales et économiques des noirs. Le catholicisme, de plus, ne tolère même pas le mariage des prêtres indigènes, dans ces contrées où l'on ignore l'idée elle-même de continence.

Il en est de même en ce qui concerne l'esclavage, autre base économique de la société nègre. Cette institution, blâmable assurément, n'est pas imputable aux musulmans seuls, ils ne l'ont point organisée, car elle existe dans toutes les populations noires, qu'elles soient fétichistes ou islamisées.

Le christianisme s'est toutefois montré moins rigoriste et plus tolérant à l'égard de l'esclavage, surtout de celui que l'on appelle esclavage de case. « Sans doute la théorie est intransigeante, mais dans le domaine de la pratique, missionnaires et gouvernants ont été amenés à une largeur, issue de la complexité de cette question autant que de la nécessité présente, et peut-être aussi du sentiment du parti qu'on pourrait tirer d'une accommodation temporaire (1). »

La mentalité du noir l'exclut du christianisme. — Le christianisme a des exigences qui ne peuvent convenir qu'à des gens habitués aux freins de la civilisation et de l'éducation. Le noir, dont l'intellectualité et la mentalité sont rudimentaires, ne peut s'y soumettre, alors surtout que l'adoption de la nouvelle religion apporte avec elle le bouleversement com-

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 93.

plet de ses mœurs et ses plus chères habitudes.

« La mentalité du noir le prédestine pour l'Islam et l'exclut des formes supérieures de la religion chrétienne, aussi bien que de la civilisation moderne ; tout au moins d'abord, peut-être pour toujours. Le primitif extériorise ses désirs et ses craintes, et même ses expériences, il les personnifie et les déifie. Puis il cherche par des rites magiques à attirer et à repousser ces divinités nouvelles. Ne dites pas, ce sont des superstitions ridicules qu'il faut extirper : ce sont les formes naturelles de la pensée du noir. A la base de ces idées se trouve la conviction qu'une distance énorme existe entre l'homme et les forces divines. L'homme est impitoyablement voué entre leurs mains. Seul l'optimisme de la magie peut adoucir ce cruel fatalisme pessimiste.

« L'Islam populaire peut s'adapter à cette mentalité, car lui aussi connaît cette distance éternelle entre Dieu et l'homme, et ce triste fatalisme qui en est la conséquence. Il pouvait sans difficulté ajuster ses simples doctrines à la pensée du noir sans trop y perdre. L'excellent savant M. Ed. Doutté a eu le grand mérite d'approfondir ces problèmes dans un livre documenté et persuadant. Le culte de l'Islam, qui ne connaît ni image ni sacrement, a dû développer une magie orale dont les traces se rencontrent dans les manuscrits de l'Afrique centrale qui ont été apportés dans nos musées et nos bibliothèques. Ainsi, sous la contrainte de sa mentalité, le noir ouvre son âme à la séduction de l'Islam.

« Et le christianisme ? Et la civilisation moderne ? La tâche du premier part de la conviction du rapprochement et prêche la relation la plus intime et le contact intérieur entre Dieu et l'homme. La civilisation moderne suppose la personnalité morale, qui est pénétrée par l'idée de la responsabilité individuelle. Ce sont des notions qui sont incompréhensibles pour le noir. Il ne les comprendra pas, même après une instruction prolongée, mais seulement après un développement peut-être possible de sa mentalité. L'Islam apporte un sens nouveau et plus élevé aux anciennes pratiques du noir, le christianisme veut changer les lois de sa pensée. Dans ces circonstances, il va sans dire que l'Europe ne peut pas marcher à l'égal de l'Islam en Afrique (1). »

On pourrait montrer, par d'autres exemples, combien le christianisme, en froissant les instincts des noirs, est impénétrable à leur mentalité.

La différence des conceptions des nègres païens et des chrétiens est frappante si l'on considère leur manière respective de satisfaire aux lois de l'hospitalité. Le noir exerce celle-ci, généreusement et sans chercher à s'en faire un mérite, et il partage toujours le peu qu'il a avec son frère moins fortuné, sans lui demander ni qui il est, ni d'où il vient.

Le nègre est essentiellement imprévoyant et fataliste ; « il est constamment placé en face des chré-

1. Dr C.-H. Becker. « L'Islam et la colonisation de l'Afrique » conférence déjà citée.

tiens que la nécessité oblige à avoir des provisions. Il souffre parfois de la disette, alors que ceux-ci sont riches, il lui semble du moins, ou ce qui n'est plus une apparence, il voit tel chrétien repu et l'autre affamé et d'autre part les musulmans qui meurent de faim ensemble ou jouissent de leur abondance ensemble. Dès lors, on conçoit facilement la conséquence, c'est-à-dire l'attirance que l'Islam exerce sur le noir et les rancœurs qui submergent son âme de communiste à l'égard des Européens. Sans doute, le chrétien ne laissera pas échapper une si belle occasion d'instruire son frère noir et, par un discours logique en tout point, de lui montrer que le travail et l'épargne sont les causes de la différence ; en quoi il fera une double erreur — si c'est christianiser qu'il veut — car c'est oublier que le raisonnement abstrait, la spéculation est absolument en dehors de la faculté de conception de cet impulsif, autant que la paresse et l'imprévoyance sont dans sa nature. Rebuté, le noir se tournera vers ceux qui partagent, même étant pauvres, et qui ignorent l'égoïste richesse qu'en nos langues on nomme prévoyance — ce fétiche dans lequel l'Européen place la foi que la Providence ne lui inspire plus — c'est là le langage des noirs, nos élèves (1). »

Le christianisme modifie l'organisation sociale des noirs. — Le christianisme comporte certainement des notions tranchées de distinction de classes et de hiérarchie sociale. Il y a nécessairement une distance

- 1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 69 et 70.

et une différence, aussi bien entre l'évêque et le simple prêtre qu'entre le directeur d'une factorerie et son employé. Les croyants sont, en fait, inégaux, même devant Dieu, et s'ils ont les mêmes devoirs, ils sont loin d'avoir tous les mêmes droits.

Le païen, en présence de deux musulmans de classe différente, ne perçoit que des différences sociales insignifiantes, il ne voit pas l'inégalité sensible et la distinction nette des classes qui l'ont frappé et choqué au contact des chrétiens ; il optera, par suite, très facilement en faveur de l'Islam qui maintient, dans ses caractères principaux, son état social préexistant, tout en l'améliorant.

Le chrétien a, en outre, une profonde prévention et une répulsion physique invétérée contre la couleur des nègres. Un blanc consentira rarement à épouser une négresse, pour en faire sa femme légitime, alors que le musulman n'y verra qu'un moyen commode et efficace de faire du prosélytisme.

Le christianisme tend à dénationaliser les noirs. — L'Islam a le double avantage de donner aux noirs un degré plus élevé de civilisation et une certaine discipline intérieure. Ce progrès se produit d'ailleurs sans qu'il soit besoin d'arracher le nègre à son milieu naturel et ethnique. L'Islam encourage et exalte l'esprit national. Le christianisme, au contraire, le décourage et, au lieu de chercher à augmenter la confiance de l'indigène en lui-même, il la diminue.

« Le noir chrétien est le plus souvent un être hybride. Il n'est ni dans un camp ni dans l'autre. En adop-

tant des vêtements européens, il s'expose à la suspicion et aux railleries de ses compatriotes demeurés païens, bien qu'ils aient recours à ses services, en qualité de commis ou de secrétaire, quand l'occasion l'exige. Les musulmans le traitent avec un mépris non déguisé. Plus amer encore, peut-être, que tout le reste est le dédain que les Européens eux-mêmes ont pour lui. Demandez au premier blanc venu, fonctionnaire, militaire, commerçant, voyageur, ses impressions sur l'indigène de l'Ouest africain. Il vous dira que le fétichiste est le plus souvent un gaillard solide, loyal, hospitalier, bon, simple, poli; que le musulman est un homme superbe, au maintien fier et respirant la confiance en soi, arrogant peut-être, hautain, mais d'une dignité singulière, d'une supériorité consciente et d'une tranquillité sûre de soi, que tout trahit dans sa personne. Mais il est rare qu'on parle sans termes méprisants du noir devenu chrétien. Sa vanité, sa suffisance, son « vernis de civilisation », les vices qu'il a pris et ainsi de suite, ce sont des thèmes invariables. La malheureuse habitude qu'il a d'adopter les dernières extravagances des modes européennes, aussi bien pour lui-même que pour le personnel féminin de sa famille, le met en lutte à de constants sarcasmes; on ne parle de même qu'en plaisantant de la célébration d'un mariage indigène dans une ville de la côte occidentale. Les missionnaires eux-mêmes, malgré leur naturelle indulgence, sont obligés de reconnaître un fait plutôt fâcheux: « Il y a, sur la côte et

dans la Nigéria inférieure, écrit le chanoine Robinson, un très grand nombre d'indigènes qui se disent chrétiens, il n'y a malheureusement que peu de vrais convertis. Je conseillerais, pour ma part, aux personnes, voyageant sur la côte et qui cherchent des serviteurs dignes de confiance, de préférer le fétichiste ou le musulman au prétendu chrétien, car une mauvaise religion sincèrement acceptée, ou même l'absence de religion vaut mieux qu'une manifestation de foi qui n'est que de l'hypocrisie. » Aveu humiliant, pour l'Église chrétienne, comme pour la civilisation européenne. Placé entre deux camps, le noir christianisé est un « déclassé », un « sans-culotte » (1).

Le nègre évangélisé ne devient donc presque jamais un membre effectif de son milieu nouveau, il y reste toujours l'indigène et, ce qui est pire, l'indigène déraciné.

Cela tient à ce que la race noire est une race inférieure à qui ne peuvent convenir les subtilités complexes de notre civilisation. Un abîme profond, que, dans l'état actuel des choses, on ne peut espérer complètement franchir ou combler, sépare les noirs des chrétiens, dans l'ordre intellectuel, moral, social et religieux. Les uns et les autres ont reçu des dons et des facultés différentes par suite d'une vie dissemblable et il semble que l'on doive espérer l'évolution des races noires autrement que par le moyen inefficace de l'assimilation.

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 225 et 226.

Les mauvais exemples donnés par les chrétiens. — Le rapprochement que le christianisme amène entre les païens et les chrétiens est presque toujours suivi des plus fâcheux effets. Les conversions sont le plus souvent peu sincères et on rencontre parmi les nègres christianisés un grand nombre d'hypocrites qui trompent les missionnaires pour leur extorquer quelque chose.

Le noir ne voit-il pas d'ailleurs les lois morales du christianisme outrageusement violées chaque jour par ses adeptes européens ? Ne s'aperçoit-il pas que ceux-ci pratiquent peu ou même pas du tout leur religion ?

La comparaison, que l'esprit simpliste du païen peut faire entre l'islamisme et le christianisme, doit forcément pencher en faveur du premier. « En effet, opposés l'un à l'autre, le modèle de charité, de fraternité, de bonnes mœurs, c'est le musulman polygame et non le représentant du christianisme, cet homme qui, sorti du sanctuaire de son Dieu très bon et très saint, devient le représentant de tous les vices, de toutes les cruautés. Le musulman est chaste, comparé au chrétien : on lui reproche ses esclaves, au moins s'il les fait servir à sa luxure, ne les livre-t-il pas à la prostitution de la soldatesque étrangère ou de la population commerçante ; on lui reproche de dépeupler par ses razzias, nous faisons pis. De plus, entre deux musulmans de classes différentes, les inégalités sociales sont à peine sensibles : du sous-ordre d'un traitant, d'un pécheur même au chef indigène, il n'y a pas la distance qu'on observe entre employé de magasin et gouverneur européen.

« Pour l'hospitalité, même différence : l'un l'exerce simplement, mais généreusement, l'autre n'a que des réceptions. Un individu qui a faim trouve toujours à manger plus ou moins dans la case des gens plus heureux chez lesquels il pénètre (1). »

Les mauvais exemples donnés par les chrétiens ne peuvent que détourner les noirs fétichistes du christianisme. De même, la différence entre la manière d'être d'un missionnaire chrétien et celle d'un sectateur du Coran ne peut que tourner à l'avantage de celui-ci. « Le prédicateur musulman suit le Coran à la lettre. Il s'en va seul et sans suite, n'ayant ni bourse garnie ni carnet de chèques. Il vit à la manière du noir, se mêle à ses travaux, partage ses fatigues et ses plaisirs et s'assimile autant qu'il le peut à ceux qu'il espère convertir. Le missionnaire européen est absolument contraint par les exigences du climat de rechercher avant tout son propre confort. Il voyage avec une longue file de porteurs chargés de bagages, de conserves, de linge, de matériel de campement et que sais-je encore ! Quelques-uns parmi les zélés des missionnaires se rendent parfaitement compte des obstacles que tout cet appareil suscite infailliblement au succès de leurs œuvres, matériellement et moralement. Ils sont vivement affectés de l'influence fâcheuse qui se trouve de la sorte inévitablement exercée sur leur entreprise (2). »

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 68.

2. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 228.

La prohibition de l'alcool et des boissons fermentées est encore une marque de supériorité en faveur de l'islamisme. Le noir fétichiste ne peut manquer, en outre, d'être frappé par ce sens de sa dignité qu'a tout musulman et dont est dépourvu le nègre européenisé.

« Quand ces mahométans, écrit Arnold, descendent dans les villes de la côte, ils ne peuvent manquer de faire impression sur le nègre par leur prestance fière et indépendante ; le noir voit que les fidèles du Coran sont universellement respectés par les gouverneurs, les fonctionnaires et les commerçants européens. Le noir ne sent pas tellement dissimblable d'eux comme race, apparence, habillement ou coutume que son admission parmi eux comme frère soit chose impossible. »

Pour en revenir à l'alcoolisme, la différence des méthodes employées pour le combattre témoigne d'une infériorité manifeste contre le christianisme. « Le prédicateur musulman remue ciel et terre pour combattre l'ivrognerie sous toutes ses formes et très fréquemment il réussit. La sobriété de la plupart des noirs convertis à l'Islam n'a pas besoin d'être démontrée. S'il y a parmi eux quelque relâchement à cet égard, c'est une exception qui confirme la règle. Le missionnaire européen, lui aussi, dénonce l'ivrognerie et avec une ardeur qui manque parfois de discernement. Mais il est terriblement contrecarré dans son œuvre : 1° par le commerçant européen dont le négoce consiste pour un cinquième environ dans

l'importation de spiritueux tout frais distillés, renfermant souvent, pas toujours, différentes impuretés, ne dépassant pas en qualité ce qu'on vend dans les débits de dernier ordre de la métropole, qui, largement coupés d'eau, peuvent n'être pas très nuisibles, mais qui, avalés purs, ce qui est le cas ordinaire à la côte occidentale d'Afrique, sont pernicioeux ; 2° par les gouvernements européens qui, s'ils augmentent de temps en temps les droits sur les spiritueux pour déférer à l'opinion publique, encouragent secrètement un trafic sans lequel toute la machine administrative serait temporairement arrêtée, car il produit 45 à 75 % des revenus de leurs possessions (1). »

Tous ces exemples montrent les différences troublantes qui existent entre l'idéal moral présenté au noir par les missionnaires chrétiens et la réalité des faits qu'il a devant lui. Il ne peut en résulter chez lui qu'une faible admiration pour cette civilisation chrétienne, autant incompréhensible pour lui que nuisible au génie de sa race.

L'occupation européenne ne favorise pas l'expansion du christianisme. — Le noir islamisé est laissé libre de se développer normalement et conformément à ses instincts. En devenant musulman, il n'est pas forcé de devenir Arabe. Le développement du nègre christianisé est, au contraire, anormal et artificiel ; en devenant chrétien, il est obligé de devenir Français, Anglais, Allemand ou Portugais. Bien plus, il lui

1: E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 229 et 230.

faut encore discerner quelle secte lui convient le mieux, car il peut devenir, à volonté, catholique, calviniste, luthérien, anglican, baptiste ou méthodiste. Cette complexité et cette diversité ne sont pas peu faites pour l'embrouiller et le troubler, de sorte qu'il se sentira infiniment plus attiré vers l'islamisme qui lui offre au moins l'avantage d'être unique, sûr et confortable.

L'expansion du christianisme dans l'Ouest africain rencontre une autre difficulté, c'est chez les peuplades les plus arriérées au point de vue intellectuel et moral qu'il commence sa propagande. Le mahométisme, au contraire, exerce son prosélytisme parmi les tribus les plus intelligentes, « Sa marche étant à peu près celle des invasions en Afrique, il prend à revers une à une les tribus, à commencer par les dernières venues, les plus jeunes, partant les plus intelligentes parce qu'elles sont les moins épuisées ; tandis que le christianisme, abordant par les rivages, ne rencontre que des débris de peuples usés qui, toujours refoulés, sont venus échouer là, en attendant de disparaître complètement (1). »

La pénétration européenne a eu pour conséquence naturelle d'exciter la méfiance et la malveillance des indigènes de l'Afrique Occidentale, qui pouvaient ignorer, dès l'abord, les intentions pacifiques et civilisatrices de gens étrangers et différents d'eux-mêmes sous presque tous les rapports.

1. D.-A. Forget, ouvr.

citée, p. 175.



« Le nègre est clairvoyant et sait distinguer ce qu'on dit et ce qu'on fait. La promptitude avec laquelle les intrus blancs font appel à l'épée comme au moyen le plus rapide de résoudre une difficulté est à cet égard assez édifiante. La hâte avec laquelle les habitudes et les usages de l'indigène sont foulés aux pieds par ses prétendus éducateurs, l'entrain avec lequel on espère lui voir accueillir les innovations qu'on lui présente et qui mettent en défiance ses préjugés conservateurs et finalement le désir croissant que montrent ses bons amis d'Europe de s'approprier son plus précieux héritage, la terre de ses ancêtres et les fruits qu'elle produit, — tout cet ensemble, qu'il y faille voir ou non, pour en parler avec élégance, l'accompagnement inévitable de l'ouverture de l'Afrique Occidentale par l'Europe, c'est bien là cet assemblage de contradictions que j'ai déjà évoqué et qui, quoi qu'on fasse, s'oppose à la propagation du christianisme en pays nègre (1). »

Il n'est pas d'ailleurs douteux que le christianisme a très peu profité des progrès de la pénétration européenne dans l'Ouest africain, alors que l'Islam lui a dû une recrudescence de vitalité dans sa propagation.

Avant l'arrivée des blancs, le mahométisme se répandait surtout par la migration, soit par le moyen pacifique du commerce, soit par des procédés belliqueux. « L'Afrique était composée d'innombrables

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 231.

petits États épars, dont les plus forts se refusaient à tout contact avec l'extérieur. C'est pourquoi l'Islam ne pouvait avancer que très lentement. L'insécurité générale aussi était son plus grand obstacle. La traite, il est vrai, fut organisée par des tribus islamiques, mais elle n'a pas accéléré le progrès de l'Islam, elle l'a retardé. Cet état de choses a changé complètement durant ces dernières années. L'intérêt de l'Europe postula en première ligne la sécurité et la libre communication. Les contrées, fermées jusqu'alors, s'ouvrirent sous la pression des puissances. Le premier qui en profita, ce fut le commerçant musulman qui, depuis ce temps, se transporte librement par toute l'Afrique pour y répandre la religion et la civilisation islamiques (1). »

1. Dr C.-H. Becker, *L'Islam et la colonisation de l'Afrique*.

CHAPITRE V

Effets politiques, sociaux et moraux résultant de l'islamisation de l'Afrique Occidentale. — Rôle et valeur de l'islamisme.

L'évolution de l'Afrique Occidentale due à l'Islam. — L'influence politique de l'Islam. — L'influence sociale de l'Islam. — L'influence morale de l'Islam. — Survivance des pratiques fétichistes.

L'évolution de l'Afrique Occidentale due à l'Islam.
— C'est une loi reconnue de la philosophie de l'histoire que la religion est un facteur important de civilisation. Toute religion impliquant, en effet, la croyance à un ordre moral, contribue certainement au perfectionnement de l'individu et à l'amélioration de l'état social.

La propagande musulmane est une étape vers la civilisation de l'Afrique Occidentale et il est universellement reconnu que les peuples musulmans de ces régions sont supérieurs aux peuplades demeurées fétichistes pour ce qui concerne l'organisation sociale, la culture intellectuelle, le commerce, l'industrie, le bien-être, le savoir-vivre et l'éducation.

La civilisation que l'Islam apporte dans ces régions n'est pas une révolution, mais bien plutôt une évolution. Son influence se borne le plus souvent à

de légères modifications qui améliorent l'état social, en le pénétrant peu à peu.

« L'islamisme est en Afrique Occidentale Française le premier pas vers la civilisation, l'homme prend conscience de ce qu'il est et de ce qu'il peut être, l'âme s'éveille. Extérieurement rien n'est changé, mais le bouleversement intérieur est profond.

« On constate immédiatement chez le nouveau converti un sentiment du devoir et de la responsabilité. Sa vie a un but qu'il cherchera à atteindre ; pour l'atteindre, il fera un effort de volonté qui par cela même éduquera celle-ci.

« L'amour-propre paraît en lui. Il a une admiration sans bornes pour le marabout qui l'a converti. Il l'imitera dans ses vêtements, sa coiffure, ses chaussures, ses habitudes. Il cherchera à s'instruire, il commence à réfléchir, il tend à s'élever (1). »

L'influence de l'Islam dans l'Ouest africain a ceci de caractéristique qu'elle s'est exercée indifféremment dans toutes les branches de l'activité humaine et qu'elle s'est fait sentir sur toutes les institutions économiques et sociales qu'elle rencontrait, tantôt en les modifiant, tantôt en les supprimant. Son rôle ne s'est pas d'ailleurs borné là, l'islamisme a eu encore pour résultat la transplantation d'institutions étrangères qui, en se transformant et en s'adaptant à leurs nouvelles conditions d'existence, ont réagi pro-

1. Lucien Hubert. *L'éveil d'un monde — l'œuvre de la France en Afrique Occidentale*, p. 194 et 195.

fondement sur l'évolution du milieu primitif dans lequel elles pénétraient.

L'influence politique de l'Islam. — L'Islam apporte aux races noires, avec une religion très simple et facilement acceptable, les principes d'une organisation politique bien supérieure à leur état inorganique préexistant. L'Islam s'est institué, en Afrique, fondateur d'États et a eu l'avantage de fournir aux nègres un code de lois et un type de gouvernement.

On peut dire qu'en règle générale, la société musulmane a un caractère nettement démocratique. « Tous les musulmans possèdent les mêmes droits et nul, du seul fait de sa naissance, ne jouit d'un véritable privilège. Une seule exception à cette règle générale est celle qui est faite en faveur des descendants du Prophète (1). »

C'est là ce que l'on rencontre dans les sociétés islamisées de longue date ; au Soudan, au contraire, le mahométisme s'est accompagné le plus souvent de conquêtes à main armée qui ont nécessité une survivance du principe d'autorité. Les institutions politiques résultant de l'Islam constituent un réel progrès par rapport aux agglomérations peu nombreuses que forment les peuples fétichistes. La même foi rassemble les croyants en des groupements importants qui ont une vie propre et une activité économique considérable.

« Sans institutions, sans religion, c'est-à-dire sans

1. O. Houdas, ouvr. cité, p. 211.

lien commun et par conséquent sans cohésion ni esprit d'unité, les races noires du Sénégal étaient à la merci du premier conquérant qui se présenterait avec une organisation même embryonnaire. Cette cohésion ou cet esprit d'unité qui leur manquait, l'islamisme le leur apporta, et les premiers adeptes de la nouvelle religion ayant été les Peuls-Toucouleurs, cette race, sans notre intervention, aurait constitué, sur le Sénégal et sur le Niger, un puissant empire en subjuguant les races noires.

« L'islamisme a donc fourni à ces populations l'élément qui leur manquait pour se constituer en corps de nations et permettre aux fractions guerrières par instinct d'entamer entre elles la lutte pour se créer un domaine ou pour obtenir la suprématie politique et religieuse. Au commencement du XVIII^e siècle, l'institution de l'almamy, chef politique et religieux, constitua un pas décisif dans cette voie. Au IX^e siècle, notre mouvement d'expansion se heurta à cette institution déjà formidable et la renversa après une longue lutte, ramenant ainsi, à l'abri de notre drapeau et sur un pied égalitaire, les différentes races éparses et déjà presque confondues (1). »

L'influence de l'Islam ne s'est pas bornée là au point de vue politique, elle a permis de réprimer, dans une certaine mesure, la fantaisie extravagante des souverains noirs. Le mahométisme a, entre autres avantages, « celui de préciser, généraliser, fixer la coutume

1. M. Courtet. *Étude sur le Sénégal.*

et de contenir l'arbitraire des maîtres dans de certaines limites. Et parce qu'il fixe ce qui est une fois acquis, il rend possible l'évolution. La tradition orale des vieillards est un recommencement éternel, le texte est un jalon (1). »

L'influence sociale de l'Islam. — L'Islam a le mérite d'éveiller le sens social chez l'individu. Les noirs ont compris qu'il pouvait y avoir un idéal commun, nécessitant une discipline commune.

Au point de vue pratique, il a l'avantage de constituer des tribus plus facilement gouvernables et administrables que les tribus restées fétichistes, à cause de la conscience qu'elles ont de leurs intérêts généraux et de leur obéissance à l'égard de leurs chefs.

A côté des peuplades islamisées, la plupart des races fétichistes restent plongées dans la misère, l'ivresse et la paresse. Elles manquent d'énergie et d'initiative et ont une tendance manifeste à ne vivre que de rapines (2).

« On s'est demandé pour quels motifs les populations du Soudan se distinguent des autres peuplades nègres de l'Afrique par leur beauté physique. On a vu, dans ce fait, le résultat de la salubrité relative du pays, situé en dehors des limites de la forêt dense dont les miasmes déforment et abâtardissent les races autochtones. Mais on y a constaté aussi l'effet produit par l'influence d'une religion supérieure telle

1. Georges Deherme. *L'Afrique Occidentale Française*, p. 64.

2. Voir notamment à ce sujet, L.-G. Binger. *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 53.

que la religion de Mahomet, si souvent décriée, malgré ses facilités d'adaptation aux besoins moraux et matériels des peuples primitifs et méridionaux.

« On ne peut s'empêcher de remarquer, en effet, que là où le mahométisme n'a pas pénétré, le fétichisme obéit toujours à des pratiques hideuses, il tue et souvent dévore son ennemi vaincu. Le musulman se contente de le réduire en esclavage et de le faire servir à ses besoins et à ses plaisirs (1). »

L'introduction de l'Islam dans l'Ouest africain a donc été un bienfait certain pour les tribus fétichistes qui ont dû à son influence une amélioration sensible de leur vie sociale et domestique. Cette influence se fait sentir dans les habitations, les vêtements, les parures aussi bien que dans l'alimentation (2).

L'action du mahométisme s'est également exercée dans les manifestations économiques et commerciales. La vie commerciale et industrielle s'est développée et a vu naître des industries telles que le tissage, l'art de la teinture, le tannage et le travail du cuir et des métaux (3). C'est grâce à l'Islam que la culture et l'élevage se sont perfectionnés dans ces régions.

« Avec une sécurité plus grande sur les parcours commerciaux, il a provoqué une consommation plus intense, la circulation d'une monnaie fiduciaire et le change. Enfin l'Islam n'a pas été un obstacle au

1. E.-L. Bonnefon. *L'Afrique politique en 1900*, p. 17 et 18.

2. Voir Hartmann. *Les peuples de l'Afrique*, p. 85, 90, 92, 95, 127. etc.

3. Voir Hartmann, ouvr. cité, p. 129, 132 et suiv.

recrutement de nos troupes et de nos marins, et les commerçants les plus habiles et les plus travailleurs, les Dioulas, sont musulmans.

« Il faut ajouter encore que dans l'ordre économique, à côté de la propriété commune qu'il a laissé subsister, l'élévation sociale s'est manifestée aussi par la constitution d'une propriété individuelle et dans le respect de l'autorité.

« Au point de vue pratique et administratif, nous avons pu observer des formes de protectorat très bien appropriées, et même l'établissement de représentants accrédités auprès des chefs. Si cette salubre évolution a souvent été troublée par les guerres suscitées par l'ambition ou la rivalité, ces guerres ne sont pas exclusivement imputables à l'Islam ; dans la plupart des cas, elles n'avaient rien à voir avec la religion (1). »

L'influence morale de l'Islam. — Au point de vue moral, l'Islam a perfectionné le noir, en éveillant en lui la conscience, en stimulant la vie morale, en lui révélant les sanctions inéluctables de ses actes bons ou mauvais et surtout, en allumant en lui l'espérance d'un avenir meilleur, il l'a poussé à d'incessants progrès.

L'Islam a le grand avantage, en défendant à ses adeptes les boissons alcooliques, de les préserver de l'ivrognerie, vice auquel succombent presque tous les noirs fétichistes ou chrétiens.

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam.*

Il réglemente la polygamie en substituant à une promiscuité sans limites un nombre maximum de femmes légitimes ayant des droits et des devoirs bien déterminés. Il tend, en outre, à supprimer l'esclavage graduellement en libérant les esclaves qui se sont convertis et en empêchant de réduire en esclavage les sectateurs du Coran.

Le noir devenu musulman a presque immédiatement conscience de s'être élevé dans la hiérarchie humaine : il affecte une certaine réserve et prend des airs de dignité.

« Le musulman tombe rarement dans la bestialité dégradante des fétichistes, rarement il se laisse entraîner à boire, vice qui entraîne tant de désordre dans ces pays. Son aspect s'en ressent. Il est proprement vêtu d'un boubou de blancheur immaculée, il a une attitude fière. Sa case est minutieusement nettoyée, tandis que souvent les villages fétichistes, surtout dans la Haute-Guinée, sont d'une saleté repoussante. Entreprenant et actif, il excelle dans le commerce, sait commander et faire marcher sa domesticité. Aussi est-il en général riche. Il a les plus beaux troupeaux et les cultures les mieux ordonnées (1). »

L'influence de l'Islam a donc fait accomplir aux noirs des progrès moraux incontestables qui se traduisent, pratiquement, par de grands avantages au point de vue du succès du prosélytisme musulman.

1. André Arcin, ouvr. cité, p. 524

L'amélioration individuelle et collective résultant du mahométisme a même eu un retentissement sanitaire et hygiénique.

« Chez ces peuples, l'Islam a introduit une hygiène plus soignée, les ablutions, les soins de la barbe et des cheveux et ceux de la bouche par l'usage du mesvak (1), prohibé l'alcool, les viandes corrompues provenant d'animaux crevés, supprimé l'anthropophagie, donné de fortes notions de bienséance et de civilité et développé les sentiments de fraternité et d'hospitalité. Il a introduit la décence par l'usage du vêtement (2). »

L'influence morale du noir islamisé est encore accrue par suite de sa connaissance de l'écriture, ignorée complètement du fétichiste. L'écriture arabe sert ainsi de moyen de correspondance général dans l'Afrique Occidentale, ce qui ne laisse pas de favoriser, dans une très large mesure, la religion dont elle est le véhicule.

Survivance des pratiques fétichistes. — L'Islam, dont l'influence est si considérable en Afrique Occidentale, n'a pas été non plus sans être atteint à son tour par le fétichisme. Quelques auteurs ont cependant déclaré que l'islamisme avait conservé fort peu de pratiques et de traditions propres au fétichisme, surtout chez les peuples convertis depuis longtemps, comme les Peuls ou les Soninkés (3).

1. Baguette de bois tendre pour se nettoyer les dents.

2. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

3. Voir A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 312.

Chez les peuplades qui ont été récemment islamisées, la nouvelle religion ne peut pas triompher complètement des coutumes et des croyances locales. Chez la plupart d'entre elles, le fétichisme de fonds et d'esprit l'emporte sur l'islamisme de forme et de lettre. C'est ainsi que « les populations primitives ne prennent d'une culture nouvelle que les côtés exclusivement extérieurs, théâtraux ou vicieux ; d'une religion elles ne saisissent également que le rite matériel et c'est pourquoi, soit dit en passant, le mahométisme qui n'exige aucun effort cérébral et se compose de pratiques excessivement simples, a fait tant de prosélytes en Afrique. Il s'est greffé sans nul effort sur le fétichisme propre à tous les peuples enfants, fétichisme tellement indéracinable en dehors de l'œuvre du temps et d'une série d'évolutions progressives, que le sauvage converti, qu'il soit chrétien ou musulman, continue, au fond, de garder intactes toutes ses superstitions antérieures (1). »

Il y a, à cet égard, à distinguer deux points de vue. Il n'est pas douteux, tout d'abord, que l'islamisme a provoqué des conversions en masse chez certaines races de l'Ouest africain. Mais il convient de remarquer, d'autre part, que si l'on pénètre dans l'étude de ces conversions, on constate que les croyances adoptées ont subi les transformations nécessaires pour se mettre en rapport avec les vieilles croyances qu'elles sont venues remplacer.

1. Jules Gourdault. *L'homme blanc au pays des noirs*, p. 225.

C'est pour cette raison que le mahométisme a conservé l'usage des gris-gris qui tiennent lieu, pour les nègres, de talismans ou d'amulettes. Le plus souvent ces gris-gris sont des petits carrés de papiers sur lesquels sont inscrits des versets du Coran et enfermés dans des sachets en cuir. Les noirs attribuent à ces gris-gris les vertus les plus diverses, ils préservent de toutes les maladies, donnent la chance, etc... Les marabouts en tirent une source de profits importants, en les vendant aussi bien aux fétichistes qu'aux musulmans.

« Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler une pratique fort remarquable, qui s'est développée surtout chez les Peuls et qui a été empruntée aux Qadria d'Orient, mais s'est modifiée au contact du fétichisme nègre: celle du magnétisme, de l'hypnotisme. Beaucoup de marabouts, comme complément à la thérapeutique coranique, endorment leurs malades par fixation du regard ou par passes et, sans aller aussi loin que ceux de l'école hindoue, obtiennent parfois des résultats curieux. L'hystérie, sous diverses formes, est d'ailleurs commune chez les noirs et on trouve exactement les mêmes usages que chez les Simos des rivières du Sud.

« En tout cas, il ne s'agit là que des pratiques. L'Islam, qui doit ses succès surtout à sa malléabilité, s'est plié aux coutumes du pays, dans une certaine mesure. Mais sa doctrine n'a pu être influencée par les croyances fétichistes qui, n'existant que comme

culte, comme tradition, n'ont rien d'un système philosophique (1). »

Les transformations subies par les croyances musulmanes au contact du fétichisme sont plus ou moins considérables suivant les milieux, l'intensité religieuse islamique est variable et le mahométisme ne revêt pas toujours et absolument les mêmes formes chez les différents peuples noirs qui l'ont embrassé (2).

Il y a incontestablement des nuances, et même des nuances assez accusées, dans l'Islam des noirs. L'hétérodoxie musulmane dépend essentiellement de facteurs ethniques, sociaux et politiques ainsi que de la date plus ou moins récente de conversion. La mentalité du nègre musulman ne peut se comparer à celle de l'Arabe ou du musulman du bassin de la Méditerranée. L'Islam soudanien a, d'ailleurs, l'avantage de tendre à perdre son caractère fanatique à mesure que la couleur du noir augmente, ce caractère subsiste seulement chez les races noires métissées d'Arabe ou de Peul.

L'islamisme n'est souvent dans l'Afrique Occidentale qu'un islamisme à fleur de peau, pour la convenance, parce que le fait d'être musulman constitue une supériorité, c'est une manière de snobisme. Le mahométisme ne comporte là qu'une acceptation de pure forme et les pratiques suivies ainsi que les obli-

1. A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 313.

2. Voir L.-G. Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 40, et *Le péril de l'Islam*, passim.

gations observées se ressentent nécessairement de cette hétérodoxie accommodante (1).

« Chez certains peuples, même fétichistes, les notables des tribus païennes ont senti que le culte de Mahomet leur était, dans certaines occasions, extrêmement utile. C'est ainsi que chez les Nalous, les Landoumans, les Mandingues et les Sousous, certains se sont faits musulmans pour le besoin de leurs affaires ou de leurs intérêts. Là, cependant, la doctrine du Prophète est loin d'être suivie dans toute sa pureté et la piété des fidèles est souvent contestée, mais ce sont les besoins de la vie matérielle qui les ont fait s'occuper de la vie spirituelle et les ont faits des adeptes de Mahomet (2). »

1. Voir : Hourst, *Sur le Niger et au pays des Touareg*, p. 300 ; Marcel Monnier, *France noire (Côte d'Ivoire et Soudan)*, p. 176 et 207 ; P.-L. Monteil, *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad*, p. 171 ; E.-M. Laumann, *A la côte occidentale d'Afrique*, p. 234 ; etc. . .

2. Claudius Madrolle, *En Guinée*, p. 127.

CHAPITRE VI

État actuel et avenir de l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

Variété de l'intensité religieuse suivant les milieux. — Situation actuelle des musulmans. — Le Sénégal. — La Mauritanie. — Le Haut-Sénégal-et-Niger. — La Guinée. — La Côte d'Ivoire. — Le Dahomey. — Y a-t-il une régression de l'Islam? — L'avenir de l'Islam.

Variété de l'intensité religieuse suivant les milieux. — On peut poser ce principe presque incontestable que l'islamisme est la religion qui convient le mieux aux noirs. Mais il est non moins certain que cet islamisme adopté par la généralité des indigènes de l'Afrique Occidentale n'est pas partout le même. Il y a des nuances et des différences entre les variétés de peuples qui ont subi le joug du mahométisme. Ces nuances tiennent d'abord aux différences de races : le Peul, par exemple, n'a pas la même origine ethnique que le Bambara ; le Toucouleur, qui est un métis de Peul et de Ouolof, se différencie également de l'un et de l'autre. Il n'y a pas d'ailleurs, à proprement parler, des types purs d'une race déterminée, toutes les peuplades noires ont plus ou moins subi, par des croisements répétés et variés,

l'influence des races environnantes. Au point de vue religieux, c'est un fait digne de remarque que seules les races noires métissées d'Arabe ou de Peul ont une tendance marquée vers le fanatisme et le zèle dans le prosélytisme.

Ces races métissées se sont considérées comme opprimées par les Européens qui venaient troubler leurs opérations politiques et commerciales ; pour le noir, au contraire, l'Européen est, en même temps qu'un maître, un sauveur. « Il se rappelle combien sa condition était malheureuse, combien les chefs indigènes étaient cruels, avec quelle facilité ils infligeaient la torture et la mort. Il se souvient aussi de l'insécurité dans laquelle le plongeaient les guerres continues, les razzias d'esclaves et tout le cortège des maux que l'occupation européenne a fait cesser (1). »

La variété d'intensité religieuse islamique provient également de la date plus ou moins éloignée à laquelle l'islamisation s'est produite.

Les races islamisées depuis longtemps sont naturellement d'une ferveur religieuse plus considérable et plus constante que celles dont la conversion est récente. On constate chez celles-ci une survivance remarquable de leurs pratiques fétichistes antérieures, elles observent plus ou moins bien les obligations que leur nouvelle religion leur impose et beaucoup d'entre elles ne peuvent s'abstenir de boire le dolo (2) ou de danser, ce que ne feront pas les

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

2. Sorte de bière indigène alcoolisée.

vrais musulmans, les Peuls par exemple. L'orthodoxie musulmane est l'exception dans l'Ouest africain et l'Islam ne fait le plus souvent que se superposer à un fétichisme de fonds et d'esprit.

Au milieu de cette diversité de mœurs et de coutumes indigènes, plus ou moins recouvertes d'un vernis d'islamisme, il n'y a pas de place pour une organisation musulmane pouvant avoir une vitalité politique propre.

Le prestige et la gloire des grands conquérants soudanais ont été toujours limités et comprimés par les divergences d'intérêts et par les rivalités de leurs propres coreligionnaires ; ils ont pu, à un moment donné et grâce à des circonstances favorables, grouper des contingents importants, mais ils n'ont jamais pu réussir aucune entreprise durable, à cause du manque de cohésion de l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

Situation actuelle des musulmans. — Il est naturellement très difficile d'indiquer, d'une façon même approximative, le nombre actuel des musulmans dans ces régions (1). Les chiffres que l'on pourrait donner seraient forcément fantaisistes, certaines des peuplades étant, pour ainsi dire, à la fois musulmanes et fétichistes.

A défaut de statistiques officielles (sauf pour la colonie du Haut-Sénégal-et-Niger, pour laquelle l'ad-

1. M. Deherme indique le chiffre approximatif d'un quatre millions (ouvr. cité, p. 116).

ministration locale fournit des chiffres plus ou moins exacts), on peut se contenter d'indications générales et estimer, par exemple avec M. Binger (1), que, dans le domaine de la France en Afrique Occidentale (y compris le Congo), la proportion des musulmans par rapport aux non-musulmans est à peine de 10 %. Ce pourcentage serait vraisemblablement plus considérable si l'on faisait abstraction des possessions du Congo, où, à part les régions voisines du Tchad et du Soudan Égyptien, l'islamisation s'est, jusqu'à présent, fait peu sentir.

Nous ne pouvons que souhaiter que le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française puisse effectuer le recensement des musulmans de ce pays, autant que les circonstances et les moyens d'investigation le lui permettront et faire la démarcation des peuples demeurés fétichistes, des peuples teintés de mahométisme et des peuples franchement islamisés.

On peut marquer, de la façon suivante, l'état actuel de l'Islam dans l'Afrique Occidentale: au Sud et sur les côtes du golfe de Guinée, les autochtones n'ont guère été touchés par l'islamisme, la forêt tropicale les a préservés de son atteinte. Dans les vallées du Niger, du Sénégal et de leurs affluents, sur une bande variant de 150 à 250 kilomètres de large, vivent pêle-mêle les résidus des conquérants et des vaincus d'autrefois, Peuls, Toucouleurs, Soninkés, Ou-

1. *Le péril de l'Islam.*

lofs, Malinkés, etc... tous islamisés ; à côté d'eux, les Sérères, les Bambaras et d'autres races moins importantes résistent à la poussée de l'Islam. Plus au Nord, deux groupements musulmans importants, orthodoxes et fanatiques, habitent les steppes qui avoisinent le Sahara : ce sont, au Nord-Ouest, la Mauritanie, dominant le Sénégal et le Haut-Niger, et au Nord-Est, l'ancien sultanat de Zinder qui, par le Bornou et le lac Tchad, est en contact permanent avec le Kanem, le Ouadaï et le Nord-Est africain, foyers importants d'activité musulmane.

L'évolution de l'Islam dans l'Ouest africain est loin d'être parvenue à son état définitif, si tant est qu'il puisse y avoir un état social définitif, et une série de mouvements en avant et de reculs caractérise, encore à l'époque actuelle, la pénétration islamique. M. Le Chatelier a, dans son remarquable livre sur « l'Islam dans l'Afrique Occidentale » (1), longuement fait ressortir, à ce sujet, la situation des différents pays qui constituent le Soudan et ses abords et a marqué, avec une précision parfois aventureuse, la répartition des musulmans et les caractères locaux des influences religieuses. Dans l'état présent de la documentation, nous ne pouvons qu'indiquer brièvement, pour chaque colonie de l'Afrique Occidentale Française, les traits généraux, au point de vue religieux, des populations qui l'habitent.

1. Troisième partie, chap. 1^{er} (de la p. 253 à la p. 311).

Le Sénégal. — Le Sénégal offre le contraste des peuples les plus divers : les Maures, qui se rattachent aux Arabes et aux Berbères, s'y rencontrent avec les Peuls et les nigritiens autochtones ou venus du centre africain.

Les Maures habitant surtout la rive droite du Sénégal, nous nous en occuperons spécialement en parlant de la Mauritanie.

Les Peuls (1) constituent une des races les plus répandues dans l'Afrique Occidentale, depuis le lac Tchad jusqu'au Sénégal, ce sont des pasteurs et des bergers. Ils sont de fervents musulmans, et, en général, sont peu fanatiques. Ils méprisent les plaisirs bruyants des nègres et leur instruction est assez développée grâce aux écoles que possède chacun de leurs villages. Ils ont conservé des traditions et notamment certaines superstitions d'une religion antérieure qui paraît être une sorte de boolâtrie. Les Laobés, inséparables des Peuls, quoiqu'ils soient de race différente, sont « devenus musulmans par le contact prolongé avec des populations pratiquantes, ils ne sont aucunement fanatiques, aussi fétichistes que musulmans et usant des gris-gris les plus divers. Méprisés des autres populations, ils ne font guère d'alliance en dehors de leur race et se sont conservés à peu près exempts de tout métissage (2). »

Les Toucouleurs sont des métis issus du croise-

1. On les appelle également Pouls, Fellahs, Foulas, Foulbés, Fel-latahs, Poulars, etc...

2. Dr Lasnet, *Les races du Sénégal*, p. 64.

ment des Peuls avec des nègres, particulièrement des Ouolofs. Ils sont tous musulmans, remarquables par leur exaltation religieuse et leur tendance au prosélytisme. Orgueilleux et fanatiques, énergiques et entreprenants, ils ont formé le noyau des guerriers d'El Hadj Omar et méprisent les nègres auxquels ils se croient très supérieurs.

Les Ouolofs, doux et indolents, sont, en grande majorité, musulmans et superstitieux, sans fanatisme.

Les Sérères sont presque tous fétichistes, ainsi que les Bambaras.

Les Malinkés ou Mandingues sont, pour la plupart, musulmans fanatiques et se livrent partout à une ardente propagande. Les Soninkés ou Sarrakolés, au contraire, sont des musulmans peu fanatiques, qui se laissent entraîner bien moins par zèle religieux que par amour de la guerre.

Les Khassonkés, qui sont des métis de Mandés et de Peuls, sont en grande partie musulmans, peu fanatiques et tolérants, ils sont indifférents aux prescriptions du Coran.

Les populations de la Casamance (Diolas, Balantes et Banioungas) ont conservé leurs pratiques fétichistes.

La Mauritanie. — La Mauritanie est occupée, à part quelques Ouolofs et quelques Peuls ou Toucouleurs, par les Maures que l'on distingue en tribus guerrières et en tribus maraboutiques. Les plus connues de ces tribus sont les Trarzas, les Braknas et les Douaïchs. Ce sont de fervents musulmans, ayant peu de sympathie pour les infidèles et offrant la

particularité d'être monogames. Certaines des tribus maraboutiques doivent au chef religieux qui est à leur tête une grande influence. Parmi ces chefs on peut citer Cheikh Sidia et Cheikh Saad Bouh qui paraissent dévoués à la domination française.

Le célèbre agitateur Ma El Aïnin fournit, au contraire, d'armes et de munitions et excite contre nous certaines tribus guerrières hostiles qui s'opposent à notre établissement en Mauritanie.

Le Haut-Sénégal-et-Niger. — D'après les renseignements officiels, le Haut-Sénégal-et-Niger comprendrait 1.500.000 musulmans et 3.500.000 fétichistes.

Les Mandés constituent la race aborigène ; les Sémites, les Maures, les Touareg, les Peuls, les Sonraïs sont les envahisseurs. Tous ces peuples, vivant pêle-mêle, présentent, sauf les Maures et les Touareg, de grandes ressemblances dans leurs institutions et leurs coutumes. Le quatorzième parallèle peut être considéré comme séparant au Sud l'Islam et le fétichisme, il existe naturellement de part et d'autre des flots musulmans ou fétichistes (1).

Les musulmans se sont établis près des voies de communication naturelles et artificielles, alors que le fétichisme est fortifié dans les régions montagneuses.

Au nombre des peuples qui n'ont jamais été atteints par l'islamisme ou qui y sont restés réfractaires, on doit citer : les Mossis, les Bobos, les Bambaras, les Samos, les Sénofos et les Miniankas.

1. Voir H. Marchand. *La religion musulmane au Soudan français.*

Les Maures du Sahel, les Peuls, les Ouolofs et les Toucouleurs peuvent être rangés parmi les musulmans qui pratiquent leur religion avec conviction.

Les Markas, les Soninkés, les Malinkés et les Khassonkés ne se sont, au contraire, islamisés que par snobisme ou par esprit d'imitation et s'abstiennent, en général, de toute propagande active.

La Guinée. — « A l'heure actuelle, écrit M. Famechon, les neuf dixièmes de la population sont musulmans et l'influence des marabouts ne cesse de devenir tous les jours plus forte (1). » A part les Landoumans, les Bagas et les Timénés, tous les autres peuples sont plus ou moins islamisés. Les Peuls et les Mandingues ou Malinkés sont de vrais musulmans ; les Nalous, par contre, ne sont que teintés d'islamisme et sont demeurés intempérants. Chez les Soussous, la religion musulmane fait des progrès constants. Le Fouta-Djalon est resté un centre religieux assez important (2), grâce aux Peuls.

La Côte d'Ivoire. — L'influence musulmane est beaucoup moins sensible à la Côte d'Ivoire, les Agnis, les Sénofos, les peuples des lagunes, les Kroumen sont fétichistes et il n'y a guère que les Mandé-Dioulas, gravitant autour de Kong, qui suivent les lois de l'Islam.

Le Dahomey. — Toute la partie méridionale et centrale du Dahomey n'a pas encore été touchée par l'is-

1. Ouvr. cité, p. 219.

2. Voir à ce sujet un article de M. Paul Guébard, dans la *Revue coloniale* (août 1909).

lamisme, les Djedjis ou Fons, les Minas, les Nagots, les Baribas sont adonnés aux pratiques fétichistes. Seuls les Dendis, sur les bords du Niger, sont des musulmans dont le fanatisme a été signalé.

Dans cette colonie, d'après une statistique relativement récente effectuée par M. Liotard, le mahométisme compterait 79.000 adeptes, et dans ce chiffre sont compris une vingtaine de mille indigènes qui se disent musulmans et que M. Liotard mentionne comme fétichistes.

Y a-t-il une régression de l'Islam? — Il est constant que, dans certaines régions, l'Islam n'a pas pénétré ou a échoué dans son œuvre de prosélytisme. N'y aurait-il pas non plus une certaine désislamisation, ainsi que d'aucuns l'ont constatée?

M. Charles Monteil l'a signalée, par exemple, pour le cercle de Djenné. Celui-ci traverserait une période de ralentissement considérable, presque d'arrêt dans la propagande musulmane dont les causes seraient :

« 1° Le soulagement éprouvé par les indigènes d'être délivrés d'opresseurs qui les contraignaient à embrasser une religion pour laquelle ils avaient déjà peu de penchant ;

« 2° La possibilité de faire du commerce en toute liberté et sécurité et de jouir en paix des biens acquis ;

« 3° L'antipathie marquée des indigènes pour des pratiques surrogatoires trop compliquées ou trop strictes ;

« 4° Enfin l'indifférence ou la tolérance, aussi

grande que possible, que nous n'avons cessé de professer vis-à-vis de cette religion (1). »

Dans le même ordre d'idées, on a montré le Bélédougou, converti de force par El Hadj Omar, retournant à ses croyances et à ses pratiques primitives. La régression de l'Islam a été également observée au moyen des institutions scolaires musulmanes, particulièrement dans le Haut-Sénégal-et-Niger, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Chiffre de la population scolaire (2).

NOMS DES CERCLES	1897	1903	1905	1907	1908
Bamako.....	1.310	1.000		817	834
Ségou.....	350	621	2.000	963	936
Bandiagara.....		1.682	3.500	790	770
Tombouctou.....	500	758	537	680	658
Djerma.....		208	2.000		190
Zinder.....				906	1.237
Kontiala.....		125	80	358	367
Gomubou.....	249		475	442	456
Sokoto.....	113	472	450	515	511

Cette décroissance générale serait due à la désorganisation des institutions sociales musulmanes, à la disparition des marabouts de valeur et au goût du lucre réduisant la scolarité au minimum. Les centres

1. Ouvr. cité, p. 114.

2. Statistique tirée du rapport d'ensemble du Haut-Sénégal-et-Niger (1908).

de décroissance sont ceux où s'est effectuée le plus rapidement et le plus complètement la libération des esclaves, car la disparition de ceux-ci oblige à plus de travail physique leurs anciens propriétaires. La concurrence des écoles françaises est également une cause de décroissance corrélative des établissements musulmans.

On remarque, par contre, une légère augmentation des élèves dans les cercles de Koury, Kontiala et Ouagadougou, à cause de la présence de l'élève marka et peul qui subit l'influence des marabouts venus du Nord.

Que faut-il penser de cette stagnation ou de ce recul dans la propagande islamique par l'instruction ? Ces phénomènes ont un caractère local et limité et, dans l'ensemble des possessions de l'Afrique Occidentale, ce n'est pas un mouvement de régression que l'on constate pour l'Islam (1). Les oscillations sont la marque de l'évolution du mahométisme dans ces régions, et telle peuplade paraît abandonner ses pratiques musulmanes pour revenir à des croyances fétichistes ou inversement, selon qu'elle se trouve en contact direct et plus ou moins momentané avec des populations fétichistes ou musulmanes.

Nous avons vu, d'autre part, que la propagande *manu militari* était le moyen de prosélytisme le plus

1. Nous verrons, quand nous traiterons de l'enseignement musulman, que, dans l'ensemble des colonies de l'Afrique Occidentale Française, il progresse rapidement et que le nombre des élèves des écoles coraniques a passé de 36.699 en 1906 à 47.654 en 1908.

défectueux et dont les résultats étaient les moins durables. Le conquérant inspire la terreur et non la foi et la conversion par contrainte s'évanouit, dès que la coercition disparaît.

L'avenir de l'Islam. — On pourrait croire à priori que l'occupation européenne a eu pour effet naturel d'arrêter dans son essor la propagation du mahométisme. La destruction des empires fondés par El Hadj Omar, Ahmadou, Mahmoudou-Lamine, Samory, Rabah, etc... aurait dû avoir pour conséquence la régression de l'Islam. Il n'en a rien été, et les progrès de l'Islam ont été en raison directe de la pénétration européenne (1).

La pacification, la sécurité et la liberté des communications ont surtout profité au mahométisme dont les moyens de propagande non belliqueux sont d'un rendement et d'une efficacité reconnus.

Les progrès actuels de l'Islam ont une autre cause : le noir s'est trouvé en présence de l'Européen qu'il considère nécessairement comme différent de lui-même sous bien des rapports, et même comme supérieur à lui-même. Mais le noir ne peut comprendre la mentalité de l'Européen, ses goûts, sa morale, son intellectualité, les raffinements de sa civilisation et la complexité de ses conceptions religieuses. Le contact du blanc aura pour lui cet effet qu'étant impuissant à se rapprocher de lui, il cherchera malgré tout par esprit d'imitation, à franchir un stade vers une

1. Voir Dr C.-H. Becker. « L'Islam et la Colonisation de l'Afrique », conférence déjà citée.

civilisation plus élevée que celle dans laquelle sa race languit depuis des siècles. Mais alors n'aura-t-il pas devant lui l'exemple du musulman, fier et digne, conscient de sa supériorité sur son congénère païen, considéré par l'Européen lui-même comme supérieur au fétichiste ? La distance qui sépare celui-ci du musulman n'est pas si considérable qu'il ne puisse, avec quelques efforts, adopter au moins les formes extérieures et l'enveloppe d'un islamisé. Que cette islamisation soit de pure forme et que le néophyte demeure, au fond et pour longtemps encore, fétichiste, cela est rarement douteux, mais n'empêche pas qu'il se considérera et qu'on le considérera non comme un fétichiste, mais comme un musulman.

C'est pour ces raisons que l'islamisation se fait, à fleur de peau, mais sans relâche, grâce à la complicité inconsciente de l'Européen et à sa seule présence. Malgré lui la tache d'huile islamique s'étend, l'infiltration continue et l'absorption progresse.

Cette raison tirée de l'occupation européenne ne suffirait pas pour expliquer les succès du mahométisme dans l'Ouest africain. Celui-ci a en lui-même une force d'expansion, une sorte « d'endosmose morale », comme l'a dit M. Adolphe Burdo. Dans les pays où les efforts des missions chrétiennes se sont le plus portés, les peuplades païennes ont bien senti le besoin de substituer à leurs anciennes croyances une religion plus élevée et à leur existence rudimentaire un bien-être supérieur. Ignorant les perfectionnements et l'absolu du christianisme, l'Islam

répond seul « aux nécessités du moment » (1).

A vrai dire, pour ce qui est de l'avenir, on ne peut que se livrer à des probabilités et la majorité des auteurs (2), faisant état des causes du succès et de la vitalité de l'Islam que nous avons déjà examinées, estime qu'il ne peut que faire des progrès dans l'Afrique Occidentale. Est-ce un bien? Est-ce un mal? C'est certainement un bien immédiat, mais les conséquences ultérieures résultant de l'islamisation correspondent-elles aux buts élevés et variés que cherche à atteindre la civilisation européenne, tant au point de vue politique et social qu'au point de vue économique et moral? C'est là une question dont la solution dépendra à la fois de la politique des puissances européennes et des circonstances diverses qui donneront à l'Islam de l'Ouest africain ses tendances plus ou moins définitives.

D'aucuns pensent que l'Islam épuise son effort du premier coup et est incapable d'occasionner une ascension vers une civilisation véritablement supérieure. « La religion du Coran produit immédiatement sur l'âme nègre tout son effet; c'est pourquoi le noir musulman nous apparaît supérieur à son congénère devenu chrétien; il est plus monothéiste, plus spiritualisé que lui; il est incontestablement plus sobre ;

1. A. Le Chatelier, *ouvr. cité*, p. 311.

2. André Arcin, D.-A. Forget, L.-G. Binger, de Castries, E.-D. Morel, A. Burdo, E. Foà, A. Le Chatelier, A. Verdier, Bonel-Maury, Chapiseau, Dr C.-H. Becker, Hartmann, H. Alis, F. Dubois, Trivier Famechon, *ouvr. cités*, etc...

mais il ne faut rien attendre d'autre de l'islamisme. Les générations futures en resteront à ce point: leur foi ne s'épurera pas, leur morale ne progressera pas. Après plusieurs siècles d'islamisation, nous retrouverons les nègres vivant encore en tribus dispersées et aussi incapables d'activité sociale que d'activité individuelle (1). »

On peut ne pas avoir la même opinion sur la valeur civilisatrice de l'Islam, mais, de toutes façons, si l'on fait abstraction de l'influence et de l'action européenne, on risque de porter un jugement erroné sur l'avenir des peuples noirs, même islamisés.

Cette influence et cette action européennes constitueront véritablement la cause déterminante du développement matériel, moral et intellectuel des races inférieures dont nous avons assumé l'éducation et l'accession à la civilisation.

Nous ne pouvons prétendre faire franchir en une seule génération, ou même en quatre ou cinq, les degrés de l'échelle dont le vieux monde occidental, au bout de centaines de siècles, n'aperçoit pas encore le sommet. Il convient de se rappeler que la nature ne fait pas de bonds, qu'il est sinon impossible, du moins dangereux pour le noir de passer brusquement de son état quasi-barbare à l'état très avancé de notre développement social, il faut se souvenir également que l'Islam apporte avec lui un pouvoir

1. De Castries. *L'avenir de l'Islam, Questions diplomatiques et coloniales*, t. XII, p. 534 et 535.

de dégrossissement et une valeur morale incontestables.

Notre œuvre est déjà commencée, elle se poursuivra avec l'intention bien déterminée de ne repousser aucun des moyens favorables qui pourront améliorer les conditions d'existence des populations de ces régions : nous ne pensons donc point qu'on ne puisse tirer aucun parti des éléments islamisés de l'Afrique Occidentale.

SECONDE PARTIE

LA POLITIQUE MUSULMANE

SECONDE PARTIE

LA POLITIQUE MUSULMANE

CHAPITRE PREMIER

Reproches adressés à l'Islam dans l'Afrique Occidentale.

L'Islamophobie. — Reproches adressés à l'Islam : la guerre sainte, l'esclavage, la polygamie, le fatalisme. — Manque de fanatisme et tolérance de l'Islam soudanais.

L'Islamophobie. — Il y a toujours eu, et il y a encore, un préjugé contre l'Islam répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne.

Pour d'aucuns, le musulman est l'ennemi naturel et irréconciliable du chrétien et de l'Européen, l'islamisme est la négation de la civilisation, et la barbarie, la mauvaise foi et la cruauté sont tout ce qu'on peut attendre de mieux des mahométans (1).

1. Voir notamment à ce sujet : Ch. Bour, *Les dépendances du Sénégal* ; Joseph du Sorbiers de la Tourrasse, *De la colonisation du Sénégal* ; E. Caron, *De Saint-Louis au port de Tombouktou* ; Péroz, *Au Niger* ; Dr Oskar Lenz, *Timbouktou*, p. 276, 401, 407, etc... ; E. Mage,

Pour le D^r Oskar Lenz, « dans les circonstances actuelles, les puissances chrétiennes représentent la civilisation et le progrès; l'Islam est, au contraire, identique à la stagnation et à la barbarie (1). » Il ne peut en résulter que l'intolérance, la cupidité, les meurtres, les vols et les assassinats systématiques (2).

Les mêmes idées sont reproduites dans une lettre que M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin, écrivait au ministre des Affaires Étrangères à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le célèbre voyageur autrichien :

« En dehors des récits fort intéressants de M. Lenz sur l'ensemble de son voyage, notre entretien s'est porté principalement sur les affaires de Tunisie et sur le massacre de la mission du colonel Flatters. MM. Lenz et Nachtigal ont rapporté, l'un et l'autre, de leur séjour au centre africain, un mépris profond pour les races qui l'habitent, surtout pour les nombreuses branches de la race arabe qu'ils regardent comme absolument réfractaires à toute civilisation; la mauvaise foi, la barbarie, les instincts sauvages et cruels des musulmans africains dépassent, d'après eux, tout ce que l'on s'imagine en Europe, et les peuplades noires, idolâtres et primitives, seraient bien plus aptes à recevoir l'influence des idées et des mœurs européennes. L'Arabe, le Berbère, le Targui

Voyage dans le Soudan Occidental; Gallieni, *Deux campagnes au Soudan français* (1886-1888); Paul Soleillet, *Voyage à Ségou* (1878-1879), etc.....

1 et 2. Ouvr. cité, p. 407 et 401.

et, à leur exemple, les noirs convertis à l'islamisme, seraient animés d'un fanatisme farouche et d'une haine irréconciliable contre les nations chrétiennes et civilisées : aussi devrait-on s'attendre à des guerres d'extermination, avant de pouvoir pénétrer et s'établir dans les régions occupées par les mahométans, tandis qu'il y aurait des chances sérieuses de réussite pour les entreprises dirigées vers les contrées où les indigènes sont encore demeurés à l'état de nature et de terre vierge. »

On retrouve la même intransigeance, puisée sans doute dans une foi chrétienne très vive, chez tous les auteurs qui considèrent l'Islam comme un ennemi irréductible des Européens.

« La plupart des maux de l'Afrique, a écrit un explorateur célèbre, viennent de l'islamisme. Ni dans nos colonies actuelles, ni dans celles qu'on fondera plus tard, même quand il se présente sous les dehors les plus séduisants, comme cela arrive parfois au Sénégal, jamais, dans aucune circonstance, on ne doit l'encourager.

« Le combattre ouvertement serait peut-être un mal, l'encourager en est un beaucoup plus grand. A mes yeux, c'est un crime par complicité (1). »

Il semble que cette prévention contre l'Islam soit un peu exagérée, le musulman n'est pas l'ennemi né de l'Européen, mais il peut le devenir par suite de circonstances locales et notamment lorsqu'il résiste à la conquête à main armée.

1. E. Mage, ouvr. cité, p. 303.

« Tous ceux qui ont lu sans prévention les livres sincères sur l'Afrique musulmane, finissent par éprouver l'impression d'une société quelque peu analogue à ce que fut la nôtre aux temps chevaleresques où l'honnêteté la plus délicate et le dévouement désintéressé côtoient la naïve violence et la profession de coupe-jarrets. Si l'on s'efforce de juger un telle société à la mesure de la nôtre fondée sur un aimable scepticisme et sur le gendarme, on éprouvera certainement quelques déceptions ; mais pour qui sait mieux observer, le musulman africain ne paraît pas si redoutable ni si intransigeant (1). »

Les témoignages de Barth, d'Overweg et de M. Binger, par exemple, montrent également que ces voyageurs furent fort bien reçus dans les villes et chez les tribus mahométanes et qu'ils n'y furent jamais inquiétés à cause de leur religion.

Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'il faut tenir compte de la valeur morale incontestable de l'islamisme. On ne saurait le qualifier d'idolâtrie comme l'ont fait Frédéric Carrère et Paul Holle (2), car l'abolition des idoles fut la mission et la gloire de Mahomet, et le Coran proclame à chaque page l'unité de Dieu.

L'Islam a partout élevé le sens moral et l'intelligence des peuplades qu'il a arrachées au fétichisme et à ses pratiques dégradantes. La civilisation qu'il a apportée avec lui dans l'Afrique Occidentale et les progrès politiques, sociaux, moraux et intellectuels

1. Harry Alis. *A la conquête du Tchad*, p. 204.

2. *De la Sénégambie française*, p. 14.

dont on lui est redevable dans ces régions sont un heureux correctif à l'opinion du Dr Lenz qui prétend que « l'Islam est l'ennemi de tout progrès et qu'il n'existe que par la force de sa propre inertie qui le laisse inattaquable ».

Reproches adressés à l'Islam : la guerre sainte. — Ce qui fortifie singulièrement le sentiment d'hostilité et de prévention à l'égard de l'Islam, c'est que, dans ces dernières années, les Européens ont eu très souvent pour adversaires des peuples islamisés qui les ont obligés à des luttes longues, pénibles et coûteuses. L'erreur vient de ce que l'on reporte la cause de ces guerres uniquement à l'Islam.

« Tout d'abord il est certain que les troupes ont en général plus de difficultés à réduire un ennemi organisé, un peuple qui occupe déjà un certain rang dans l'échelle sociale etc'est souvent le cas dans les régions musulmanes. Il est certain également qu'il est plus facile d'avoir raison d'un pays où l'organisation est encore dans sa forme la plus simple, la plus rudimentaire, où elle se traduit en fait par l'agglomération politique de deux ou trois villages, ou même se réduisant à des contrées entières où chaque village est indépendant, et ce cas est très répandu dans les régions fétichistes. Car qui dit réorganisation politique, dit évolution, et il est bien naturel que l'unité politique ne soit survenue qu'à la suite de guerres intestines, qu'à la suite d'évolutions qui avaient eu pour motif la résistance à un ennemi commun (1). »

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

La résistance à la pénétration européenne ne peut donc être entièrement imputée à l'Islam. Il est d'ailleurs souvent arrivé que les peuples qui résistaient aux expéditions des blancs comprenaient aussi bien des fétichistes que des musulmans. « Les États nègres organisés, qu'ils soient musulmans ou fétichistes, ont pour la plupart opposé une résistance plus ou moins longue à l'envahissement des peuples européens. Il serait absolument injuste de prêter aux uns plutôt qu'aux autres d'autres sentiments que ceux dont nous serions animés nous-mêmes, si notre existence politique était menacée (1). »

Il ne faudrait non plus nier qu'en aucun cas l'Islam n'a exercé aucune part d'influence dans les hostilités qui ont marqué notre établissement en Afrique Occidentale, « car chez El Hadj Omar et Mahmoud-Lamine, pour ne prendre que ces deux exemples, l'idée religieuse a joué un rôle prépondérant ; mais là encore, quand on étudie avec soin l'évolution de leur puissance, on reconnaît que le but de conquête qu'ils poursuivaient dérivait d'un sentiment très naturel, puisqu'il est humain, et qu'ils ont utilisé d'une façon très habile l'idée religieuse pour servir leurs projets et satisfaire leurs ambitions. A moins de parti pris, on ne saurait leur en faire grief (2). »

La religion a été, pour les grands conquérants musulmans, un excellent prétexte et une occasion

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

2. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*. Voir également : A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 252.

tentante pour exécuter leur plan de conquêtes et pour étendre leur domination. Mais il ne faut pas attacher une importance exagérée à cette qualification de guerre sainte. Ces luttes n'ont jamais eu lieu en Afrique Occidentale pour un but exclusivement religieux, mais bien plutôt pour satisfaire des ambitions politiques ou privées et pour résister à l'invasion étrangère.

Samory était un croyant si peu convaincu que lorsqu'il fut fait prisonnier, il se déclara prêt à se convertir au christianisme, si on lui rendait la liberté.

« La religion n'entre assurément pour rien dans les calculs de ces conquérants. Ils sont musulmans, il est vrai, mais très tièdes ; dans aucun des villages saccagés que nous avons traversés, la mosquée n'était restée debout. Les chefs se croient néanmoins tenus à certaines tartufferies. Ils ne manquent pas les salams du matin et du soir, et lorsque, en public, on leur propose un verre de rhum ou d'absinthe, ils le repoussent avec des gestes effarés, mais c'est pour le réclamer instamment en cachette, sous prétexte de maladie ou pour leur cheval qui a des coliques (1) ! »

La guerre sainte n'est pas, d'ailleurs, pour le croyant une obligation stricte qu'il doive avoir rigoureusement observée pour être assuré du salut éternel, comme la prière, le jeûne ou l'aumône légale. La guerre sainte est, au même titre que le pèlerinage de La Mecque, ce que les Arabes appellent une

1. Félix Dubois. *La vie au continent noir*, p. 297.

« obligation de suffisance », c'est-à-dire une obligation qui n'est pas strictement individuelle et qui peut être accomplie par mandataire.

En principe, la guerre sainte ne peut avoir lieu qu'à l'encontre des infidèles. Cependant elle s'est exercée quelquefois contre des peuples islamisés. « Elle sert alors à masquer des ambitions politiques et donne une apparence légale à des luttes fratricides. C'est ainsi par exemple qu'en Afrique, les Peuls ont justifié les attaques qu'ils dirigeaient contre les populations noires converties à l'islamisme. Sous le prétexte que certains négriers ne pratiquaient pas le culte musulman avec toute la rigueur désirable, ils les ont déclarés infidèles, ce qui leur permettait non seulement d'agrandir leurs États aux dépens de ces prétendus mécréants, mais encore de se procurer des esclaves en dépit de la loi qui interdit de réduire en esclavage un musulman quel qu'il soit.

« Cette interprétation nouvelle donnée au djihad a pris naissance dans la croyance populaire à l'existence des mahdis. On désigne sous ce nom un personnage que Dieu suscite au début de chaque siècle, pour réprimer les abus et ramener dans la bonne voie les fidèles qui s'en sont par trop écartés (1). »

Ces mahdis et ces grands conquérants musulmans, qui, depuis El Hadj Omar jusqu'à Samory et Rabah, ont résisté désespérément contre la pénétration européenne, ont été naturellement amenés à invoquer

1. O. Houdas, ouvr. cité, p. 174 et 175.

le nom du Prophète pour exciter leurs sujets, dont beaucoup étaient musulmans, contre les chrétiens. On ne peut voir là une preuve particulière de fanatisme, car c'est également au nom de la religion qu'ils razziaient les tribus païennes. Il leur était d'ailleurs très difficile d'entreprendre quoi que ce soit sans mettre en avant un prétexte religieux, le Coran régissant le temporel aussi bien que le spirituel.

En réalité, ce que tous ces grands chefs cherchaient à repousser, c'étaient bien plus les concurrents politiques et commerciaux que les Européens, bien plus les empêcheurs de razzier en rond que les chrétiens et la religion n'a certainement été pour eux qu'un moyen commode pour satisfaire leur ambition et un prétexte efficace pour amener à eux la foule de croyants aisément fanatisés.

L'esclavage. — Un autre reproche adressé à l'Islam et dont beaucoup d'auteurs ont fait état pour mener leur campagne contre lui, c'est qu'il serait seul responsable de l'esclavage.

C'est là une question très délicate : l'esclavage froisse d'abord nos idées humanitaires et égalitaires, il y a lieu ensuite de ne pas le confondre avec la traite et enfin il est hors de doute que c'est une question économique d'importance primordiale dans les pays nègres.

L'esclavage a existé de tout temps et dans toutes les régions ; le plus fort a toujours eu des droits sur le plus faible et le vainqueur, en vertu du droit du plus fort, a fait des vaincus ses esclaves.

Les causes génératrices de l'esclavage dans l'Ouest africain sont, d'après M. Binger (1) : 1° le défaut de budget et le prestige que donne au nègre la possession d'un ou plusieurs esclaves ; 2° la main-d'œuvre ; 3° les femmes ; 4° le manque de moyens de transport ; 5° la pénurie de sel.

On distingue généralement trois sortes d'esclaves : les captifs faits à la guerre, les esclaves de case et les esclaves de trafic ou de traite. C'est surtout cette dernière catégorie qui a donné à l'esclavage son caractère particulièrement odieux et inhumain.

La seconde catégorie constitue les esclaves de famille, généralement bien traités. L'esclave noir n'est pas un étranger à la famille dont il partage la vie, les espérances et les intérêts. Les enfants de cet esclave, c'est-à-dire ceux nés dans la famille de son maître, ne peuvent plus être aliénés, ils font partie intégrante de la famille. « On ne saurait distinguer ces enfants de ceux du maître, ils sont élevés et instruits sans que l'on fasse aucune différence quant à leur origine. Ces esclaves peuvent être et sont même très souvent libérés par leurs maîtres (2). »

La différence qu'il y a entre l'esclave et le maître, c'est que le premier travaille alors que le second ne fait rien. Mais il y a certainement moins d'écart et surtout moins d'antagonisme entre cet esclave et son maître qu'entre le pauvre et le riche en Europe,

1. *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 14.

2. L.-G. Binger, *ouvr. cité*, p. 9.

qu'entre l'ouvrier d'usine et son patron. Il est probable que l'esclave noir préférerait sa condition et sa situation à celles qui sont réservées à ceux qu'on a appelés « les esclaves blancs ».

« Chez les musulmans, l'esclave sera toujours nourri, quel que soit son travail, il ne mourra pas de faim ; en Europe, on ne s'inquiète guère du pain que mangera le malheureux quand il sera congédié, il peut bien mourir de faim le lendemain, on ne s'en soucie guère (1). »

En Afrique, l'esclave est africain, noir comme son maître et tel changement de fortune s'est produit qui a interverti les conditions sociales réciproques. En réalité, l'esclavage, qui évoque les horreurs de la traite, recouvre des états sociaux variés se rapprochant plus souvent de la clientèle que de la captivité. Si l'on en excepte donc le cas de la traite, le noir en état d'esclavage n'est pas aussi malheureux que les philanthropes théoriciens veulent bien le dire. Le fait moral de son asservissement ne l'accable pas et la liberté serait souvent pour lui un plus lourd fardeau.

Il ne faudrait pas croire que le maître, quand il est musulman, traite plus mal ses esclaves que ne le fait son congénère païen. « J'ai été frappé, a dit un voyageur connu (2), de la douceur avec laquelle l'Arabe traite ses nègres, et de la liberté de parole

1. L.-G. Binger, ouvr. cité, p. 44.

2. Adolphe Burdo, ouvr. cité, p. 12.

et d'allure que je remarquai chez ceux-ci. A diverses reprises, j'ai constaté que l'Arabe prendra l'un ou l'autre de ses esclaves comme confident et comme ami et qu'il lui confiera la conduite de ses caravanes et la garde de ses intérêts. »

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'esclavage africain n'a perdu ce caractère de bienveillance et de mansuétude que lorsque la race blanche s'est occupée de la traite et a donné à cette honteuse branche de l'activité humaine le degré de prospérité que l'on connaît.

L'esclavage est conforme aux idées et aux coutumes musulmanes, avec cette restriction qu'il ne peut s'appliquer qu'à des non-croyants. Faut-il inférer de cette restriction que, du jour où l'Afrique Occidentale sera entièrement islamisée, l'esclavage sera supprimé? Il semble prudent de croire qu'aucune de ces deux éventualités ne se réalisera d'ici longtemps et que la seconde irait à l'encontre de nécessités économiques profondément enracinées dans ces régions.

Certains auteurs ont néanmoins soutenu le contraire et M. Binger (1), en particulier, estime que la suppression de l'esclavage pourrait résulter du fait de l'Islam. « Le musulman au Soudan ne fait pas esclave un autre croyant. En cela il respecte le paragraphe 5 du chapitre XLVII du *Coran*: « Ensuite

1. *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 34, 35 et 36. Voir également à ce sujet ; E. Trivier. *Mon voyage au continent noir*, p. 122.

vous mettrez les prisonniers en liberté, ou les rendrez moyennant une rançon, lorsque la guerre aura cessé. » Jamais un musulman n'est soumis aux lois de l'esclavage. On peut donc dire que, du jour où toutes les peuplades de l'Afrique seront musulmanes, elles ne pourront plus se procurer d'esclaves, puisque le Coran défend aux musulmans de se faire captifs entre eux. Le Coran s'élève même contre les guerres entre musulmans. Voyez le chapitre XLIX § 9 : « Lorsque deux nations de croyants se font la guerre, cherchez à les réconcilier. Si l'une d'elles a agi avec iniquité envers l'autre, combattez celle qui a agi injustement, jusqu'à ce qu'elle revienne aux préceptes de Dieu. Si elle reconnaît ses torts, réconciliez-la avec l'autre, selon la justice. Soyez impartiaux, car Dieu aime ceux qui agissent avec impartialité. » § 10 : « Car les croyants sont tous frères, arrangez donc les différends de vos frères et craignez Dieu, afin qu'il ait pitié de vous. »

« Partout où nous sommes passés, nous avons pu constater que non seulement les guerres entre musulmans sont rares, mais encore il nous a été donné de nous assurer que jamais un croyant ne réduit à l'esclavage un autre croyant. Du jour où il n'y aurait plus que des croyants, ils ne pourraient plus se réduire à l'esclavage les uns et les autres et forcément l'esclavage s'éteindrait faute de fétichistes. »

Si l'Islam ne soumet jamais un de ses sectateurs à l'esclavage, il recommande également d'émanciper les esclaves païens en favorisant leur conversion.

« Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement par écrit, donnez-le lui, si vous l'en jugez digne. Donnez-lui quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés (1). » Certains maîtres ont d'ailleurs tourné cette prescription en ne faisant pas enseigner la religion aux captifs, qui ne peuvent ainsi solliciter leur mise en liberté (2).

Quoi qu'il en soit, l'esclavage, sous sa forme domestique et familiale, n'est pas une plaie sociale, c'est une institution économique inhérente aux conditions particulières d'existence des noirs et si les musulmans n'ont peut-être rien fait pour en hâter la suppression, tout au moins doit-on admettre qu'ils n'ont rien fait non plus pour l'aggraver.

La polygamie. — Un des reproches que l'on adresse également à l'Islam, c'est d'avoir favorisé l'extension de la polygamie chez les noirs. On croit généralement que le nègre est polygame parce que le Coran admet la polygamie. Il est cependant hors de doute que tous les peuples noirs, qu'ils soient musulmans ou fétichistes, sont polygames. L'existence de la polygamie est donc une question sociale et non religieuse.

Les causes principales pour lesquelles les noirs pratiquent la polygamie sont nombreuses. « Chez les Soudanais, les soins du ménage qui incombent à la femme sont si nombreux qu'il est, pour ainsi dire, impossible à une seule femme de suffire à cette besogne.

1. *Le Coran*, chap. XXIV, verset 33.

2 Voir notamment M. Famechon, *La Guinée française*, p. 197.

« L'eau se trouve quelquefois à une assez grande distance dans certains villages ; une femme est spécialement chargée de cet approvisionnement.

« La manutention des céréales et la préparation des aliments prennent un temps infini, on délivre aux femmes le grain en épi, il faut le battre, le vanter, puis le piler dans un mortier en bois afin de le réduire en farine. Enfin, il faut cuire la nourriture pour le maître, les esclaves, etc... Cette préparation est tellement laborieuse que, dans certains pays, les femmes, pour ne pas être en retard, doivent commencer à piler le matin avant le jour.

« Tous les aliments se servent dans de la vaisselle en bois et dans des calebasses ; il faut, après chaque repas, la porter à la rivière ou au puits et procéder à un récurage qui est très long, si on veut avoir toujours de la vaisselle propre.

« Enfin il faut fabriquer la graisse, le savon, les condiments et ce ne sont pas de petites opérations. Avec cela, ce sont les femmes qui font certaines cueillettes ; le coton, par exemple, il faut en extraire la graine, le carder, le filer.

« Et puis, il y a aussi le linge à laver, les enfants à soigner et souvent à aller vendre au marché.

« Je laisse à penser si une seule femme peut suffire à fabriquer tout ce qu'elle emploie ; ceux qui ont vécu chez les noirs de leur vie intime, peuvent seuls en témoigner. Moi, j'affirme que non (1). »

1. L.-G. Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 27 et 28.

La polygamie est une institution sociale qui répond, d'autre part, à une nécessité physiologique, à une grande puissance génésique. Le mâle noir, aussi bien que le mâle sémite, est plus robuste et plus ardent que le mâle aryen (1). Le nègre est forcément incontinent et la réputation d'impudicité qu'on lui a faite est justifiée, en grande partie, par la vie d'oisiveté qu'il mène dans un climat particulièrement excitant pour les sens.

Il y a lieu, en outre, de considérer que, ni pendant la gestation, ni pendant l'allaitement qui dure environ trois ans, les noirs n'ont de rapports avec leurs femmes. Dans ces conditions, une femme ne peut guère avoir plus de cinq enfants et, comme la mortalité infantile est considérable, on ne peut pas en élever plus de deux au maximum. Or, la richesse d'une famille étant en raison directe du nombre de ses enfants, on conçoit aisément que les noirs aient un intérêt primordial à ne point être monogames.

Certains auteurs ont également vu une cause de la polygamie dans la prédominance de la population féminine. « Par quelque voie qu'on procède à cette vérification sur une petite échelle, soit qu'on fasse un recensement partiel, soit qu'on enregistre des naissances au hasard, on constate une disproportion notable entre les deux sexes. Par ces deux moyens, j'ai trouvé entre les hommes et les femmes le rapport inquiétant : 2 : 5. Si cette proportion existait

1. Voir à ce sujet : D.-A. Forget, *ouvr. cité*, p. 99 ; de Castries, *ouvr. cité*, p. 75 ; E.-D. Morel, *ouvr. cité*, p. 221.

dans une population de 700 habitants nubiles, cette société étant monogamiquement organisée, elle présenterait 200 ménages et 300 femmes non pourvues ! J'admets que j'aie rencontré un écart exceptionnel ; mais, tant qu'il existerait une différence sensible, ne serait-elle que de 1 sur 5, en enlevant à un cinquième ou à un sixième seulement des femmes la possibilité de se marier, la rigueur d'une monogamie non mitigée frapperait de dépréciation toute la population féminine de cette société (1). »

La polygamie réglementée de l'islamisme constitue, en tout cas, un progrès sur la promiscuité désordonnée du fétichisme. Le sort de la femme est amélioré, en ce qui concerne aussi bien ses droits que ses devoirs et le croyant doit à chacune de ses femmes un appartement séparé et des attentions égales.

Le mahométisme a l'avantage de resserrer la polygamie dans des limites plus étroites, car le Coran ne dit-il pas : « Si vous avez pu craindre d'être injuste envers des orphelins, craignez de l'être envers vos femmes. N'en épousez que deux, trois ou quatre. Choisissez celles qui vous auront plu. Si vous ne pouvez les maintenir avec équité, n'en prenez qu'une, ou bornez-vous à vos esclaves. Cette conduite sage vous facilitera les moyens d'être justes et de doter vos femmes. » (Chap. IV, verset 3.)

La femme noire admet d'ailleurs assez volontiers la polygamie ; chargée à la maison des travaux les

1. Dr F. Ricard. *Le Sénégal*, p. 104.

plus fatigants, elle voit avec plaisir une collaboratrice lui être adjointe. Elle ignore, en outre, le sentiment de la jalousie et il lui est indifférent que son mari courtise d'autres femmes, « aussi longtemps qu'il ne leur donne pas plus de pagnes et d'ornements qu'à elle-même (1). »

C'est pour ces raisons que, dans l'état actuel de la civilisation africaine, la polygamie n'est pas un mal social absolu, elle n'est pas, comme le pensent beaucoup, synonyme de débauche. Il ne convient pas de la juger avec sévérité : « Si chez nous la polygamie n'existe pas, nous avons bien autre chose à nous reprocher. Nous croyons que, parce que nous sommes officiellement monogames, nous pouvons critiquer les autres. Nous ne sommes pas si parfaits sous ce rapport pour nous élever avec tant d'éclat contre une chose qui, chez eux, est, dans une certaine mesure, une nécessité (2). » Et n'est-ce pas un ecclésiastique qui a écrit cette phrase typique que « les pays musulmans, à cause de la polygamie, ne connaissent pas la prostitution professionnelle, qui, pour la chrétienté, est une souillure plus forte que la polygamie l'est pour l'Islam (3). »

Le fatalisme. — Le fatalisme a également attiré des inimitiés à l'Islam. On lui a vivement reproché d'entretenir soigneusement l'homme dans l'indolence et la paresse, en lui prêchant l'inanité des efforts

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 99.

2. L.-G. Binger *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 42.

3. Cité par E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 220.

humains en regard de la toute-puissance divine.

Le nègre est essentiellement fataliste et l'islamisme a donc pour lui un attrait irrésistible. « Le fatalisme est l'expression adéquate du morne sentiment de l'inanité de l'effort, sentiment qui remplit l'âme des races africaines et la domine tout entière. Celle-ci est comme stupéfiée par la sensation si déprimante d'écrasement que la nature impassible fait peser sur elle et à laquelle elle doit l'arrêt de son développement dans le domaine de la vie, de la pensée et de l'art (1). »

Il y a certainement lieu de tenir compte, dans cette question, de ce facteur important de la mentalité des noirs : la passiveté. Les races aryennes, de civilisation européenne, ont un besoin impérieux de réagir contre les violences de la nature ; au contraire, l'effort n'est point la condition normale de la vie du nègre. Ce qui le charme, c'est l'abandon, l'absolue soumission à ce qu'il croit plus fort que tout, à ce qui lui procure le sommeil, l'anéantissement et l'oubli. Il croit, non seulement que tout ce qui arrivera sera le résultat infaillible des causes qui le produisent, mais de plus qu'il est inutile d'y résister et que la chose aura lieu, quoi qu'il puisse faire pour la prévenir. Il prêterait donc une oreille très complaisante à la doctrine islamique de la prédestination et de l'absolue puissance de Dieu. Mais il ne faut pas en inférer que c'est le mahométisme qui a donné aux noirs le fata-

1. D.-A. Forget, ouvr. cité, p. 28.

lisme et qui a exagéré en eux leur sentiment naturel de dépendance et de passiveté.

L'Islam a fait assurément progresser les populations qu'il a converties, il leur a procuré un ressort moral qu'elles n'avaient pas auparavant et, par l'idée de la rétribution suivant les œuvres, il a puissamment encouragé les bons penchants de la nature humaine.

Les conceptions modernistes de l'islamisme contemporain nous montrent, en outre, que le fatalisme n'est pas un dogme absolu de l'Islam et que des tendances, tout au moins déterministes, peuvent prendre aisément place à côté des théories nécessaires de l'orthodoxie primitive.

Manque de fanatisme et tolérance de l'Islam soudanais. — Le temps des conquêtes à main armée est bien fini pour l'Islam, le zèle fanatique se refroidit et l'indifférence religieuse tend à croître de plus en plus. Néanmoins le nombre de ceux qui se disent musulmans ne diminue pas dans le monde entier et notamment en Afrique Occidentale le mahométisme ne cesse de prendre de l'extension.

Le fanatisme est, avant tout, l'apanage du guerrier, le conquérant y puise, pour lui comme pour ses troupes, des forces incomparables ; l'ennemi est surtout l'infidèle, le mécréant à convertir ou à exterminer.

On ne peut pas dire cependant que le fanatisme soit dans l'essence de l'islamisme ; en principe, la religion de Mahomet est loin d'avoir les tendances d'opposition à la civilisation européenne que lui ont

données certains de ses adeptes et le chrétien est même recommandé à la bienveillance du croyant, ainsi que le prouve le verset 85 du chapitre V du *Coran* : « Tu reconnaîtras que ceux qui nourrissent la plus violente haine contre les fidèles sont les juifs et les idolâtres, et que ceux qui sont les plus disposés à les aimer sont les hommes qui disent : « Nous sommes chrétiens. » C'est parce qu'ils ont des prêtres et des moines et qu'ils sont sans orgueil. »

Les musulmans croient que Jésus-Christ est un prophète au-dessus de tous les autres ; ils disent que les juifs ont sacrifié un juif qui lui ressemblait, mais que Jésus-Christ reviendra aux approches de la fin du monde et qu'après avoir ramené par le sabre et la conviction tous les peuples à l'islamisme, il mourra et sera enterré à Médine dans une tombe qui est restée vide à côté de celle de Mahomet.

Dans l'Ouest africain, alors que le chrétien se répand en imprécations contre l'Islam, le musulman fait preuve d'une belle tolérance envers le christianisme. « L'apôtre de l'islamisme parle du Christ avec un respect profond qui confine à la vénération. Il est « illustre dans ce monde et dans l'autre, celui qui a sa place près de Dieu. » Le missionnaire chrétien, au contraire, traite Mahomet d'« imposteur », de « maître imposteur », d'« homme vicieux et perfide ». L'Islam est une « religion mauvaise », « ses voies sont celles des ténèbres », « c'est l'œuvre de Satan » et ainsi de suite (1). »

1. E.-D. Morel, ouvr. cité, p. 228.

Quelle autre religion promet des faveurs célestes à ceux qui ne suivent pas ses préceptes ? Quelle autre religion s'exprime comme le verset 59 du chapitre II du *Coran* : « Certainement les musulmans, les juifs, les chrétiens et les sabéens, qui croient en Dieu et au jour du jugement dernier et qui auront fait le bien, tous ceux-là en recevront leur récompense des mains de Dieu : ils seront exempts de la crainte et des supplices » ?

L'Islam ne semble pas non plus en opposition avec l'idée de la conquête des contrées musulmanes par les puissances européennes, quoique le *Coran* ait menacé des peines éternelles les croyants qui consentent à vivre sous la domination des chrétiens. Toutefois l'interprétation est venue apporter un tempérament à la rigueur de ce principe et les jurisconsultes musulmans versés dans les sciences religieuses ont décidé, à plusieurs reprises et notamment pour l'Algérie (1), que, quand un peuple musulman a résisté à l'invasion des chrétiens, autant et aussi longtemps que ses moyens de résistance le lui ont permis, il peut discontinuer la lutte et accepter la domination des conquérants si ceux-ci garantissent aux musulmans le libre exercice de leur religion et le respect de leurs femmes et de leurs filles.

On trouve rarement dans l'Afrique Occidentale le farouche sectaire de l'Islam que l'on rencontre quel-

1. Voir dans le livre de Léon Roches, *Dix ans à travers l'Islam*, les fetouas (décisions religieuses) des assemblées des ulémas de Kairouan, d'El Azhar et de Taïf.

quefois dans d'autres pays islamisés. « Fréquemment le Soudanais a adopté la religion de Mahomet par snobisme, parce que ses vainqueurs la professaient et qu'à l'adopter il en rejaillissait sur lui quelque chose de leur prestige et de leur considération. Livré à lui-même, il est le type du musulman tolérant. Cinq siècles après l'introduction de l'islamisme au Soudan, ne trouvons-nous pas des temples fétichistes encore debout à côté des mosquées ? et dans de grands centres, comme Djenné, où les demeures des idoles ne furent détruites qu'en 1475.

« En général, la population est d'une ferveur tiède, teintée de scepticisme naïf. Le jeûne du Ramadhan est rarement observé dans toute sa rigueur. Nous avons eu souvent à mentionner l'usage des boissons enivrantes. Les prières quotidiennes et la circoncision sont, en somme, la principale observance du musulman nègre (1). »

Si le nègre pur est rarement fanatique, il n'en est pas de même du Peul et du Toucouleur qui ont fait souvent preuve d'un zèle religieux intolérant. Le fanatisme musulman paraît d'ailleurs diminuer au fur et à mesure que l'intensité de la teinte de l'Africain augmente.

M. Binger a écrit que, nulle part, dans les régions qu'il avait visitées, il n'avait rencontré de noirs réellement fanatiques ni hostiles aux chrétiens : « A Kong, par exemple, qui est une ville de 15.000 ha-

1. Félix Dubois. *Tombouctou la Mystérieuse*, p. 340 et 341.

bitants et où le premier nous avons pénétré, nous avons trouvé des musulmans très tolérants. J'y suis entré comme chrétien et comme Français, sans déguisement aucun et souvent j'ai causé théologie avec l'imam, le chef religieux de la ville et les lettrés. Ils savent tous qu'il y a trois grandes religions qu'ils désignent sous le nom de chemin : le chemin de Moïse est la religion juive, le chemin de Jésus la religion des chrétiens et le chemin de Mahomet la religion musulmane.

« Ils étudient, à côté du Coran, le Pentateuque et les Évangiles qu'ils possèdent en manuscrits arabes. Aucun d'eux n'a jamais essayé de me prouver que leur religion valait mieux que la nôtre.

« Ces trois chemins doivent être suivis par des gens qui ont une valeur égale, me disaient-ils, car si dans l'un d'eux il se trouvait des hommes qui pourraient prouver la supériorité de leur religion, ils ne manqueraient pas de la faire adopter par les autres.

« Pour nous, ajoutaient-ils, on nous a enseigné que le Coran était le meilleur livre, mais nous pensons cependant que les trois chemins se valent, ils mènent vers un même Dieu, qui est Dieu l'unique, ce sont les chemins qui sont plus ou moins bons, plus ou moins droits, voilà tout. »

« Je ne fais suivre ces paroles d'aucun commentaire, toute discussion serait déplacée ici. Je ne les ai citées que pour montrer que les musulmans que j'ai visités sont bien moins fanatiques que ceux qui

vivent sur d'autres points du continent noir et qu'on présente toujours le Coran d'une main, le sabre de l'autre. Il y a évidemment exagération (1). »

1. L.-G. Binger. *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 38 et 39.

CHAPITRE II

Les confréries religieuses musulmanes dans l'Afrique Occidentale Française

Origine des confréries religieuses musulmanes. — Organisation des confréries. — Les Tidjanïa. — Les Qadriïa. — Conduite à tenir vis-à-vis des confréries.

Origine des confréries religieuses musulmanes. — On attribue souvent la rénovation de la foi musulmane en Afrique à l'influence des confréries religieuses. Celles-ci n'ont point posé les fondements d'une religion nouvelle, mais elles ont cherché à ranimer la foi et à la purifier (1). Les premiers temps du mahométisme n'ont pas connu ces sectes plus ou moins secrètes, car le Prophète disait : « Point de vie monacale dans l'Islam » ; l'orthodoxie des confréries peut donc être contestée.

La pénétration européenne a été cause de leur multiplication, elle a provoqué un mouvement de réaction dans un esprit rétrograde et hostile à la civili-

1. Voir à ce sujet, Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes* ; Rinn, *Marabouts et Khouan* ; de Neveu, *Les Khouan* ; Duveyrier, *La confrérie musulmane de Sidi Mohammed ben Ali Es-Senoussi*, etc...

sation chrétienne. A côté des grands conquérants, dont la puissance ne peut être qu'éphémère, l'action des chefs de confréries paraît bien plus durable et leur influence est également plus importante que celle du clergé séculier, puisque le culte tout spirituel que les musulmans rendent à Dieu se passe aussi facilement de ministres que de temples.

La confrérie religieuse musulmane n'est, à l'origine, qu'une école purement théologique, s'occupant de questions abstraites, de divergences de doctrine ou de controverses religieuses. Plus tard, la confrérie tend à substituer de plus en plus à ses tendances mystiques des théories politiques qui la font s'immiscer dans les questions temporelles.

Avant le XIX^e siècle, l'Islam n'a pas encore subi de revers graves dans sa lutte contre la chrétienté; mais, au siècle dernier, « le monde musulman a été entamé de toute part. La conquête de l'Algérie, l'affermissement de la domination anglaise aux Indes, les progrès des Russes dans l'Asie centrale lui ont porté des coups redoutables. L'Égypte, grâce à l'énergique impulsion de nos savants et de nos ingénieurs, la Syrie au contact des voyageurs de toute nationalité, la Turquie même sont entrées dans des voies nouvelles. Partout le développement du commerce a mis en présence le musulman et l'homme moderne, sur les côtes de l'Afrique et dans ses déserts, le long des grands fleuves de l'Asie et dans ses antiques cités.

« Cette expansion rapide de la civilisation chré-

tienne devait nécessairement provoquer une réaction très vive dans le monde mahométan. Depuis cinquante ans, elle s'est affirmée de tous côtés, mais surtout parmi les ordres religieux (1). »

Les confréries sont d'essence cosmopolite, elles étendent leurs ramifications dans tous les pays soumis à l'islamisme et sont un excellent instrument de propagande. Elles servent également les tendances panislamiques. « Le panislamisme, écrit M. Louis Rinn (2), a surtout comme force et comme moyen d'action les nombreuses congrégations et associations religieuses qui, depuis le commencement du XIX^e siècle, ont pris partout un énorme développement et exercent une grande influence sur les masses. Sous prétexte d'apostolat, de charité, de pèlerinage et de discipline monacale, les innombrables agents de ces congrégations parcourent ce monde de l'Islam, qui n'a ni frontière, ni patrie, et ils mettent en relation permanente La Mecque, Djaghboub, Stamboul ou Bagdad avec Fez, Tombouctou, le Caire, Khartoum, Zanzibar, Calcutta ou Java. Protéés aux mille formes, tour à tour négociants, prédicateurs, étudiants, médecins, ouvriers, mendiants, charmeurs, saltimbanques, fous simulés ou illuminés inconscients de leur mission, ces voyageurs sont, toujours et partout, bien accueillis par les fidèles et efficacement protégés par eux contre les investigations soupçonneu-

1. A. Le Chatelier. *Les confréries musulmanes du Hedjaz*, p. 10 et 11.

2. *Marabouts et Khouan*.

ses des gouvernements réguliers. » Ces khouan, ces membres des confréries sont, par nature, les ennemis nés de tout pouvoir établi, qu'il soit européen ou musulman (1). Néanmoins c'est surtout le chrétien qu'ils combattent et les deux principes essentiels qu'ils suivent sont : la guerre à outrance au chrétien en tous lieux et en toutes circonstances et l'opposition systématique à toute innovation.

Organisation des confréries. — Toutes les confréries ont une organisation identique. A leur tête se trouve le cheikh, « directeur spirituel et temporel de l'ordre, omnipotent et omniscient, favorisé du Dieu clément et miséricordieux qui a étendu ses bienfaits sur sa personne en lui déléguant une étincelle de sa toute-puissance (la baraka), qui en a fait son intermédiaire obligé auprès des êtres humains (2). »

Après lui vient le khalife, son coadjuteur ou lieutenant, parfois assisté d'un naïb, khalife intérimaire. Au-dessous de lui sont les moqaddems, chefs de groupes et de régions, exécuteurs fidèles des instructions du cheikh. Enfin viennent les adeptes, les affiliés qui s'appellent entre eux du nom de frères ou khouan. Les khouans se recrutent parmi les musulmans fervents désireux d'atteindre la voie de la perfection. L'initiation n'implique nullement l'adhésion à une

1. Sidi Mohammed El Mahedi, cheikh des Senoussia, aimait à répéter : « Les Turcs et les chrétiens sont tous d'une même catégorie, je les briserai du même coup. »

2. Octave Depont et Xavier Coppolani, ouvr. cité, p. 194.

doctrine nouvelle. « Ce qu'elle impose, c'est uniquement l'adoption d'une pratique pieuse grâce à laquelle on se rapproche plus facilement de la Divinité et l'on obtient une place plus haute dans les degrés du Paradis. Cette pratique n'exige qu'un effort matériel de l'affilié, et, si borné que soit son intelligence, il est à même de saisir la nature et la portée des actes qu'on lui demande d'accomplir (1). »

Il existe, dans le monde musulman, des variétés nombreuses de confréries, dont quelques-unes ont un caractère presque purement local. En ce qui concerne l'Afrique Occidentale, seules méritent de retenir notre attention les confréries des Tidjanïa et des Qadriä (2).

Les Tidjanïa. — Cette confrérie, qui a pris naissance au cours du XIX^e siècle, a dû son expansion au Soudan aux conquêtes d'El Hadj Omar et d'Ahmadou. Les doctrines de cette confrérie sont remarquables par leur extrême intolérance et leurs appels à la violence contre toute domination chrétienne. Ces tendances fanatiques proviennent de l'influence de la branche marocaine des Tidjanïa, dont la zaouïa (3) se trouve à Fez.

Les Tidjanïa sont en majorité chez les Peuls, les

1. O. Houdas, ouvr. cité, p. 249.

2. L'Afrique Occidentale comprend également des Chadelïa, des Derkaoua, des Rachidïa, des Aroussïa, etc... (A. Le Chatelier. *L'Islam dans l'Afrique Occidentale*, p. 318 et suiv.).

3. Établissement religieux d'une confrérie qui tient à la fois du couvent et de l'école.

Toucouleurs et les Ouolofs. Ils comptent des adeptes jusqu'à Tombouctou (1).

L'influence de cette confrérie semble s'être amoindrie, à cause de l'impossibilité où elle se trouve actuellement de recourir aux moyens violents et à la guerre sainte pour faire du prosélytisme.

Les Qadrîa. — L'action des Qadrîa est différente et plus pacifique, ils agissent plutôt par la persuasion, par l'exemple personnel, par la diffusion de l'instruction, que par la conquête et la conversion à main armée.

Une des branches les plus importantes des Qadrîa est constituée par les Bekkaïa. Leurs représentants les plus illustres sont ceux qui procèdent de Cheikh Sidia ou des Oulad Mohammed el Fadel ; ce sont eux qui ont le rôle le plus considérable, aussi bien au Sénégal qu'au Fouta et dans le Haut-Niger (2).

En réalité, nous ne possédons aucun renseignement bien précis sur les confréries de l'Ouest africain ; la plupart des noirs islamisés qui y sont affiliés, ignorent les exercices surérogatoires et les prescriptions propres à la confrérie dont ils dépendent.

« A l'heure actuelle, la majorité des grands marabouts, même ceux dont les familles représentent les traditions qadrîa, se disent Tidjanîa. C'est la mode,

1. Voir, pour plus de détails : Depont et Coppolani, ouvr. cité, p. 413 et suiv. ; Le Chatelier, ouvr. cité, p. 337 et suiv.

2. Voir : Depont et Coppolani, ouvr. cité, p. 293 et suiv. ; Le Chatelier, ouvr. cité, p. 320 et suiv.

et le nom seul de tidjanisme confère aux nègres un degré de ferveur musulmane, beaucoup plus grand que celui des autres ordres. Les nègres musulmans disent que « celui qui se fait Tidiane trop jeune devient fou ». Mais, au fond, ce ne sont là que des mots : les Tidjanïa ne sont pas plus sectaires que les Qadrïa, et presque tous suivent la doctrine traditionnelle de ces derniers, se bornant seulement à réciter le dikr des Tidjanïa. L'un des chefs les plus vénérés des tribus maures, le cheikh Saad Bouh, serait moqaddem des deux ordres en Afrique Occidentale (1). »

Il ne faut donc pas, dans cette région, attacher beaucoup d'importance à la dénomination de Qadrïa ou de Tidjanïa ; il convient seulement d'envisager, pour chacune des branches locales d'une confrérie quelconque, quelles sont ses tendances, si celles-ci sont pacifiques, tolérantes et modérées ou fanatiques, sectaires et belliqueuses.

Le développement considérable que ces confréries religieuses ont pris dans le monde musulman et notamment dans l'Ouest africain, oblige les gouvernements européens à suivre de très près leur évolution et à surveiller leurs menées très étroitement.

Conduite à tenir vis-à-vis des confréries. — L'action civilisatrice de l'Europe se heurte naturellement contre les tendances anticivilisatrices des confréries religieuses musulmanes. Celles-ci protestent à la fois contre les concessions faites à la civilisation euro-

1. André Arcin, ouvr. cité, p. 502.

péenne, contre les innovations, conséquences inévitables du progrès, introduites dans les pays musulmans et contre les tentatives de pénétration des infidèles chrétiens.

L'extension de la puissance des confréries étant une menace certaine pour la sécurité de l'occupation européenne, les nations civilisées ont le devoir de se défendre contre elles.

Convient-il de combattre ouvertement les confréries religieuses musulmanes ? Faut-il, au contraire, chercher à se les concilier ? La solution de ce problème est infiniment complexe et divers moyens ont été proposés à ce sujet.

M. Robert Arnaud estime qu'il faut « se servir des confréries tant qu'elles détiennent une indéniable influence politique, et s'attacher à les réduire à de simples associations purement locales n'allant pas chercher leur mot d'ordre au dehors (1). »

Un premier moyen consisterait dans une sorte de « décapitation des confréries » ; il faudrait « gagner leurs chefs par des avantages matériels spéciaux qu'il est facile de trouver lorsqu'on a à sa disposition les ressources administratives du pays (2). » Il importerait, en ce cas, d'éviter qu'aucun de ces avantages n'accroisse l'influence personnelle du bénéficiaire, sinon celui-ci ne manquerait pas de s'en servir contre nous et de chercher à nous imposer ses

1. *Précis de politique musulmane*, t. I^{er} (Pays maures de la rive droite du Sénégal), p. 119.

2. Robert Arnaud, *ouvr. cité*, p. 119.

volontés. Or, si nous devons nous servir de lui, il ne doit pas se servir de nous.

Un autre procédé consisterait à « entretenir les dissensions intestines que l'ambition de certains personnages suscite au sein de la confrérie (1). » C'est là une application du principe politique : *Divide ut imperes*. Le chef administratif du pays doit alors borner son rôle à maintenir l'ordre et la tranquillité publique, en se gardant soigneusement de prendre parti pour aucun des adversaires en présence.

Par un troisième procédé, on organiserait le culte musulman en un « culte d'État », subventionné par l'État, et dont les desservants seraient recrutés par lui parmi les jeunes gens élevés dans les médersas et imprégnés, souvent à leur insu, de civilisation occidentale. « Le culte officiel, entretenu et protégé par nous, s'oppose alors aux associations plus ou moins occultes de prières (2). » Ce moyen est peu efficace, à cause de la méfiance qu'ont les musulmans vis-à-vis des institutions de ce genre payées, créées et surveillées par des chrétiens. C'est pour cette raison qu'en Algérie, le clergé musulman, officiel et salarié, a peu d'influence sur les croyants.

Un dernier procédé consisterait enfin à instituer des écoles supérieures d'enseignement musulman. « La forme patriarcale de la société arabe met le pouvoir temporel et l'influence religieuse à la disposition d'un certain nombre de familles notables, autour des-

1 et 2. Robert Arnaud, ouvr. cité, p. 120.

quelles gravite la foule passive des croyants ; dès le début de notre domination, ce sont ces grandes familles qu'il faut soustraire à l'obédience des confréries qui, d'ordinaire, ont fait leur possible pour les attirer à elles. Or, dans ces familles, l'instruction élémentaire des enfants est donnée par des tolba engagés dans ce but spécial, et c'est chez elles une sorte de point d'honneur d'avoir des précepteurs à leur disposition ; on ne peut ni songer à aller contre la coutume, ni obliger les parents à envoyer leurs enfants dans des établissements déterminés. Mais dans les familles en question on tient à faire faire aux enfants les études complètes prévues par la religion et indispensables aux vrais musulmans lettrés ; ces études, qui comportent la théologie, la grammaire, le droit et, en somme, ce que notre moyen âge appelait les sept arts libéraux, ne peuvent être entreprises sous la tente ou dans la maison.

« Le jeune homme est alors envoyé soit dans une ville proche, où il trouvera des maîtres capables, soit dans une zaouïa, dont le moqaddem complètera son instruction pour le plus grand profit de son ordre. En Mauritanie, l'étudiant se rendra au Maroc, le plus souvent dans une zaouïa de l'ordre auquel les siens sont affiliés, si bien que l'instruction supérieure des notables de l'Ouest africain se fera à l'étranger, en dehors de nous, et dans un sens hostile à notre influence (1). »

1. Robert Arnaud, ouvr. cité, p. 121 et 122.

M. Robert Arnaud, estimant que cette situation ne saurait se perpétuer, propose la création en Mauritanie d'une médersa, école supérieure d'enseignement musulman « en un point central, une ville sainte, Chinguetti, par exemple, où les indigènes se rendent souvent, soit pour leurs affaires, soit par devoir religieux (1). » Le recrutement des maîtres pourrait s'effectuer parmi les élèves diplômés des médersas algériennes, que l'attrait d'une situation importante et bien rétribuée ne manquerait pas d'amener dans ce pays. « Ces maîtres, dont la capacité et le zèle sont hors de doute, dirigeraient leur enseignement dans les voies que nous souhaitons, et contribueraient facilement à l'œuvre de pacification que nous poursuivons dans l'Islam (2). »

Ces différents moyens, préconisés spécialement pour la Mauritanie, c'est-à-dire pour une contrée dont les habitants sont des musulmans fervents, pourraient peut-être s'appliquer, avec quelques modifications et tempéraments, aux autres régions de l'Afrique Occidentale, dans les lieux où il existe des représentants des confréries religieuses.

Dans tous les cas, il convient d'éviter, autant qu'il est possible, de faire acte d'autorité à l'égard des membres des confréries, en les combattant ou en les persécutant. Car on ne parviendrait qu'à leur accorder les palmes du martyr et à accroître leur fanatisme et leur intolérance et qu'à constater, une fois

1 et 2. Robert Arnaud, *ouvr. cité*, p. 122 et 123.

de plus, que la persécution religieuse, loin d'aboutir à détruire l'esprit qui anime les sectateurs d'une religion, ne sert, au contraire, qu'à le fortifier et à le rendre sympathique aux indifférents.

C'est seulement par une œuvre de tolérance et de mansuétude que nous arriverons, sinon à rapprocher de nous les confréries religieuses musulmanes, au moins à leur enlever tout prétexte de faire acte d'hostilité à notre égard.

CHAPITRE III

La politique musulmane dans l'Afrique Occidentale Française

L'Islam soudanien est-il dangereux ? — Il faut préserver l'Islam de l'Afrique Occidentale Française des influences extérieures. — Panislamisme et Khalifat. — Le mahdisme. — La politique indigène dans l'Afrique Occidentale Française. — Les solutions diverses de la politique musulmane. — Faut-il favoriser le christianisme dans l'Afrique Occidentale ? — Il ne faut ni combattre l'Islam, ni islamiser l'Afrique Occidentale. — Il faut tolérer l'Islam et le traiter avec impartialité.

L'Islam soudanien est-il dangereux ? — L'extension considérable prise par l'islamisme, dans le continent africain et notamment dans l'Afrique Occidentale, n'a pas laissé d'inquiéter certains esprits qui se sont demandé si la puissance du mahométisme, croissant ainsi sans cesse, ne finirait pas par contrecarrer sérieusement les desseins de l'Europe et mettre en péril ses établissements.

Entre la foi musulmane, simple et parfaitement en rapport et en harmonie avec les conditions d'existence des noirs, et notre civilisation, compliquée, raffinée et souvent incompréhensible pour les nè-

gres (1), l'issue de la lutte peut être douteuse. L'Islam, qui est à la fois un dogme religieux et un instrument d'action politique, ne pourrait vraisemblablement, dans l'état actuel des choses, nous combattre à main armée ; avant longtemps les moyens perfectionnés dont disposent les nations civilisées pour réduire leurs adversaires, seraient venus à bout des résistances des masses musulmanes manquant aussi bien de cohésion que d'instruments de guerre équivalents aux nôtres. Mais si la lutte ouverte n'est guère permise à l'Islam avec quelques chances de succès et si les musulmans se rendent compte qu'actuellement ils ne sont pas les plus forts, il leur reste un procédé de longue haleine et de patience ; il se produirait sous la forme d'une opposition sourde, d'une lutte cachée et de tous les instants, d'une guerre d'influence et de prosélytisme qui entretiendrait soigneusement dans l'esprit de tous les musulmans l'espoir que le jour viendra où le Mahdi chassera de la terre d'Islam le mécréant maudit et sacrilège.

Nous pouvons heureusement conserver l'espérance que cette éventualité ne se réalisera pas pour l'Afrique Occidentale ; nous avons déjà parlé précédemment du manque de fanatisme et de la tolérance des noirs islamisés, on trouve rarement chez eux des sectaires convaincus de l'oppression des puissances chrétiennes et désireux de les chasser de leur pays.

1. Les noirs disent, en parlant d'une chose qu'ils ne comprennent pas : « C'est manière de blancs ! »

L'Islam soudanien, en tant que puissance musulmane et organisation politique, consciente d'elle-même et sérieusement organisée, n'existe pas. Ce n'est qu'un islamisme de surface, d'apparence, de pure forme ; les pratiques fétichistes y survivent avec autrement de force que les observances strictes musulmanes, les noirs font seulement salam ; quant au reste, ils l'ignorent profondément. Cet islamisme, informe et hétérodoxe, ne saurait donc être dangereux, à condition qu'il reste livré à lui-même et qu'aucune influence extérieure ne vienne lui faire subir d'importantes modifications.

Il peut évidemment exister des dangers locaux résultant plus ou moins de l'Islam, ces dangers seront facilement conjurés ou anéantis par les moyens dont nous avons fait usage jusqu'à présent pour établir et maintenir notre domination. Il arrive d'ailleurs très souvent que l'on impute à l'Islam bien des méfaits et bien des révoltes, alors qu'il n'est nullement leur cause ou que, tout au plus, il a servi de simple prétexte pour leur donner naissance. Les mauvais penchants de la nature humaine sont alors rattachés à un mobile religieux et fanatique par ceux qui sont appelés à les juger sur place.

L'extension de l'influence musulmane n'offre donc pour la sécurité de notre établissement dans l'Ouest africain aucun danger sérieux et immédiat. D'aucuns ont été jusqu'à dire qu'il valait mieux « la laisser s'exercer en pays fétichiste où elle ne peut être que bienfaisante, plutôt que de chercher — inutilement

d'ailleurs — à arrêter brusquement le flot envahisseur (1). » L'action civilisatrice de l'Islam est, à tout prendre, un progrès sensible sur l'état inorganique et bestial du fétichiste, l'islamisé cherchera à s'instruire, commencera à réfléchir et tendra à s'élever et à développer son bien-être matériel et moral. « Tous ceux qui ont étudié l'influence de l'Islam en pays noir, écrit Lucien Hubert (2), ont noté ces effets ; quelques-uns s'en sont réjouis, y voyant un adjuvant pour notre action civilisatrice, d'autres ont déploré cette influence qui détournerait l'indigène de nous, mais nul n'a songé à la nier et le fait est qu'elle est évidente.

« Pour ce qui me concerne personnellement, je crois qu'il faut envisager sans crainte les progrès de l'Islam. Le fanatisme n'est pas à craindre chez ces populations naturellement douces et puisqu'il faut choisir, je préfère l'exalté, chez qui toutes les facultés sont poussées au paroxysme, à l'individu inerte que rien ne peut remuer. Ces populations ont peu d'imagination, l'Islam y fera moins de mystiques que dans le Nord de l'Afrique où son influence est infiniment plus redoutable. Se développant sinon sous notre tutelle, en tout cas sous notre contrôle, les prédications ne peuvent être agressives. Il faut les laisser faire et ce d'autant plus qu'on ne peut les empêcher. »

Il faut préserver l'Islam de l'Afrique Occidentale

1. Félix Chapiseau, ouvr. cité, p. 167.

2. Ouvr. cité, p. 195 et 196.

Française des influences extérieures. — L'Islam de l'Ouest africain, dans son état actuel, n'est nullement menaçant et dangereux ; livré à lui-même, il ne constitue pas un péril pour notre domination. En général, le noir islamisé est d'une ferveur tiède et sceptique qui laisse place à la survivance de ses anciennes coutumes fétichistes. Si l'on a constaté quelquefois des explosions de fanatisme et des résistances prenant le caractère de guerre sainte, c'est à l'influence d'agents extérieurs à l'Afrique Occidentale elle-même que l'on doit imputer ces mouvements. C'est au contact plus ou moins direct de musulmans étrangers, de musulmans de race blanche (Arabes, Maures, etc...) que le nègre se transforme en sectaire et en fanatique. C'est, par conséquent, de ce contact que nous devons le préserver pour maintenir notre sécurité et notre tranquillité de possession dans l'Ouest africain.

On peut actuellement citer comme influences extérieures susceptibles de nous créer des difficultés : les Senoussia de la région du Tchad, le cheikh Abidin dans l'Oued Draa et Ma El Aïnin dans le Maroc méridional. Toutes ces influences sont franchement anticivilisatrices et antifrANÇAISES et leur action est à surveiller de très près.

A côté de ces musulmans de race sémite qui nous sont hostiles, nous en comptons heureusement d'autres qui semblent s'être ralliés à notre cause : Cheikh Sidia dans le Trarza et cheikh Saad Bouh dans l'Adrar. Il est curieux de remarquer que ce cheikh Saad Bouh,

qui nous est favorable, est le propre frère de Ma El Aïnin dont les intrigues ont provoqué les désordres de ces dernières années dans l'Adrar et qui a tenté de proclamer la guerre sainte en Mauritanie. L'administration locale a cherché, non sans succès, semble-t-il, à se servir de l'influence de ces grands marabouts pour s'opposer aux menées des agitateurs et des fauteurs de troubles. Tantôt, comme cheikh Sidia, ils marchent avec nos troupes et menacent les dissidents d'excommunication; tantôt, comme Saad Bouh, ils prouvent aux exaltés par arguments théologiques et juridiques que leur hostilité à la pénétration européenne est contraire à la loi divine et au bon sens.

Ma El Aïnin a contre lui en Mauritanie les notables personnages musulmans et la population laborieuse des tribus maraboutiques. Son frère Saad Bouh lui a récemment adressé un mandement (1), chef-d'œuvre de diplomatie et de finesse, dans lequel il lui reproche d'avoir affaibli, par son action irréfléchie, le prestige de la religion, « tant qu'il se bornait à n'être qu'un ascète aux prières souveraines, un illuminé érudit, un professeur écouté de mystique, son renom de sainteté était immense, et l'Islam saharien s'enorgueillissait de posséder un santón aux pouvoirs illimités en ce monde et en l'autre. Mais le marabout thaumaturge vaincu par nos armes, humilié par la ruine de ses espérances, descend de son

1. Reproduit dans le *Supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique Française* de novembre 1909, p. 225 et suiv.

piédestal, perd son auréole, et redevient un homme. » Cette coopération des grands marabouts de la Mauritanie à notre politique de pénétration et cette collaboration volontaire des indigènes à notre œuvre civilisatrice témoignent de la sympathie des populations autochtones, paisibles et calmes, ne demandant qu'à jouir et à profiter des bienfaits de la paix et de la tranquillité publique.

Il est, d'autre part, absolument nécessaire de surveiller étroitement les agissements des marabouts fanatiques qui jettent le trouble aux frontières de nos établissements et « il convient de ne pas perdre de vue que c'est l'action de Ma El Aïnin, de ses fils et de ses Talibés marocains, qui a transformé l'oasis de l'Adrar, jadis étroitement unie au Sénégal par des liens de commerce et d'amitié, en un foyer d'hostilité d'où sont parties les incessantes attaques auxquelles nous avons répondu (1). »

L'influence néfaste des agents extérieurs fanatiques est d'autant plus dangereuse que la naïveté, l'ignorance et la superstition du noir arrivent à en faire le docile instrument du marabout, rapace et intrigant, qui l'exploite et le dirige comme il veut, captant sa confiance par son apparente dévotion. Ces menées ont appelé, à diverses reprises, l'attention des administrations locales qui ont dû prendre certaines mesures pour s'en préserver.

1. Discours prononcé par M. le gouverneur général Ponty, le 21 juin 1909, à l'ouverture de la session du Conseil de Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française.

C'est ainsi que, par une circulaire du 1^{er} juillet 1906, que nous reproduisons *in extenso*, M. A.-W. Ponty, alors lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-et-Niger, a mis en garde les fonctionnaires placés sous ses ordres contre les agissements des marabouts étrangers : « J'ai déjà eu l'honneur d'attirer votre attention, par ma circulaire du 4 avril 1903, sur le rôle politique prépondérant que joue dans les régions musulmanes le grand chérif de La Mecque et sur la propagande religieuse et politique des agents qui sont à sa solde et des confréries qu'il dirige.

« Je faisais ressortir dans ce document les dangers qui pouvaient résulter d'une propagande semblable pour l'établissement de notre domination. Je vous rappelais que si nous devions laisser aux musulmans, ainsi que nous leur avions promis, leur pleine liberté de conscience, nous ne devions pas oublier cependant que cette liberté, comme toutes les autres, ne peut s'exercer que conformément à la loi. Je déclarais par suite qu'il était de notre devoir strict de veiller rigoureusement à ce que les doctrines prêchées par les adeptes des confréries musulmanes ne mettent jamais en péril le succès de la grande œuvre de civilisation que nous poursuivons dans ce pays. Je vous invitais enfin, après vous avoir recommandé de n'exercer une surveillance de cette nature qu'avec la plus grande prudence et la plus grande circonspection possible, à saisir toutes les occasions de vous documenter sur l'influence morale et politique de ces confréries et de leurs chefs, et à me faire parvenir

tous les renseignements que vous pourriez recueillir à leur sujet.

« Je tiens à insister aujourd'hui, en raison des troubles récents dont le Djerma vient d'être le théâtre, et qui sont dus en grande partie aux agissements d'un certain nombre de marabouts fanatiques, sur les inconvénients et les dangers que présentent pour la sécurité comme pour la morale publique les tournées d'aumônes ou de quêtes entreprises sur nos territoires par un nombre sans cesse croissant de personnages religieux étrangers à la colonie. Ces marabouts, tous affiliés à une confrérie quelconque de l'Islam, appartiennent le plus souvent à la race blanche et sont originaires soit du Maroc, soit de la Mauritanie, soit même d'Égypte, de Syrie ou d'Arabie ; ils se disent presque tous chérifs (1), pèlerins revenus de La Mecque, annonciateurs des temps nouveaux musulmans, et se prétendent en général possesseurs de hauts titres, tantôt dans la hiérarchie de leur ordre religieux, tantôt dans celle de l'école çoufique proprement dite de Djoneidi. Ils vont de village en village, prêchent aux populations le retour à la pureté des vraies doctrines musulmanes, l'observance stricte des cinq grandes obligations : prière, jeûne, aumône, pèlerinage et guerre sainte, débitent d'infailibles gris-gris ou l'eau miraculeuse rapportée par eux du puits de Zemzem, colportent des nouvelles

1. On appelle chérifs les Arabes qui descendent de Mahomet par sa fille Fathima.

consolantes pour les musulmans affligés par la décadence de leur religion, annoncent la prochaine venue du Mahdi, affirment souvent qu'ils sont envoyés par lui aux croyants, ordonnent à chacun de préparer son fusil, d'aiguiser son sabre, prêchent parfois de refuser l'impôt aux Français que les armées innombrables du sultan du Maroc et du sultan de Constantinople vont détruire jusqu'au dernier, etc...

« Ces discours n'ont d'autre but que d'extorquer des cadeaux aux fidèles ; ces dons, obtenus quelquefois par menaces, arrivent à atteindre une valeur considérable : des chevaux, des ânes, des vaches, des sommes d'argent en espèces, sont offerts au charlatan errant en échange de ses bénédictions et de ses prières ; après avoir surexcité le fanatisme de ses auditeurs, le marabout vide leurs poches. Or, notre politique administrative ne saurait tolérer que ces individus puissent impunément continuer, d'une part, leur propagande antifranaïaise, antieuropeenne, d'autre part, leurs escroqueries et leurs chantages vis-à-vis de nos populations indigènes. Des mesures urgentes s'imposent donc à leur sujet.

« Dorénavant, dès que la présence d'un des marabouts quêteurs vous sera signalée sur un point quelconque du Cercle que vous administrez, vous n'hésitez pas à le faire arrêter immédiatement pour qu'il soit conduit devant vous ; vous l'interrogez, et, s'il est constaté qu'il a, sous prétexte de religion, demandé et obtenu des cadeaux des indigènes, vous l'inculpez d'escroquerie et le déférez devant les

tribunaux indigènes de votre circonscription. Sa peine achevée, il sera expulsé et reconduit par les voies ordinaires dans son pays d'origine, où il sera signalé aux autorités locales. S'il était reconnu que ce personnage religieux provoque ou, à une époque antérieure, a provoqué des désordres, soit dans la colonie, soit dans une colonie voisine, vous vous assurerez de sa personne dans le plus bref délai possible et vous m'adresserez à son sujet un rapport immédiat sur les moyens et l'objet de son prosélytisme, ainsi que des propositions pour le mettre dorénavant hors d'état de continuer sa propagande. Si enfin il ne pouvait être établi que ce marabout s'est livré à des actes délictueux, mais que cependant il est dépourvu de tous moyens d'existence autres que la quête et l'aumône, vous voudrez bien le garder à votre disposition et m'adresser sans délai un rapport circonstancié sur son compte, en me proposant telles mesures administratives que vous jugerez convenables.

« En tout état de cause, que le marabout soit un homme paisible ou qu'il soit considéré comme un individu dangereux, vous devrez constituer et m'adresser aussitôt son bulletin individuel : sur ce document seront reproduites toutes les informations sur son identité, son lieu de naissance, son âge, ses antécédents, la confrérie à laquelle il est affilié, sa famille, etc...; votre avis sur son attitude politique y figurera également. Autant que possible, vous voudrez bien joindre sa photographie.

« J'attirerai particulièrement votre attention sur ce fait que toujours ces marabouts, qui affectent en public un grand mépris de l'autorité française, protestent, dès qu'ils sont amenés devant les représentants de cette autorité, de leur inlassable dévouement à la France; il ne faut pas oublier qu'en 1846 et 1847, à Podor, les pouvoirs publics du Sénégal, trompés par l'attitude humble et soumise d'El Hadj Omar, favorisèrent de bonne foi ses menées anti-françaises; à plusieurs reprises, depuis cette époque, nous retombâmes dans des errements analogues. Ceci doit nous apprendre que, la plupart du temps, il n'y a aucun rapport entre l'apparence d'un marabout et les doctrines qu'il prêche. J'appelle spécialement votre attention sur ce point, afin que, au cours de la rédaction des fiches dont il s'agit, vous ne soyez pas impressionnés par l'affectation polie du respect que manifestera en votre présence tout personnage religieux.

« En outre, si quelque individualité maraboutique, domiciliée dans votre Cercle, vient solliciter un permis de voyage pour se rendre dans une autre circonscription, vous voudrez bien, avant de le lui délivrer, lui demander le but de son voyage; si ce but est d'aller recueillir des aumônes, vous refuserez à l'intéressé le laissez-passer qu'il vous demande. Ces marabouts dissimulent souvent le but réel de leurs voyages sous le prétexte de visites à leurs talibés; ces talibés sont d'ordinaire hypothétiques, c'est le pavillon qui couvre la marchandise; la mendicité éhontée dans les villa-

ges est le mobile réel de ces déplacements. En principe, je me réserve de délivrer, moi-même et à titre exceptionnel, les permis de « Ziara » et de « Hadia » ; en conséquence vous voudrez bien, dès que vous serez saisi d'une demande de cette nature provenant d'un personnage religieux domicilié dans votre Cercle, me la transmettre avec votre avis motivé et l'itinéraire exact que suivra ce marabout, les autorités de la circonscription où il se rendra seront consultées par moi sur l'opportunité d'un pareil voyage, et je déciderai en dernier ressort s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'autorisation dont il s'agit.

« Bien entendu, les dispositions qui précèdent n'ont nullement pour objet d'entraver le libre exercice du culte musulman ; j'entends seulement, en prescrivant de les appliquer, protéger nos sujets islamiques contre les agissements des marabouts étrangers, charlatans et fauteurs de troubles ; les marabouts locaux, maîtres d'écoles coraniques, vendeurs de gris-gris, etc... ne sont donc nullement visés dans cette circulaire. »

Panislamisme et Khalifat. — La communauté musulmane universelle est une communauté qui est à la fois religieuse et politique, elle doit avoir à sa tête un chef appelé « Imam », souverain spirituel et temporel. Cet imam doit appartenir à la tribu de Qoreïch et être de la descendance de Mahomet. Il peut être désigné, soit par le suffrage des fidèles réunis à l'endroit où est mort l'imam précédent, soit par cet imam lui-même. En fait, à part les quatre

premiers, Abou Bekr, Omar, Osman et Ali, les imams ou khalifes ont cessé d'être considérés comme les successeurs spirituels du Prophète et la nomination des khalifes est devenue un état de fait basé sur la force. Les luttes politiques ont disséminé les croyants, qui vivent actuellement soumis à des souverains différents. Nous avons vu précédemment que les musulmans peuvent même accepter la domination des chrétiens, si ceux-ci leur garantissent le libre exercice de leur religion.

Cependant certains musulmans, se rappelant la splendeur de l'immense empire des khalifes de Bagdad, de Damas ou de Grenade, songent à le reconstituer pour redonner à l'Islam toute sa vitalité et toute sa grandeur (1).

Ces tendances panislamiques ont pu faire croire que les musulmans prenaient mieux conscience de leur communauté d'intérêts religieux et politiques et qu'un khalife unique se poserait bientôt en champion puissant et redoutable de l'islamisme, qui chasserait les mécréants de tous les pays musulmans qu'ils occupent.

N'y a-t-il pas là un danger sérieux pour notre Afrique Occidentale et pour les régions qui l'avoisinent ?

Il est certain que, de tout temps, les musulmans fanatiques ont placé leur confiance et leurs espérances

1. Voir à ce sujet : Un coup d'œil sur l'Islam. — Panislamisme et modernisme, par M. H. Marchand (*Supplément du Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, de juillet 1909).

entre les mains des sultans de Constantinople et de Fez. Le cheikh El Bekkay, qui accueillit si noblement Barth à Tombouctou, n'écrivait-il pas dans le sauf-conduit qu'il lui donna pour faciliter son voyage : « Il y a entre les chrétiens et nous de tels champions de l'islamisme, que si les infidèles parvenaient jamais à les vaincre pour venir ensuite nous attaquer, nous devrions renoncer à toute résistance armée » ?

L'Islam militant a depuis longtemps tourné ses regards vers Constantinople et « d'une façon générale, les peuples de l'Islam professent vis-à-vis de la Turquie un sentiment permanent de sympathie. Le prestige des sultans de Constantinople a toujours été très vivace, non seulement dans l'esprit de la presque totalité des populations mahométanes de l'Empire ottoman, mais aussi bien parmi les sectateurs indiens, malais et chinois du Coran (1). »

En réalité, ce panislamisme est peu dangereux, il se heurte à des difficultés naturelles insurmontables et à des obstacles d'ordre religieux. En droit, le sultan de Constantinople n'a aucun titre pour prétendre au khalifat, il n'est pas de race arabe, il n'est ni descendant du Prophète, ni de sa tribu. L'investiture des sultans de Constantinople résulte d'une cession de droit consentie en 1516 à Sélim I^{er} par un des descendants des khalifes abbassides réfugié au Caire.

La situation du sultan de Fez est, à ce point de vue, bien meilleure : il est chérif, il a toujours prétendu

1. H. Marchand, article cité.

au khalifat et n'a jamais reconnu la suzeraineté de son rival de Constantinople.

Les tendances dites panislamiques ne correspondent, en outre, qu'à des mouvements locaux qui s'ignorent entre eux. Leur manque de coordination et le défaut de cohésion de l'Islam seront les causes à peu près certaines de l'échec du panislamisme. « On peut considérer que, durant des siècles encore, la mentalité des peuples mahométans sera insuffisamment évoluée pour échapper aux influences du traditionalisme. Sans doute, sous l'action, plus constante aujourd'hui, des agents extérieurs, de ces mille impondérables qui surgissent du débordement de la civilisation, verrons-nous ce traditionalisme bouillonner, se modifier, chercher des formules nouvelles d'équilibre. Il faut donc s'attendre à une floraison de plus en plus riche de concepts mystiques opposés les uns aux autres, et ajoutant, par suite, à ces éléments déjà existants qui rendent chimérique et vain tout désir de demander au panislamisme plus qu'il ne peut donner (1). »

Pour ce qui est de nos possessions de l'Ouest africain, le danger résultant du panislamisme est minime. Les indigènes de ces régions doivent ignorer jusqu'à son nom et c'est notre devoir, en tout cas, d'éviter que ces idées réformistes pénètrent dans nos établissements. La cohésion entre les différentes puissances musulmanes est faible et les musulmans de

1. H. Marchand, art. cité, *in fine*.

l'Afrique Occidentale ne tireraient aucun profit de la reconstitution de l'Imamat. « Ils sont en opposition naturelle avec toute réalisation du panislamisme. L'Islam est trop divisé, désuni et faible pour que l'idée du khalifat puisse devenir un danger réel dans nos colonies (1). »

Le Mahdisme. — Alors que les musulmans qui espèrent la reconstitution du khalifat, s'attachent de prédilection aux sultans de la Turquie et du Maroc, qui sont les protecteurs et les champions naturels de l'Islam, les croyants qui ont des vues plus bornées, croient davantage à l'efficacité des mouvements locaux. Le panislamisme est essentiellement international, le mahdisme provient, au contraire, de l'explosion d'un mécontentement local. Ces mouvements mahdistes sont donc plus importants et plus intéressants pour nous.

L'extension de notre pénétration et la sécurité générale résultant de notre occupation rendent d'ailleurs de moins en moins probable l'avènement d'un Mahdi en Afrique Occidentale ; néanmoins c'est un danger qui peut éventuellement se produire aussi bien dans nos possessions que dans celles de nos voisins immédiats.

« Tant que l'Islam existera, la doctrine mahdiste restera l'étincelle qui peut à tout moment enflammer le mécontentement des indigènes. La réaction contre la domination européenne éclatera toujours sous

1. Dr C.-H. Becker. *L'Islam et la colonisation de l'Afrique.*

cette forme. Que fera l'Etat européen en présence de ce fait ? L'idée mahdiste ne rend-elle pas illusoire tous les avantages cités sur l'Islam ? Je crois que non. Il y a dans tout peuple une impulsion vers la liberté et la haine contre la race dominante, si propice que soit son influence. Il n'y a pas de politique coloniale qui sache éviter à jamais ces sentiments néfastes et ces troubles soudains ; et c'est totalement indifférent, si ce mécontentement éclate sous la forme d'une émeute mahdiste ou sous l'apparence moins offensive d'une église nègre, d'après le modèle du mouvement éthiopien, ou enfin sous les aspects d'une réaction païenne provoquée par l'enchantement d'un sorcier.

« L'idéal politique de l'Islam n'est qu'une de ces possibilités. Au fond, c'est une question de race. Les tribus guerrières seront toujours plus inclinées aux émeutes que les peuples paisibles. Tout le monde sait que l'Islam des Peuls est plus dangereux que celui des Haoussas. Ce n'est pas l'idéal politique de l'Islam, c'est leur tempérament qui les enflamme (1). »

Le caractère purement local des mouvements mahdistes facilite leur répression plus ou moins immédiate et empêche leur extension. Par la surveillance des marabouts fanatiques, indigènes ou étrangers, et, au besoin, par leur expulsion ou leur incarcération, les administrations locales peuvent enrayer ces menées séditeuses, dès leur origine et se préserver

1. Dr C.-H. Becker. *L'Islam et la colonisation de l'Afrique*.

de ces fauteurs de troubles qui trouveront, toujours et en tous pays, des adeptes prêts à piller et à commettre les pires atrocités, au nom des principes du mahométisme.

La politique indigène dans l'Afrique Occidentale.

— La France se trouve, dans l'Afrique Occidentale, en présence de deux éléments ethniques différents : les fétichistes et les musulmans. Les premiers sont, en général, agriculteurs et sédentaires, doux et dociles ; ils sont malheureusement très arriérés au point de vue intellectuel et leur civilisation est plus que rudimentaire. Les musulmans ne présentent pas le même caractère : ils sont davantage portés vers le commerce et sont plus évolués. Sous l'influence de certains éléments, ils peuvent devenir assez rapidement fanatiques et leur résistance à la pénétration européenne est quelquefois plus violente et mieux organisée que celle des fétichistes.

Il est nécessairement résulté du contact des populations noires avec les nations civilisées des situations très délicates. Les dissemblances entre nègres et blancs sont considérables, les idées et les actes de ceux-ci sont généralement incompréhensibles pour l'indigène ou vont à l'encontre de ses convictions. L'Islam, au contraire, apporte avec lui un état social, économique et moral qui se rapproche beaucoup de celui de ceux qu'il veut convertir. Le rôle de l'Européen est rendu ainsi très difficile et son action est contrecarrée par des influences qui viennent en contradiction de ses propres efforts. « En

faisant régner la paix et la justice dans des pays jusqu'alors dévastés par les guerres et les famines, il essaie de conduire l'indigène vers un degré plus haut de civilisation. Comme l'Islam, il est une force de coordination, mais avec des tendances plus franchement cosmopolites. Son œuvre est de briser les barrières qui séparaient les peuples noirs les uns des autres et de les faire tous concourir à la prospérité économique de leur pays.

« Obligé d'admettre la supériorité morale du blanc et de se soumettre à son intelligence cultivée, à son activité dévorante, le noir ne le fait pas sans réticences. Il hésite entre cette voie et celle que lui ouvre l'Islam. Obligé d'avancer, il est naturel qu'il choisisse le chemin le plus facile qui ne demandera qu'un moindre effort à parcourir. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle la foi musulmane se répand dans tous les pays soumis à l'influence européenne. Il ne faut pas chercher les causes de ce phénomène dans le mécontentement qu'excite chez le noir notre présence. Certaines associations mahométanes, telles que celle des Tidjanïa, sont bien souvent des partis de mécontents. Mais beaucoup de musulmans africains ne pensent pas ainsi, quoique ne nourrissant pas des sentiments très tendres pour chrétiens et païens. La raison est que, pour l'humble fétichiste, l'Européen est si haut ! Comment l'atteindre ? Il accomplit des actes incompréhensibles. C'est une sorte de sorcier, quelquefois un fou dangereux, possédé d'une agitation fébrile : « C'est manière de

Blanc! » est la seule explication que puissent trouver ces hommes simples. Mais suivant qu'ils sont fétichistes ou musulmans, ils donnent à cette expression un sens différent. Pour les premiers, nous sommes des sorciers puissants qu'il serait agréable de pouvoir imiter. Ils viendront volontiers s'instruire auprès de nous, sans cependant croire qu'ils pourront nous égaler. Les seconds nous voient possédés de l'esprit du mal. Ils ne nous approcheront qu'avec répugnance et, s'ils se soumettent, ils n'oublieront jamais que plus tard ils doivent triompher de nous, grâce à Allah et à son prophète (1). »

On peut donc dire qu'en général, les fétichistes ont à notre égard des sentiments moins hostiles que les musulmans. Cependant chez la plupart des noirs islamisés, la tolérance est la règle et le fanatisme l'exception; leur caractère naturellement doux, indolent et paisible, est un sûr garant de leur tranquillité et un avantage sérieux pour notre sécurité. Mais n'y aurait-il pas lieu de craindre que notre pénétration contribue non seulement à augmenter la quantité des conversions à l'Islam, mais aussi (et cela est plus grave) à accroître la ferveur religieuse et l'éducation musulmane des islamisés? C'est ce qu'a remarqué M. Gautier à Kankan : « Notre présence incite le noir à étendre ses connaissances, tel chef de village désirera savoir écrire pour faire les comptes de l'impôt, tel autre pour faciliter ses opérations commerciales,

1. André Arcin, ouvr. cité, p. 529 et 530.

tel autre par vanité pour avoir une supériorité sur ses voisins. La religion musulmane devient un article de luxe et aussi d'utilité, que l'on commence à rechercher, et tel père ambitieux enverra son fils à l'école musulmane, comme chez nous le paysan enrichi s'empresse de mettre son fils au collège. Le nombre des musulmans ne s'accroît encore que par l'augmentation des villages musulmans, mais la prédisposition à l'islamisme devient générale. »

Quelle conduite devons-nous tenir vis-à-vis de cette islamisation croissante de l'Afrique Occidentale ? La question est de la plus haute importance pour l'avenir de nos possessions, nous nous trouverons peut-être un jour en face de populations toutes musulmanes de nom, sinon de fait (1). Il importe avant tout de réprimer, immédiatement et énergiquement, toutes les tentatives de soulèvement qui revêtent un caractère plus ou moins religieux. Cette agitation islamique a déjà appelé l'attention de l'administration locale et M. le gouverneur général p. i. Merlin disait, le 13 décembre 1906, en ouvrant la session du Conseil de Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française : « Ce mouvement exige d'être suivi et c'est à cet effet que M. le gouverneur général Roume a prescrit aux lieutenants-gouverneurs du groupe d'exercer une surveillance étroite sur les marabouts étrangers au pays et de n'autoriser à y circuler que les tolbas relevant de moqaddems et de

1. On trouvera cette question spécialement traitée à la fin du chapitre V.

sectes acquises à notre cause, qu'il fait actuellement procéder par M. l'administrateur Arnaud à une vaste enquête sur les conditions de l'Islam en Afrique Occidentale Française et qu'il a décidé de créer au gouvernement général une section spécialement chargée de grouper les renseignements concernant l'Islam et de coordonner les instructions envoyées sur tous les points du territoire.

« Il importe, en effet, que nous ayons en Afrique Occidentale Française une politique islamique méthodique, qui respecte la foi des populations, mais aussi qui l'emploie au profit du progrès de la civilisation occidentale et la fasse concourir à l'expansion et à la grandeur de la France.

« Je dois ajouter qu'en l'état actuel, l'agitation nouvelle qui semble travailler l'Islam n'est pas de nature à nous inquiéter ni à faire courir aucun risque à notre domination.

« Le mouvement n'a pas de coordination et je doute qu'étant donné l'émiettement des populations du désert, leurs divisions intestines, il arrive jamais à en avoir aucune. Il n'a pas, d'autre part, pénétré et ne pénétrera vraisemblablement pas les populations noires qui, si elles adoptent aisément la doctrine coranique, la transforment aussitôt et l'imprègnent de leur indolence et qui nous deviennent de plus en plus acquises à mesure qu'elles constatent combien notre autorité leur est légère, respectueuse de leurs droits et de leurs mœurs, combien elle s'inspire profondément du principe d'association, si jus-

tement préconisé par M. le Ministre des Colonies. »

Les solutions diverses de la politique musulmane.

— Il semble, à première vue, qu'il y ait un intérêt certain à se rallier aux fétichistes dont l'opposition à la pénétration européenne est moindre et dont le manque de civilisation ne peut être un obstacle à la civilisation elle-même. Ne peut-on pas craindre, en outre, que les noirs, après avoir embrassé la religion musulmane et subi sa civilisation rudimentaire, ne deviennent réfractaires à notre propre civilisation ? Beaucoup d'auteurs considèrent que cette éventualité ne serait pas un mal absolu. « Les noirs seront du moins sortis de la barbarie grossière et aveugle où ils végétaient ; ils auront réalisé un progrès presque considérable. Il ne faut pas trop demander à cette race plongée jusqu'ici dans l'ignorance et la paresse. Ne nous hâtons pas trop de chercher à l'évoluer, car elle ne pourrait peut-être pas nous suivre. La marche ascendante des peuples vers la civilisation est très lente : c'est l'œuvre de plusieurs siècles (1). » Suivant cette opinion, la civilisation de l'Islam, si rudimentaire, si médiocre qu'elle soit, vaut mieux que l'état inorganique et quasi-sauvage dans lequel se débattent les peuplades païennes. Leur accession immédiate à la civilisation européenne serait d'ailleurs impossible et il est préférable et plus sûr de ne leur faire franchir les étapes que graduellement, même si leur évolution doit rester stationnaire pen-

1. Félix Chapiseau, ouvr. cité, p. 166.

dant longtemps. Le Soudan, demeurant aux fétichistes, c'est un vaste territoire voué à la barbarie, au cannibalisme, à toutes les horreurs que peuvent concevoir des hommes sauvages et cruels. C'est une riche contrée vouée à l'immobilité, sans commerce, sans industrie, sans culture, sans aucun progrès dans l'avenir. « Le Soudan, accaparé par l'Islam, c'est la discipline et l'organisation de masses d'hommes, jusqu'ici isolées et farouches ; c'est le groupement des individus sous une même idée, un même sentiment, dans un milieu où l'homme n'obéissait qu'à ses instincts ; c'est un pays acquis à certaines idées primordiales qui l'achemineront petit à petit vers des idées plus larges, pour aboutir plus tard à la formation d'une société, d'un État, où l'individu apprendra qu'il a des droits, mais aussi des devoirs. Cette première besogne contre la barbarie, ce dégrossissement de l'individu pour ainsi dire, on le doit à l'Islam.

« Le mahométisme est assurément une étape vers la civilisation. Sans doute, le Coran laisse à désirer sous bien des côtés, mais il arrivera certainement un moment où le mahométan lui-même comprendra qu'il doit faire des concessions à l'époque actuelle, éliminer de son dogme ce qu'il a de trop antihumain. Déjà, beaucoup le comprennent et, avec le temps, on arrivera à faire de l'Islam, religion qui s'identifie le mieux avec la nature du nègre, le plus précieux auxiliaire des intérêts français en Afrique (1). » Bien

1. Édouard Viard. *Au Bas-Niger*, p. 142 et 143.

qu'il ne soit pas douteux que l'Islam ait eu et aura encore une influence heureuse sur les noirs et qu'il renferme en lui les germes d'une civilisation supérieure, c'est là peut-être un optimisme trop confiant. Cette opinion a le défaut d'être nette et tranchée, aussi extrême que celle qui demande la persécution impitoyable de tous les musulmans.

Les uns, comme le Dr Blyden, Joseph Thompson, le Dr Flegel, de Béhagle, etc... proclament que l'Islam amène avec lui l'ordre et la paix, le commerce et l'industrie, qu'il perfectionne l'agriculture, qu'il réprime efficacement l'alcoolisme, qu'il supprime graduellement l'esclavage et que, s'il maintient la polygamie, il la réglemente et relève la condition sociale de la femme.

D'autres répondent avec Oskar Lenz et le Dr Hugo Zoller que, si l'Islam fait progresser les noirs dans un certain degré de civilisation, il s'en tient là et empêche chez eux tout amendement ultérieur, qu'il a été toujours hostile à notre pénétration et que le favoriser ou le tolérer, c'est lui donner des armes pour nous chasser des régions qu'il a occupées avant nous.

Il y a dans ces deux opinions extrêmes une part de vérité, mais chanter les louanges de l'Islam est aussi partial que le décrier injustement. Les musulmans ne sont ni des petits saints, ni des brigands ; mais, quoi qu'on fasse, les conditions sociales et économiques de l'Afrique Occidentale sont telles que le mahométisme ne peut qu'y prendre de l'extension,

le combattre serait aussi inutile que dangereux. Ne vaut-il pas mieux le tolérer, user avec lui de ménagements, chercher à l'apprivoiser et à lui enlever toutes les occasions de se montrer hostile à notre égard ?

« Chaque fois que l'on envisage la question islamique dans nos possessions africaines et quels que soient les sentiments qui animent ceux qui s'y intéressent à des degrés divers, on a toujours été amené, pour résoudre le problème, à envisager les solutions suivantes : écraser l'Islam, le désagréger, s'y agréger, favoriser son expansion, le limiter, enfin l'abandonner à lui-même en le pénétrant des idées civilisatrices qu'il est susceptible de recevoir. Mais il y a lieu de remarquer — et c'est là une constatation qui a son importance — que tous les auteurs, qui ont vécu réellement au contact de l'Islam et ont acquis de ce fait une grande compétence doublée d'une grande impartialité, préconisent la tolérance à l'égard de l'Islam. Je n'en veux pour exemple que les remarquables travaux de MM. de Castries et Le Châtelier (1). »

Faut-il favoriser le christianisme en Afrique Occidentale ? — Nous ne nous sommes occupé jusqu'à présent que de la politique à suivre à l'égard des musulmans, mais l'Islam ne constitue pas en Afrique Occidentale le seul facteur civilisateur : à côté de lui et à part notre action administrative, il y a un autre élément,

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam.*

« J'attirerai particulièrement votre attention sur ce fait que toujours ces marabouts, qui affectent en public un grand mépris de l'autorité française, protestent, dès qu'ils sont amenés devant les représentants de cette autorité, de leur inlassable dévouement à la France; il ne faut pas oublier qu'en 1846 et 1847, à Podor, les pouvoirs publics du Sénégal, trompés par l'attitude humble et soumise d'El Hadj Omar, favorisèrent de bonne foi ses menées anti-françaises; à plusieurs reprises, depuis cette époque, nous retombâmes dans des errements analogues. Ceci doit nous apprendre que, la plupart du temps, il n'y a aucun rapport entre l'apparence d'un marabout et les doctrines qu'il prêche. J'appelle spécialement votre attention sur ce point, afin que, au cours de la rédaction des fiches dont il s'agit, vous ne soyez pas impressionnés par l'affectation polie du respect que manifestera en votre présence tout personnage religieux.

« En outre, si quelque individualité maraboutique, domiciliée dans votre Cercle, vient solliciter un permis de voyage pour se rendre dans une autre circonscription, vous voudrez bien, avant de le lui délivrer, lui demander le but de son voyage; si ce but est d'aller recueillir des aumônes, vous refuserez à l'intéressé le laissez-passer qu'il vous demande. Ces marabouts dissimulent souvent le but réel de leurs voyages sous le prétexte de visites à leurs talibés; ces talibés sont d'ordinaire hypothétiques, c'est le pavillon qui couvre la marchandise; la mendicité éhontée dans les villa-

ges est le mobile réel de ces déplacements. En principe, je me réserve de délivrer, moi-même et à titre exceptionnel, les permis de « Ziara » et de « Hadia » ; en conséquence vous voudrez bien, dès que vous serez saisi d'une demande de cette nature provenant d'un personnage religieux domicilié dans votre Cercle, me la transmettre avec votre avis motivé et l'itinéraire exact que suivra ce marabout, les autorités de la circonscription où il se rendra seront consultées par moi sur l'opportunité d'un pareil voyage, et je déciderai en dernier ressort s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'autorisation dont il s'agit.

« Bien entendu, les dispositions qui précèdent n'ont nullement pour objet d'entraver le libre exercice du culte musulman ; j'entends seulement, en prescrivant de les appliquer, protéger nos sujets islamiques contre les agissements des marabouts étrangers, charlatans et fauteurs de troubles ; les marabouts locaux, maîtres d'écoles coraniques, vendeurs de gris-gris, etc... ne sont donc nullement visés dans cette circulaire. »

Panislamisme et Khalifat. — La communauté musulmane universelle est une communauté qui est à la fois religieuse et politique, elle doit avoir à sa tête un chef appelé « Imam », souverain spirituel et temporel. Cet imam doit appartenir à la tribu de Qoreïch et être de la descendance de Mahomet. Il peut être désigné, soit par le suffrage des fidèles réunis à l'endroit où est mort l'imam précédent, soit par cet imam lui-même. En fait, à part les quatre

premiers, Abou Bekr, Omar, Osman et Ali, les imams ou khalifes ont cessé d'être considérés comme les successeurs spirituels du Prophète et la nomination des khalifes est devenue un état de fait basé sur la force. Les luttes politiques ont disséminé les croyants, qui vivent actuellement soumis à des souverains différents. Nous avons vu précédemment que les musulmans peuvent même accepter la domination des chrétiens, si ceux-ci leur garantissent le libre exercice de leur religion.

Cependant certains musulmans, se rappelant la splendeur de l'immense empire des khalifes de Bagdad, de Damas ou de Grenade, songent à le reconstituer pour redonner à l'Islam toute sa vitalité et toute sa grandeur (1).

Ces tendances panislamiques ont pu faire croire que les musulmans prenaient mieux conscience de leur communauté d'intérêts religieux et politiques et qu'un khalife unique se poserait bientôt en champion puissant et redoutable de l'islamisme, qui chasserait les mécréants de tous les pays musulmans qu'ils occupent.

N'y a-t-il pas là un danger sérieux pour notre Afrique Occidentale et pour les régions qui l'avoisinent ?

Il est certain que, de tout temps, les musulmans fanatiques ont placé leur confiance et leurs espérances

1. Voir à ce sujet : Un coup d'œil sur l'Islam. — Panislamisme et modernisme, par M. H. Marchand (*Supplément du Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, de juillet 1909).

entre les mains des sultans de Constantinople et de Fez. Le cheikh El Bekkay, qui accueillit si noblement Barth à Tombouctou, n'écrivait-il pas dans le sauf-conduit qu'il lui donna pour faciliter son voyage : « Il y a entre les chrétiens et nous de tels champions de l'islamisme, que si les infidèles parvenaient jamais à les vaincre pour venir ensuite nous attaquer, nous devrions renoncer à toute résistance armée » ?

L'Islam militant a depuis longtemps tourné ses regards vers Constantinople et « d'une façon générale, les peuples de l'Islam professent vis-à-vis de la Turquie un sentiment permanent de sympathie. Le prestige des sultans de Constantinople a toujours été très vivace, non seulement dans l'esprit de la presque totalité des populations mahométanes de l'Empire ottoman, mais aussi bien parmi les sectateurs indiens, malais et chinois du Coran (1). »

En réalité, ce panislamisme est peu dangereux, il se heurte à des difficultés naturelles insurmontables et à des obstacles d'ordre religieux. En droit, le sultan de Constantinople n'a aucun titre pour prétendre au khalifat, il n'est pas de race arabe, il n'est ni descendant du Prophète, ni de sa tribu. L'investiture des sultans de Constantinople résulte d'une cession de droit consentie en 1516 à Sélim I^{er} par un des descendants des khalifès abbassides réfugié au Caire.

La situation du sultan de Fez est, à ce point de vue, bien meilleure : il est chérif, il a toujours prétendu

1. H. Marchand, article cité.

au khalifat et n'a jamais reconnu la suzeraineté de son rival de Constantinople.

Les tendances dites panislamiques ne correspondent, en outre, qu'à des mouvements locaux qui s'ignorent entre eux. Leur manque de coordination et le défaut de cohésion de l'Islam seront les causes à peu près certaines de l'échec du panislamisme. « On peut considérer que, durant des siècles encore, la mentalité des peuples mahométans sera insuffisamment évoluée pour échapper aux influences du traditionalisme. Sans doute, sous l'action, plus constante aujourd'hui, des agents extérieurs, de ces mille impondérables qui surgissent du débordement de la civilisation, verrons-nous ce traditionalisme bouillonner, se modifier, chercher des formules nouvelles d'équilibre. Il faut donc s'attendre à une floraison de plus en plus riche de concepts mystiques opposés les uns aux autres, et ajoutant, par suite, à ces éléments déjà existants qui rendent chimérique et vain tout désir de demander au panislamisme plus qu'il ne peut donner (1). »

Pour ce qui est de nos possessions de l'Ouest africain, le danger résultant du panislamisme est minime. Les indigènes de ces régions doivent ignorer jusqu'à son nom et c'est notre devoir, en tout cas, d'éviter que ces idées réformistes pénètrent dans nos établissements. La cohésion entre les différentes puissances musulmanes est faible et les musulmans de

1. H. Marchand, art. cité, *in fine*.

l'Afrique Occidentale ne tireraient aucun profit de la reconstitution de l'Imamat. « Ils sont en opposition naturelle avec toute réalisation du panislamisme. L'Islam est trop divisé, désuni et faible pour que l'idée du khalifat puisse devenir un danger réel dans nos colonies (1). »

Le Mahdisme. — Alors que les musulmans qui espèrent la reconstitution du khalifat, s'attachent de prédilection aux sultans de la Turquie et du Maroc, qui sont les protecteurs et les champions naturels de l'Islam, les croyants qui ont des vues plus bornées, croient davantage à l'efficacité des mouvements locaux. Le panislamisme est essentiellement international, le mahdisme provient, au contraire, de l'explosion d'un mécontentement local. Ces mouvements mahdistes sont donc plus importants et plus intéressants pour nous.

L'extension de notre pénétration et la sécurité générale résultant de notre occupation rendent d'ailleurs de moins en moins probable l'avènement d'un Mahdi en Afrique Occidentale ; néanmoins c'est un danger qui peut éventuellement se produire aussi bien dans nos possessions que dans celles de nos voisins immédiats.

« Tant que l'Islam existera, la doctrine mahdiste restera l'étincelle qui peut à tout moment enflammer le mécontentement des indigènes. La réaction contre la domination européenne éclatera toujours sous

1. D^r C.-H. Becker. *L'Islam et la colonisation de l'Afrique.*

cette forme. Que fera l'Etat européen en présence de ce fait ? L'idée mahdiste ne rend-elle pas illusoires tous les avantages cités sur l'Islam ? Je crois que non. Il y a dans tout peuple une impulsion vers la liberté et la haine contre la race dominante, si propice que soit son influence. Il n'y a pas de politique coloniale qui sache éviter à jamais ces sentiments néfastes et ces troubles soudains ; et c'est totalement indifférent, si ce mécontentement éclate sous la forme d'une émeute mahdiste ou sous l'apparence moins offensive d'une église nègre, d'après le modèle du mouvement éthiopien, ou enfin sous les aspects d'une réaction païenne provoquée par l'enchantement d'un sorcier.

« L'idéal politique de l'Islam n'est qu'une de ces possibilités. Au fond, c'est une question de race. Les tribus guerrières seront toujours plus inclinées aux émeutes que les peuples paisibles. Tout le monde sait que l'Islam des Peuls est plus dangereux que celui des Haoussas. Ce n'est pas l'idéal politique de l'Islam, c'est leur tempérament qui les enflamme (1). »

Le caractère purement local des mouvements mahdistes facilite leur répression plus ou moins immédiate et empêche leur extension. Par la surveillance des marabouts fanatiques, indigènes ou étrangers, et, au besoin, par leur expulsion ou leur incarcération, les administrations locales peuvent enrayer ces menées séditeuses, dès leur origine et se préserver

1. D^r C.-H. Becker, *L'Islam et la colonisation de l'Afrique*.

de ces fauteurs de troubles qui trouveront, toujours et en tous pays, des adeptes prêts à piller et à commettre les pires atrocités, au nom des principes du mahométisme.

La politique indigène dans l'Afrique Occidentale.

— La France se trouve, dans l'Afrique Occidentale, en présence de deux éléments ethniques différents : les fétichistes et les musulmans. Les premiers sont, en général, agriculteurs et sédentaires, doux et dociles ; ils sont malheureusement très arriérés au point de vue intellectuel et leur civilisation est plus que rudimentaire. Les musulmans ne présentent pas le même caractère : ils sont davantage portés vers le commerce et sont plus évolués. Sous l'influence de certains éléments, ils peuvent devenir assez rapidement fanatiques et leur résistance à la pénétration européenne est quelquefois plus violente et mieux organisée que celle des fétichistes.

Il est nécessairement résulté du contact des populations noires avec les nations civilisées des situations très délicates. Les dissemblances entre nègres et blancs sont considérables, les idées et les actes de ceux-ci sont généralement incompréhensibles pour l'indigène ou vont à l'encontre de ses convictions. L'Islam, au contraire, apporte avec lui un état social, économique et moral qui se rapproche beaucoup de celui de ceux qu'il veut convertir. Le rôle de l'Européen est rendu ainsi très difficile et son action est contrecarrée par des influences qui viennent en contradiction de ses propres efforts. « En

faisant régner la paix et la justice dans des pays jusqu'alors dévastés par les guerres et les famines, il essaie de conduire l'indigène vers un degré plus haut de civilisation. Comme l'Islam, il est une force de coordination, mais avec des tendances plus franchement cosmopolites. Son œuvre est de briser les barrières qui séparaient les peuples noirs les uns des autres et de les faire tous concourir à la prospérité économique de leur pays.

« Obligé d'admettre la supériorité morale du blanc et de se soumettre à son intelligence cultivée, à son activité dévorante, le noir ne le fait pas sans réticences. Il hésite entre cette voie et celle que lui ouvre l'Islam. Obligé d'avancer, il est naturel qu'il choisisse le chemin le plus facile qui ne demandera qu'un moindre effort à parcourir. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle la foi musulmane se répand dans tous les pays soumis à l'influence européenne. Il ne faut pas chercher les causes de ce phénomène dans le mécontentement qu'excite chez le noir notre présence. Certaines associations mahométanes, telles que celle des Tidjanïa, sont bien souvent des partis de mécontents. Mais beaucoup de musulmans africains ne pensent pas ainsi, quoique ne nourrissant pas des sentiments très tendres pour chrétiens et païens. La raison est que, pour l'humble fétichiste, l'Européen est si haut ! Comment l'atteindre ? Il accomplit des actes incompréhensibles. C'est une sorte de sorcier, quelquefois un fou dangereux, possédé d'une agitation fébrile : « C'est manière de

Blanc! » est la seule explication que puissent trouver ces hommes simples. Mais suivant qu'ils sont fétichistes ou musulmans, ils donnent à cette expression un sens différent. Pour les premiers, nous sommes des sorciers puissants qu'il serait agréable de pouvoir imiter. Ils viendront volontiers s'instruire auprès de nous, sans cependant croire qu'ils pourront nous égaler. Les seconds nous voient possédés de l'esprit du mal. Ils ne nous approcheront qu'avec répugnance et, s'ils se soumettent, ils n'oublieront jamais que plus tard ils doivent triompher de nous, grâce à Allah et à son prophète (1). »

On peut donc dire qu'en général, les fétichistes ont à notre égard des sentiments moins hostiles que les musulmans. Cependant chez la plupart des noirs islamisés, la tolérance est la règle et le fanatisme l'exception; leur caractère naturellement doux, indolent et paisible, est un sûr garant de leur tranquillité et un avantage sérieux pour notre sécurité. Mais n'y aurait-il pas lieu de craindre que notre pénétration contribue non seulement à augmenter la quantité des conversions à l'Islam, mais aussi (et cela est plus grave) à accroître la ferveur religieuse et l'éducation musulmane des islamisés? C'est ce qu'a remarqué M. Gautier à Kankan : « Notre présence incite le noir à étendre ses connaissances, tel chef de village désirera savoir écrire pour faire les comptes de l'impôt, tel autre pour faciliter ses opérations commerciales,

1. André Arcin, ouvr. cité, p. 529 et 530.

tel autre par vanité pour avoir une supériorité sur ses voisins. La religion musulmane devient un article de luxe et aussi d'utilité, que l'on commence à rechercher, et tel père ambitieux enverra son fils à l'école musulmane, comme chez nous le paysan enrichi s'empresse de mettre son fils au collège. Le nombre des musulmans ne s'accroît encore que par l'augmentation des villages musulmans, mais la prédisposition à l'islamisme devient générale. »

Quelle conduite devons-nous tenir vis-à-vis de cette islamisation croissante de l'Afrique Occidentale ? La question est de la plus haute importance pour l'avenir de nos possessions, nous nous trouverons peut-être un jour en face de populations toutes musulmanes de nom, sinon de fait (1). Il importe avant tout de réprimer, immédiatement et énergiquement, toutes les tentatives de soulèvement qui revêtent un caractère plus ou moins religieux. Cette agitation islamique a déjà appelé l'attention de l'administration locale et M. le gouverneur général p. i. Merlin disait, le 13 décembre 1906, en ouvrant la session du Conseil de Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française : « Ce mouvement exige d'être suivi et c'est à cet effet que M. le gouverneur général Roume a prescrit aux lieutenants-gouverneurs du groupe d'exercer une surveillance étroite sur les marabouts étrangers au pays et de n'autoriser à y circuler que les tolbas relevant de moqaddems et de

1. On trouvera cette question spécialement traitée à la fin du chapitre V.

sectes acquises à notre cause, qu'il fait actuellement procéder par M. l'administrateur Arnaud à une vaste enquête sur les conditions de l'Islam en Afrique Occidentale Française et qu'il a décidé de créer au gouvernement général une section spécialement chargée de grouper les renseignements concernant l'Islam et de coordonner les instructions envoyées sur tous les points du territoire.

« Il importe, en effet, que nous ayons en Afrique Occidentale Française une politique islamique méthodique, qui respecte la foi des populations, mais aussi qui l'emploie au profit du progrès de la civilisation occidentale et la fasse concourir à l'expansion et à la grandeur de la France.

« Je dois ajouter qu'en l'état actuel, l'agitation nouvelle qui semble travailler l'Islam n'est pas de nature à nous inquiéter ni à faire courir aucun risque à notre domination.

« Le mouvement n'a pas de coordination et je doute qu'étant donné l'émiettement des populations du désert, leurs divisions intestines, il arrive jamais à en avoir aucune. Il n'a pas, d'autre part, pénétré et ne pénétrera vraisemblablement pas les populations noires qui, si elles adoptent aisément la doctrine coranique, la transforment aussitôt et l'imprègnent de leur indolence et qui nous deviennent de plus en plus acquises à mesure qu'elles constatent combien notre autorité leur est légère, respectueuse de leurs droits et de leurs mœurs, combien elle s'inspire profondément du principe d'association, si jus-

tement préconisé par M. le Ministre des Colonies. »

Les solutions diverses de la politique musulmane.

— Il semble, à première vue, qu'il y ait un intérêt certain à se rallier aux fétichistes dont l'opposition à la pénétration européenne est moindre et dont le manque de civilisation ne peut être un obstacle à la civilisation elle-même. Ne peut-on pas craindre, en outre, que les noirs, après avoir embrassé la religion musulmane et subi sa civilisation rudimentaire, ne deviennent réfractaires à notre propre civilisation ? Beaucoup d'auteurs considèrent que cette éventualité ne serait pas un mal absolu. « Les noirs seront du moins sortis de la barbarie grossière et aveugle où ils végétaient ; ils auront réalisé un progrès presque considérable. Il ne faut pas trop demander à cette race plongée jusqu'ici dans l'ignorance et la paresse. Ne nous hâtons pas trop de chercher à l'évoluer, car elle ne pourrait peut-être pas nous suivre. La marche ascendante des peuples vers la civilisation est très lente : c'est l'œuvre de plusieurs siècles (1). » Suivant cette opinion, la civilisation de l'Islam, si rudimentaire, si médiocre qu'elle soit, vaut mieux que l'état inorganique et quasi-sauvage dans lequel se débattent les peuplades païennes. Leur accession immédiate à la civilisation européenne serait d'ailleurs impossible et il est préférable et plus sûr de ne leur faire franchir les étapes que graduellement, même si leur évolution doit rester stationnaire pen-

1. Félix Chapiseau, ouvr. cité, p. 166.

dant longtemps. Le Soudan, demeurant aux fétichistes, c'est un vaste territoire voué à la barbarie, au cannibalisme, à toutes les horreurs que peuvent concevoir des hommes sauvages et cruels. C'est une riche contrée vouée à l'immobilité, sans commerce, sans industrie, sans culture, sans aucun progrès dans l'avenir. « Le Soudan, accaparé par l'Islam, c'est la discipline et l'organisation de masses d'hommes, jusqu'ici isolées et farouches; c'est le groupement des individus sous une même idée, un même sentiment, dans un milieu où l'homme n'obéissait qu'à ses instincts; c'est un pays acquis à certaines idées primordiales qui l'achemineront petit à petit vers des idées plus larges, pour aboutir plus tard à la formation d'une société, d'un État, où l'individu apprendra qu'il a des droits, mais aussi des devoirs. Cette première besogne contre la barbarie, ce dégrossissement de l'individu pour ainsi dire, on le doit à l'Islam.

« Le mahométisme est assurément une étape vers la civilisation. Sans doute, le Coran laisse à désirer sous bien des côtés, mais il arrivera certainement un moment où le mahométan lui-même comprendra qu'il doit faire des concessions à l'époque actuelle, éliminer de son dogme ce qu'il a de trop antihumain. Déjà, beaucoup le comprennent et, avec le temps, on arrivera à faire de l'Islam, religion qui s'identifie le mieux avec la nature du nègre, le plus précieux auxiliaire des intérêts français en Afrique (1). » Bien

1. Édouard Viard. *Au Bas-Niger*, p. 142 et 143.

qu'il ne soit pas douteux que l'Islam ait eu et aura encore une influence heureuse sur les noirs et qu'il renferme en lui les germes d'une civilisation supérieure, c'est là peut-être un optimisme trop confiant. Cette opinion a le défaut d'être nette et tranchée, aussi extrême que celle qui demande la persécution impitoyable de tous les musulmans.

Les uns, comme le Dr Blyden, Joseph Thompson, le Dr Flegel, de Béhagle, etc... proclament que l'Islam amène avec lui l'ordre et la paix, le commerce et l'industrie, qu'il perfectionne l'agriculture, qu'il réprime efficacement l'alcoolisme, qu'il supprime graduellement l'esclavage et que, s'il maintient la polygamie, il la réglemente et relève la condition sociale de la femme.

D'autres répondent avec Oskar Lenz et le Dr Hugo Zoller que, si l'Islam fait progresser les noirs dans un certain degré de civilisation, il s'en tient là et empêche chez eux tout amendement ultérieur, qu'il a été toujours hostile à notre pénétration et que le favoriser ou le tolérer, c'est lui donner des armes pour nous chasser des régions qu'il a occupées avant nous.

Il y a dans ces deux opinions extrêmes une part de vérité, mais chanter les louanges de l'Islam est aussi partial que le décrier injustement. Les musulmans ne sont ni des petits saints, ni des brigands ; mais, quoi qu'on fasse, les conditions sociales et économiques de l'Afrique Occidentale sont telles que le mahométisme ne peut qu'y prendre de l'extension,

le combattre serait aussi inutile que dangereux. Ne vaut-il pas mieux le tolérer, user avec lui de ménagements, chercher à l'apprivoiser et à lui enlever toutes les occasions de se montrer hostile à notre égard ?

« Chaque fois que l'on envisage la question islamique dans nos possessions africaines et quels que soient les sentiments qui animent ceux qui s'y intéressent à des degrés divers, on a toujours été amené, pour résoudre le problème, à envisager les solutions suivantes : écraser l'Islam, le désagréger, s'y agréger, favoriser son expansion, le limiter, enfin l'abandonner à lui-même en le pénétrant des idées civilisatrices qu'il est susceptible de recevoir. Mais il y a lieu de remarquer — et c'est là une constatation qui a son importance — que tous les auteurs, qui ont vécu réellement au contact de l'Islam et ont acquis de ce fait une grande compétence doublée d'une grande impartialité, préconisent la tolérance à l'égard de l'Islam. Je n'en veux pour exemple que les remarquables travaux de MM. de Castries et Le Châtelier (1). »

Faut-il favoriser le christianisme en Afrique Occidentale ? — Nous ne nous sommes occupé jusqu'à présent que de la politique à suivre à l'égard des musulmans, mais l'Islam ne constitue pas en Afrique Occidentale le seul facteur civilisateur : à côté de lui et à part notre action administrative, il y a un autre élément,

1. L.-G. Binger. *Le péril de l'Islam*.

majorité. Il advient alors que, sans en tirer nous-mêmes aucun bénéfice pour l'extension de notre influence, nous favorisons, sans y prendre garde, l'extension du cléricalisme musulman ; or, l'action de l'Islam, si elle est conduite par des chefs ambitieux ou fanatiques, revêt vite le caractère d'une protestation plus ou moins dissimulée contre toutes innovations européennes.

« Dans ces conditions, il apparaît que nous ne pouvons que gagner à substituer à la politique du commandement territorial indigène la « politique de races », qui consiste, non à morceler notre autorité sur la masse de nos sujets, mais à la rendre plus tutélaire en établissant un contact plus direct entre l'administrateur et l'administré. »

Il est donc utile de ne faire administrer un groupe ethnique que par un chef appartenant à la religion de ce groupe et de laisser évoluer chaque race dans sa mentalité particulière.

En poursuivant l'islamisation de toute l'Afrique Occidentale, nous ne favoriserions pas le progrès social, car la religion n'est pas la cause principale de la transformation sociale d'un peuple. Son rôle est d'être plutôt un frein qu'un excitant et même alors que la religion semble tenir le mieux les esprits en sa puissance, « elle ne fait en réalité que s'approprier les anciennes coutumes en les modifiant d'une façon insensible, les débaptisant, pour ainsi dire, plutôt que les transformant (1). »

1. O. Houdas, ouvr. cité, p. 274.

Notre civilisation doit suffire à la tâche que nous avons entreprise dans l'Afrique Occidentale, les moyens qu'elle emploie et les ressources dont elle dispose seront les meilleurs facteurs de l'évolution politique, économique et morale des peuples envers lesquels nous avons assumé des devoirs de protection et d'éducation.

Il faut tolérer l'Islam et le traiter avec impartialité.
— L'État doit, pour accomplir son œuvre de civilisation, tenir compte de tous les éléments favorables qu'il rencontre et apprécier la valeur de l'Islam d'après les progrès que cette religion fait effectuer aux noirs. Il est certain que le mahométisme répand chez ceux-ci « un esprit de discipline, un soutien intérieur et une digne conduite qui sont les bases de toute civilisation (1). » On ne doit donc pas mépriser les services — si modestes soient-ils par rapport au but à atteindre — que l'Islam apporte à l'éducation du noir.

Ne convient-il pas, dès lors, de traiter l'Islam avec certains ménagements, avec une tolérance qui n'exclut pas la force, quand on est obligé d'y recourir comme à une ressource suprême?

Sans aller jusqu'à nous allier avec les musulmans, nous devons reconnaître l'obligation qui s'impose à nous d'apporter des ménagements et de la circonspection dans nos relations avec l'Islam de l'Ouest africain. Il nous serait d'ailleurs bien difficile d'ar-

1. Dr Becker, *L'Islam et la colonisation de l'Afrique*.

rêter son mouvement d'expansion, efforçons-nous seulement de le diriger au mieux de nos intérêts. En vivant en bons termes avec les musulmans, en les traitant avec justice, en respectant leurs croyances et leurs usages, en évitant de les froisser par des mesures arbitraires ou inopportunes, nous leur enlèverons tout prétexte de faire acte d'hostilité contre nous. « Le rôle des puissances en Afrique doit être tout d'humanité et de tolérance : ces deux vertus n'excluent pas, du reste, la fermeté. De même que tout effort tenté en commun par l'Islam serait fou et impossible à cause de la différence des races, des intérêts, des aspirations et de la faiblesse politique de ses États, de même il est impossible que les musulmans nègres se réunissent jamais en un effort commun en Afrique. La perspicacité de ces gens, aussi peu développée qu'elle soit, est suffisante pour leur permettre de comprendre qu'ils se heurteraient à la puissance de nos armes, au moindre mouvement et que ce serait leur anéantissement (1). »

Si les musulmans respectent notre autorité, ils n'ont rien à craindre, nous respecterons leur religion et leurs croyances, nous ne favoriserons pas l'extension de l'Islam, mais nous ne l'entraverons pas non plus. Nous ne chercherons pas leur désislamisation, mais nous nous efforcerons de les faire évoluer dans leur propre civilisation, en y ajoutant tout ce que la nôtre peut avoir de compatible avec la leur. « Il s'agit

1. L.-G. Binger, *Le péril de l'Islam*.

seulement de laisser le sentiment religieux musulman évoluer sur lui-même, avec une neutralité poussée aussi loin qu'il peut être prudent, mais sans imprudence, de ne lui donner ni d'aliments positifs, ni d'aliments négatifs.

« La règle fondamentale de notre politique africaine, à l'égard de l'Islam soudanien dans son ensemble, sur la côte comme dans l'intérieur, devrait donc être une extrême réserve, une action déterminée par l'indifférence apparente, par un sentiment raisonné de tolérance, ni agressive, ni tyrannique, mais attentive et énergique, sans hésitation, préventivement plutôt que par réaction. On pourrait assurément limiter dans une large mesure les inconvénients, les dangers d'une islamisation progressive, mais sans arrêter le mouvement même, ni en modifier les conséquences sociales (1). »

Cette tolérance et cette impartialité ont été même préconisées par un prêtre catholique qui a passé de nombreuses années dans les milieux musulmans. Après avoir dit que personne ne peut songer à écraser l'Islam ni à s'y agréger, Mgr Le Roy estime qu'il ne serait ni juste, ni digne, ni bon de travailler à sa désagrégation. Aussi propose-t-il la solution suivante : « Abandonner l'Islam à lui-même, à ses croyances, à son culte, à ses lois, à ses usages, à ses libertés, tout en le dominant au point de vue politique, d'une action très précise et très ferme, mais très

1. A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 350.

juste, c'est, il me semble, tout ce que l'Islam noir demande et tout ce que nous devons lui donner. »

Nous demanderons donc aux musulmans de se soumettre à notre domination bienveillante et équitable, nous traiterons leur religion avec impartialité, nous tolérerons leurs usages et nous respecterons leurs droits : ce sera une sage politique, mais ce sera aussi une politique juste.

CHAPITRE IV

La justice musulmane dans l'Afrique Occidentale Française

Caractères de la justice chez les musulmans. — La justice musulmane dans l'Afrique Occidentale. — Réglementation de la justice musulmane : Décrets des 20 mai 1857, 10 novembre 1903, 22 mai 1905, 5 juin 1906, 29 janvier 1907 et 22 décembre 1909. — Critique de la réglementation actuelle.

Caractères de la justice chez les musulmans. — Les musulmans ne distinguent pas la loi civile de la loi religieuse ; toutes les obligations, même celles qui se rapportent aux contrats purement civils, sont pour eux d'obligation et d'essence canonique. Dans les pays mahométans, c'est le Coran qui est la loi suprême avec ses interprétations et ses compléments ; les muftis ou jurisconsultes sont chargés d'interpréter la loi, aux cadis ou juges incombe le soin de l'appliquer (1).

L'islamisme a institué inséparables la religion et le droit : la religion règle les devoirs des hommes

1. Le début de ce chapitre est tiré, en partie, du Cours de droit musulman professé à l'École coloniale par M. Morand, directeur de l'École de Droit d'Alger.

envers Dieu, le droit règle les rapports des hommes entre eux. La science parfaite consiste donc à connaître aussi bien le dogme que la jurisprudence.

Le Coran constitue un ensemble de règles et de préceptes que Dieu a révélés à Mahomet, chef suprême de la religion et souverain temporel, et que Mahomet a ensuite transmis aux Arabes. Il en résulte que le Coran est considéré comme increé, c'est-à-dire comme ayant toujours existé ; étant la parole même de Dieu, son esprit et sa lettre sont des vérités absolues et immuables. Le droit musulman est donc très différent du droit des nations européennes.

Il convient de remarquer tout d'abord que, dans notre droit moderne, toute loi est susceptible d'être abrogée ou modifiée par une loi postérieure, la loi est l'œuvre des représentants de la nation, ceux-ci peuvent et doivent la changer quand elle ne répond plus aux nécessités du moment.

Chez les musulmans, au contraire, la loi étant l'œuvre de Dieu, elle ne saurait comporter ni changement, ni modification, ni abrogation de la part des fidèles qui y sont assujettis. C'est un droit immuable qui ne comprend ni amélioration, ni perfectionnement. Il existe cependant certains tempéraments : Mahomet n'a pas pu tout prévoir et la loi religieuse n'a pas pu tout réglementer. On peut donc légiférer par analogie sur les matières qui n'ont pas été réglées. On admet également que les usages finissent par avoir force de loi, même à l'encontre des règles déterminées par la loi religieuse.

Il y a encore une autre différence entre le droit musulman et le droit des nations européennes. Le droit français, par exemple, est fait dans l'intérêt de nos nationaux, mais les étrangers peuvent également réclamer le bénéfice de notre législation qui est donc nationaliste et non exclusiviste. Le droit musulman est, au contraire, cosmopolite et exclusiviste. La loi a une origine divine et le droit se confond intimement avec la religion. Le bénéfice de la loi et de la justice musulmanes est acquis *de plano* à tous les musulmans, dans tous les pays musulmans et dans tous les cas. Les musulmans n'ont pas le sentiment des nationalités, tel qu'on le comprend habituellement en Europe. Il n'y a pas dans l'Islam de nationalité distincte, les musulmans constituent une seule et même nation et un musulman, d'où qu'il vienne, n'est jamais un étranger en terre musulmane. Inversement on ne peut appartenir à un État musulman qu'à la condition d'être musulman. En résumé la loi musulmane régit tous les musulmans et ne régit en principe que les musulmans.

Le Coran est la source principale et essentielle du droit musulman, mais il n'en est pas la source unique. Il contient des préceptes, des dogmes et quelques principes juridiques. Les règles sont généralement éparses et formulées en termes vagues et confus qui laissent un vaste champ à l'interprétation. Mahomet était souvent interrogé sur la portée des principes émis dans le Coran, il répondait à ces questions, il donnait des consultations ou « hadits ». Leur

ensemble constitue ce que l'on appelle la « Sounna » ou tradition. Après la mort du Prophète, ses compagnons continuèrent à trancher les litiges selon l'esprit du Coran et de la Sounna et ils donnèrent aux cas d'espèce qu'on leur présentait la solution indiquée par Mahomet dans des circonstances identiques ou statuèrent par analogie. Les documents laissés par ces compagnons du Prophète s'appellent « l'Idjma ».

Des multitudes de cas non prévus surgirent et il fallut alors leur donner une solution par des raisonnements par analogie, par déduction. C'est la quatrième source du droit musulman, le « Qyas ».

Dès les premiers siècles de l'hégire, les jurisconsultes musulmans se trouvèrent en présence d'une grande confusion des principes juridiques. On discutait à perte de vue sur les textes coraniques, sur les hadits, sur les traditions, sur leur authenticité, sur leur sens exact, sur leur portée, sur leur interprétation. Il devint absolument nécessaire de sortir de cette confusion et de dégager les principes fondamentaux incontestables. Divers recueils juridiques furent composés dans ce but par des jurisconsultes célèbres, fondateurs d'écoles ou de rites orthodoxes. Il n'existe plus aujourd'hui que quatre principaux rites : le rite hanéfite, le rite malékite, le rite chaféite et le rite hanbalite (du nom de leurs fondateurs : Abou Hanifa, Malek, Chafeï et Hanbal). Toute l'Afrique Occidentale appartient au rite malékite qui embrasse également les pays du Maghreb.

Telles sont les sources essentielles du droit musul-

man; pour ce qui est de l'organisation de la justice, elle est très simple, il n'y a qu'un seul juge, le cadi. Celui-ci n'étant payé que par les parties, sa vénalité est devenue proverbiale. Notre administration exerce heureusement sur les cadis une surveillance et un contrôle rendus encore plus efficaces par la rétribution de leurs fonctions, instituée par nos règlements.

La justice musulmane dans l'Afrique Occidentale.— Les populations islamisées de l'Afrique Occidentale ne connaissent pas une organisation judiciaire identique à celle que l'on rencontre dans d'autres parties du continent, en Égypte ou en Algérie, par exemple. L'hétérodoxie des noirs musulmans ne peut comporter, au point de vue de la justice, une observation rigoureuse des principes coraniques, il s'y mêle forcément un fétichisme de fonds et d'esprit qui l'emporte sur le mahométisme de forme et de lettre. Les cadis ou les marabouts locaux ne connaissent que très mal le droit musulman orthodoxe et ils sont naturellement amenés à tenir un très grand compte, dans leurs jugements, des coutumes anciennes et des usages locaux de leurs justiciables (1). A cet égard l'islamisme constitue de toute évidence un progrès réel, la justice fétichiste a une tendance naturelle à être vague, incertaine et arbitraire, la tradition orale est forcément variable et changeante, elle se met facilement au service du bon vouloir et de l'incons-

1. Voir : A. Pérignon, *Haut-Sénégal et Moyen-Niger*, p. 192; D^r A. Rançon, *le Bondou*, p. 166; Lieutenant Sagols, *La Justice au Soudan français*, passim, etc...

tance des maîtres. Le texte du musulman est, au contraire, un jalon, il précise, généralise et fixe la coutume, il rend possible l'évolution du droit et tire profit de ce qui est acquis. Il a, de plus, l'avantage appréciable d'imposer des limites à l'arbitraire du plus fort.

La justice musulmane est rendue au Soudan par un magistrat appelé cadi (comme dans tous les pays musulmans), siégeant dans un tribunal nommé mähakma ou dans sa propre maison.

« Le cadi est assisté d'un bach-adel et d'un adel (premier et second assesseurs), ce sont généralement des notables ou des vieillards respectables. Il rend ses jugements en présence des parties, en se basant sur les règles juridiques établies dans le *Moukhtaçar* (1) de Sidi Khelil et aussi en tenant compte des coutumes locales (2). » Mais, de même que la jurisprudence soudanaise est un mélange confus de principes coraniques et d'usages indigènes, de même l'organisation judiciaire n'est ni partout la même, ni identique à celle que l'on rencontre dans les pays islamisés de longue date. Il existe dans certaines régions une véritable hiérarchie judiciaire avec des juridictions de premier et de dernier ressort, alors que, dans d'autres, les cadis, les marabouts ou les chefs de groupes rendent seuls la justice tant bien

1. Le *Moukhtaçar* de Sidi Khelil est un recueil et un abrégé de jurisprudence établi d'après les principes et les méthodes du rite malékite.

2. Lieutenant Sagols, *La Justice au Soudan français*, p. 15.

que mal. Les justiciables ne peuvent que souffrir de cet état de choses, incertain et instable.

Réglementation de la justice musulmane. — Ce manque de précision et cette variété des institutions judiciaires dans l'Afrique Occidentale, si dommageables aux intérêts généraux et particuliers de nos ressortissants, ont nécessairement amené les autorités locales à se préoccuper d'assurer aux indigènes une justice sûre, équitable et gratuite, et de réprimer les tendances naturelles des juges non rétribués à la partialité, à la vénalité et à la corruption. Il fallait, en cette matière, tenir compte des deux considérations suivantes : il convenait et il était avantageux, d'abord, de conserver aux musulmans le bénéfice de leur propre législation, à laquelle ils sont accoutumés et dont nous leur avons promis le maintien ; il fallait, d'autre part, empêcher que ces règles particulières, dont les principes sont parfois si différents de nos notions de droit public ou privé, heurtassent trop violemment les idées de justice bienveillante et de fraternité universellement admises dans le monde civilisé et faire en sorte que les conceptions de liberté et d'égalité fussent progressivement introduites dans ces milieux à peine sortis de la barbarie, pour supprimer le commerce des esclaves et chercher à niveler les distinctions sociales exorbitantes, autant qu'il était possible et prudent de le faire.

Décret du 20 mai 1857. — Vers le milieu du siècle dernier, un tribunal spécial pour les musulmans fut créé au Sénégal par un arrêté en date du 22 avril

1848 et réorganisé par le décret du 20 mai 1857.

Ce décret établissait à Saint-Louis un tribunal musulman, composé d'un cadi, d'un assesseur, qui le suppléait en cas d'empêchement, et d'un greffier. Ce tribunal connaissait exclusivement des affaires entre musulmans et relatives aux questions intéressant l'état civil, le mariage, les successions, donations et testaments. Les causes étaient instruites et jugées d'après le droit et suivant les formes de procéder en usage chez les musulmans. Le tribunal connaissait de l'exécution de ses jugements.

L'appel était ouvert aux parties contre les jugements de ce tribunal. Il y était statué, d'après la loi musulmane, par un conseil composé du gouverneur, président, d'un conseiller de la cour impériale, du directeur des affaires indigènes et du chef de la religion musulmane ou tamsir.

Les parties pouvaient, d'un commun accord, porter leur contestation devant les tribunaux français, qui statuaient selon les règles de compétence et les formes de la loi française. Le consentement des parties résultait de leur comparution volontaire devant le tribunal français.

En cas de désaccord sur la juridiction qui devait être saisie d'une contestation entre indigènes musulmans, à la requête de la partie la plus diligente, le maire de Saint-Louis décidait à laquelle des juridictions l'affaire devait être renvoyée.

Lorsque le tribunal français avait à statuer en première instance sur une contestation concernant l'état

civil, le mariage, les successions, etc..., et qui existaient entre indigènes musulmans, un assesseur, suppléant du cadi, désigné par le gouverneur, était appelé à siéger au tribunal avec voix délibérative. L'appel des jugements du tribunal français était porté devant le conseil spécial susmentionné.

Les tribunaux ordinaires connaissaient seuls des crimes, délits et contraventions prévus et punis par la législation locale en vigueur.

La justice musulmane était rendue gratuitement et sans autres frais que ceux qui sont prévus et alloués par la loi musulmane.

Le cadi tenait deux registres d'audience sur lesquels étaient inscrites les minutes des jugements rendus. L'un restait entre ses mains et l'autre était déposé au greffe du tribunal de première instance.

Le cadi, son suppléant et le greffier recevaient des traitements annuels, payés sur les fonds du budget local, le premier touchait 3.000 francs, les deux autres 1.500 francs.

Des arrêtés du gouverneur pourvoyaient, en général, à toutes les dispositions réglementaires se rattachant au service et à l'organisation de la justice musulmane au Sénégal.

Décret du 10 novembre 1903. — Cette juridiction spéciale pour les musulmans fut supprimée par le décret du 10 novembre 1903 qui a réorganisé le service de la justice dans les colonies relevant du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, en s'inspirant des principes suivants : il était néces-

saire, en premier lieu, d'unifier l'administration de la justice, soumise autrefois à des régimes variant suivant chaque colonie du groupe. Il fallait, en outre, assurer à nos nationaux et à tous ceux qui peuvent leur être assimilés le bénéfice des juridictions et de la législation françaises, quel que soit le lieu de leur résidence. Mais il convenait de garantir aux indigènes, sous notre contrôle et notre direction, en tout ce qui n'est pas contraire à nos principes essentiels d'humanité et de civilisation, le maintien de leurs coutumes, fondement d'un droit privé approprié à leur mentalité et à leur état social.

Le décret du 10 novembre 1903 institue à Dakar une Cour d'appel qui « connaît, tant en matière civile et commerciale qu'en matière correctionnelle et de simple police, de l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de 1^{re} instance et les justices de paix à compétence étendue » (art. 6).

Aux termes de l'article 29, « les tribunaux de 1^{re} instance et la justice de paix de Kayes connaissent, en matière civile et commerciale, de toutes les affaires dans lesquelles sont intéressées des personnes demeurant dans le ressort. La loi française est seule appliquée.

« Toutefois dans les affaires concernant les individus qui ont conservé le statut indigène et relatives aux questions qui intéressent l'état civil, le mariage, les successions, les donations et les testaments, les tribunaux ou la Cour s'adjoignent un assesseur musulman ou non musulman, suivant la qualité des parties. Ils

procèdent et jugent dans ces cas, soit suivant la loi coranique, soit suivant les coutumes locales.

« S'il s'agit de musulmans, cet assesseur est, pour les tribunaux de 1^{re} instance, le cadi du lieu et pour la Cour, le cadi-tamsir ; à défaut de l'un ou de l'autre, un notable musulman, désigné chaque année par le gouverneur général, sur la proposition du procureur général.

« S'il s'agit de non musulmans, l'assesseur est désigné par les mêmes autorités, tant pour la Cour que pour les tribunaux.

« Si les parties n'ont pas le même statut, il peut être adjoint au tribunal un assesseur du statut de chacune des parties. Dans tous les cas, les assesseurs ont voix consultative. »

L'article 49 institue au chef-lieu de chaque province un tribunal « composé du chef de province ou de canton, assisté de deux notables, désignés par le chef de la colonie, sur la proposition du procureur général. Dans les pays de statut musulman, l'un des deux notables est un cadi, s'il en existe un. »

L'article 56 crée de même au chef-lieu de chaque cercle « un tribunal de cercle composé de l'administrateur du cercle, président, et de deux notables nommés, au commencement de chaque année, par le chef de la colonie, sur la proposition du procureur général. Quand des musulmans sont en cause, l'un des deux notables est remplacé par le cadi du lieu ou, à son défaut, par un notable musulman. »

La justice indigène, dont le bon fonctionnement

est une des garanties les plus efficaces de la sécurité de notre domination, fait l'objet d'instructions adressées en 1903 aux administrateurs par M. le gouverneur général Roume (1). « J'appelle tout particulièrement votre attention sur les dispositions de l'article 75 du décret du 10 novembre 1903, aux termes desquelles la justice indigène appliquera en toute matière les coutumes locales, en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire aux principes de la civilisation française.

« Les tribunaux indigènes auront à juger, soit suivant les règles, plus ou moins modifiées par l'usage, de la loi coranique (rite malékite) acceptée en fait dans une grande partie de nos territoires, soit d'après les traditions locales dans les régions qui n'ont point encore subi l'influence musulmane. C'est surtout en matière civile, propriété, obligations, contrats, mariage, filiation, tutelle, successions que les juges devront se conformer à ces règles écrites ou à ces traditions.

« Nous ne pouvons, en effet, imposer à nos sujets les dispositions de notre droit français, manifestement incompatibles avec leur état social. Mais nous ne saurions tolérer davantage le maintien, à l'abri de notre autorité, de certaines coutumes contraires à nos principes d'humanité et au droit naturel. C'est dans cet ordre d'idées que les tribunaux indigènes ne doivent pas être admis à statuer sur des litiges re-

1. P. 29 et suiv.

latifs à l'état de captivité que nous ne pouvons laisser juridiquement reconnaître. Ils ne devront point, non plus, tenir compte, dans le règlement des différends qui leur sont soumis, de la prétendue qualité de captif, par opposition à celle d'homme libre. Cette distinction modifierait profondément, en conformité de la coutume, mais en opposition avec nos principes fondamentaux de justice, le jugement soumis au tribunal suivant la qualification des parties en cause.

« Vous devrez donc, dans l'exercice de vos attributions judiciaires, étudier avec la plus grande attention les cas d'application des coutumes indigènes. Dans ce but, vous comparerez entre eux les usages divers qui, pour varier au premier coup d'œil dans leurs détails, n'en doivent pas moins présenter, à l'examen réfléchi, des points communs permettant de déterminer un caractère général. Vous vous attacherez, par conséquent, à les grouper méthodiquement, à les formuler avec précision, à leur donner la clarté qui leur manque trop souvent. Ces travaux serviront plus tard à la rédaction d'un coutumier général qui deviendra la règle des tribunaux indigènes pour les matières civiles.

« En matière pénale, notre action civilisatrice peut s'exercer d'une façon plus étendue et plus active. Nous ne pouvons incontestablement demander sans utopie aux magistrats indigènes qu'ils s'inspirent de toutes les conceptions de la criminologie moderne ; il nous est cependant possible, au moyen de la jurisprudence qu'établiront les jugements des tribunaux de cercle

présidés par les administrateurs, de mettre progressivement en pratique nos doctrines et d'amener les juges inférieurs à se conformer aux principes essentiels du droit criminel qui sont applicables en tous pays et en tout état de civilisation : responsabilité pénale indépendante de l'obligation civile de réparer le dommage causé par les attentats contre les personnes et les biens ; égalité de tous devant la justice répressive ; proportionnalité des délits et des peines.

« Les cas punissables, en droit musulman, sont généralement indiqués dans les divers codes ou traités en usage dans la colonie. Les peines qu'ils entraînent sont déterminées dans certains cas ; elles ne sont fixées dans d'autres que par le pouvoir propre du magistrat. Certains faits, punis par la loi coranique ou par la coutume de peines excessives, devront être réprimés de façon moins sévère, sinon excusés, dans certains cas. Vous devrez noter soigneusement, comme dans les matières civiles, tous les cas d'application de la loi coranique ou de la coutume en matière pénale, pour réunir les éléments utiles à la rédaction ultérieure d'une codification générale. »

Décret du 22 mai 1905. — La suppression du tribunal musulman de Saint-Louis ne laissa pas de susciter un vif mécontentement dans la population mahométane du Sénégal qui se plaignit d'être traitée moins favorablement que les indigènes islamisés des autres colonies du gouvernement général.

Le décret du 22 mai 1905 donne satisfaction à ces desiderata et modifie, en partie, l'organisation du ser-

vice de la justice en Afrique Occidentale Française, telle que l'avait établie le décret du 10 novembre 1903. Comme nous venons de le voir, ce texte rendait justiciables des tribunaux civils français, dans les territoires compris dans le ressort de ces tribunaux, tous les indigènes qui y sont domiciliés, sans distinction de race ni de religion, en prévoyant toutefois que, pour les affaires relatives à l'état civil, aux mariages, aux successions, aux donations et aux testaments, il serait procédé et jugé suivant la loi ou la coutume des parties avec adjonction au tribunal d'un assesseur de leur religion.

Le rapport au Président de la République, qui précède le décret du 22 mai 1905, témoigne des protestations de la population mahométane : « Cette législation, dit-il, a provoqué de vives réclamations de la part des musulmans du Sénégal, qui étaient autrefois, aux termes du décret du 20 mai 1857, justiciables d'un tribunal musulman siégeant à Saint-Louis.

« Ces indigènes demandent la suppression du régime qui les place dans une situation différente de celle faite à leurs coreligionnaires domiciliés hors des ressorts des tribunaux français, auxquels l'institution des tribunaux de village, de province ou de cercle, assure une justice plus conforme à leurs besoins et à leurs traditions. »

Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 22 mai 1905, l'article 29 du décret du 10 novembre 1903 est ainsi modifié : « En matière civile et commerciale, les tribunaux de 1^{re} instance et le juge de paix à com-

pétence étendue de Kayes connaissent de toutes les affaires dans lesquelles sont intéressées des personnes demeurant dans le ressort. La loi française est seule appliquée.

« Toutefois, dans les affaires concernant les individus non musulmans qui ont conservé le statut indigène et relatives aux questions qui intéressent l'état civil, le mariage, les successions, les donations et les testaments, les tribunaux ou la Cour s'adjoignent un assesseur avec voix consultative, qui est désigné chaque année par le gouverneur général sur la proposition du procureur général. Il est procédé et jugé dans ce cas suivant les coutumes locales.

« Pour les indigènes musulmans, les causes se rapportant aux affaires ci-dessus sont instruites et jugées par un tribunal spécial, suivant la loi musulmane et les formes de procéder en usage chez les musulmans du ressort. »

Une seconde disposition de l'article 1^{er} du décret du 22 mai 1905 crée « dans chacune des villes de Saint-Louis, Dakar et Kayes, un tribunal musulman composé d'un cadi, d'un assesseur, qui suppléera celui-ci, en cas d'empêchement, et d'un greffier. »

Le cadi du tribunal de Saint-Louis touche un traitement annuel de 5.000 francs, son assesseur de 3.600 francs et le greffier de 2.000 francs. Pour les autres tribunaux, le cadi reçoit 3.600 francs, son assesseur 2.400 francs et le greffier 1.800 francs.

Les jugements rendus par les tribunaux musulmans sont, dans les quarante-huit heures de leur prononcé,

inscrits avec un numéro d'ordre sur un registre à ce destiné et tenu en double. Un des doubles reste au greffe du tribunal de 1^{re} instance du lieu ou de la justice de paix à compétence étendue.

Aux termes de l'article 2 du décret du 22 mai 1905, l'article 6 du décret du 10 novembre 1903 est complété ainsi qu'il suit :

« La Cour connaît également de l'appel des jugements rendus par les tribunaux musulmans. Il est statué d'après la loi musulmane en vigueur dans le ressort du tribunal et dans les délais et formes prévus par l'article 36 du décret du 10 novembre 1903, sous réserve que la déclaration d'appel sera reçue par le greffier du tribunal musulman et consignée sur un registre spécial.

« Pour les délais d'appel, le tribunal musulman de Kayes est assimilé à la justice de paix à compétence étendue de la même ville.

« Le dossier d'appel est dans la huitaine transmis par les soins du cadi au procureur de la République, qui en assure la transmission au procureur général. »

L'article 2 dispose également que « les arrêts rendus par la Cour en matière musulmane sont portés sur un registre spécial déposé au greffe. Ils sont exécutés dans les mêmes formes que les jugements rendus par les tribunaux musulmans. Ces arrêts ne sont susceptibles de cassation que pour incompétence ou excès de pouvoir. »

Décret du 5 juin 1906. — L'arrêté du 12 mai 1903 et le décret du 18 octobre 1904 ont institué l'organi-

sation politique et administrative du territoire civil de la Mauritanie. Cette organisation a eu pour conséquence de mettre sous l'autorité directe de résidents français une nombreuse population de race blanche, de religion musulmane, presque entièrement vouée à la vie nomade, divisée en tribus maraboutiques et guerrières souvent ennemies les unes des autres.

Le décret du 5 juin 1906 a organisé la justice indigène en Mauritanie ; le rapport au Président de la République qui le précède, expose ainsi les raisons qui ont amené l'administration à réglementer la justice musulmane dans cette région : « Au moment de notre occupation, les pillards infestaient la brousse ; l'ancienne organisation islamique du rite malékite était devenue impuissante à punir les malfaiteurs, puisque aucun pouvoir n'était capable de les arrêter ; les cadis et les mahakmas (prétoires de cadis) n'existaient plus que de nom. L'attention du commissaire général fut appelée dès le début, sur les inconvénients que présentait une pareille situation ; mais, dès la pacification du pays, des cadis de tribus et des cadis supérieurs, choisis parmi les notables instruits et considérés de chaque région, furent nommés et rendirent la justice sous le contrôle de nos agents.

« Cette organisation, dans laquelle la justice se trouvait entièrement remise entre les mains de magistrats indigènes, ne pouvait être que provisoire. Si, au point de vue de la loi civile, il convient à notre politique de respecter les coutumes arabes sanc-

tionnées par le Code de Sidi Khelil, nous avons également le devoir de veiller, par une participation plus immédiate de nos agents à l'administration de la justice, à ce que les condamnations en matière criminelle prononcées par les tribunaux indigènes ne contiennent rien de contraire aux principes de la civilisation française.

« Pour atteindre ce résultat, il paraît désirable de placer les populations maures de la rive droite du Sénégal sous le régime judiciaire institué par le décret du 10 novembre 1903, en ne modifiant que celles des dispositions de cet acte qu'il est nécessaire de mettre en harmonie avec l'état social de la Mauritanie. Il suffit, pour cette adaptation, de substituer au village le campement de la tribu et de modifier la composition des tribunaux aux divers degrés de la juridiction. A ce dernier point de vue, le tribunal de résidence, qui correspond au tribunal de province, au lieu de ne comprendre que des membres indigènes, serait présidé par le résident adjoint au commandant de cercle.

« Cette modification est imposée par la raison qu'il n'existe pas dans les collectivités maures de chef indigène correspondant au chef de province ou de canton ; de plus, le tribunal de résidence devant être compétent au premier degré en matière correctionnelle, ce serait commettre une grave imprudence que de confier un pouvoir répressif à un Maure ; celui-ci, en effet, ne saurait jamais dominer sa partialité vis-à-vis de plaignants et accusés appartenant à

des tribus amies ou ennemies, et n'aurait pas en moins, d'ailleurs, le pouvoir suffisant pour faire exécuter ses jugements. »

Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 5 juin 1906, le décret du 10 novembre 1903, portant réorganisation du service de la justice dans les colonies relevant du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, est rendu applicable au territoire civil de la Mauritanie avec les modifications suivantes : « Les attributions du chef de village, telles qu'elles sont prévues aux articles 47 et 48 du décret du 10 novembre 1903, appartiennent au cadi ordinaire de tribu nommé par le commissaire du gouvernement général en Mauritanie. Toutefois les collectivités de race noire, installées sur la rive droite du Sénégal, sont administrées, au point de vue de la justice, par les tribunaux de village prévus par les articles 47 et 48 du décret précité. »

Des modifications ont été également apportées à la composition des tribunaux de province et de cercle. « Les tribunaux de province sont remplacés par des tribunaux institués au chef-lieu de chaque résidence et composés du résident, président, assisté d'un cadi ordinaire, d'un notable d'une tribu maraboutique et d'un chef de tribu guerrière nommés, au commencement de chaque année, par le commissaire du gouvernement général en Mauritanie, après agrément du procureur général » (art. 2).

« Les tribunaux de cercle sont composés du commandant de cercle, président, assisté du cadi supé-

rieur, d'un chef de tribu maraboutique et d'un chef de tribu guerrière nommés, au commencement de chaque année, par le commissaire du gouvernement général en Mauritanie, après agrément du procureur général » (art. 3).

Aux termes de l'article 4, les membres indigènes entrant dans la composition des tribunaux de résidence et de cercle ont voix consultative et mention est faite dans le jugement qu'ils ont été consultés.

Décret du 29 janvier 1907. — Les raisons, qui avaient prévalu, en 1905, pour établir des tribunaux musulmans à Saint-Louis, à Dakar et à Kayes, amenèrent également la création, en 1907, d'une juridiction analogue à Rufisque où la multiplicité des affaires musulmanes rendait possible et désirable cette institution.

Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 29 janvier 1907, « il est créé dans la ville de Rufisque un tribunal musulman composé d'un cadi, d'un assesseur, qui suppléera celui-ci en cas d'empêchement, et d'un greffier. » Le cadi, son assesseur et le greffier reçoivent respectivement des traitements annuels de 3.600 francs, 2.400 francs et 1.800 francs.

Les dispositions du décret du 22 mai 1905, instituant des tribunaux musulmans à Saint-Louis, à Dakar et à Kayes, sont applicables au tribunal musulman créé à Rufisque.

Décret du 22 décembre 1909. — Un décret du 22 décembre 1909 a créé à Bamako une justice de paix à

compétence étendue, composée d'un juge de paix, d'un greffier et d'un commis-greffier.

« En matière civile et commerciale, le juge de paix à compétence étendue de Bamako connaît de toutes les affaires dans lesquelles sont intéressées des personnes demeurant dans le ressort. La loi française est seule appliquée.

« Toutefois dans les affaires concernant les individus qui ont conservé le statut indigène et relatives aux questions qui intéressent l'état civil, le mariage, les successions, les donations et les testaments, le juge s'adjoit un assesseur musulman ou non musulman, suivant la qualité des parties. Il procède et juge, dans ces cas, soit suivant la loi coranique ou les coutumes musulmanes, soit suivant les coutumes locales.

« S'il s'agit de musulmans, cet assesseur est le cadi de Bamako et, à son défaut, un notable musulman désigné chaque année par le gouverneur général, sur la proposition du lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-et-Niger, après avis du procureur général. S'il s'agit de non-musulmans, l'assesseur et, pour le cas d'empêchement de ce dernier, l'assesseur suppléant, sont désignés dans les mêmes conditions par les mêmes autorités.

« Si les parties n'ont pas le même statut, il peut être adjoint au juge un assesseur du statut de chacune des parties. Dans tous les cas, les assesseurs ont voix consultative » (art. 2).

Critique de la réglementation actuelle. — Il res-

sort de cet exposé sommaire de l'organisation de la justice musulmane dans l'Afrique Occidentale Française que cette réglementation a subi, depuis un demi-siècle, des vicissitudes diverses et qu'elle est loin, semble-t-il, d'avoir atteint son état définitif.

Comme nous venons de le voir, sous le régime du décret du 20 mai 1857, les indigènes islamisés du Sénégal et dépendances relevaient exclusivement de la juridiction spéciale de Saint-Louis, pour toutes les contestations relatives aux questions d'état civil, de mariage, de successions, de donations et de testaments. Les causes étaient instruites et jugées d'après le droit et suivant les formes de procéder en usage chez les musulmans.

La loi coranique, importée de l'étranger, se trouvant souvent modifiée et même quelquefois contredite par les coutumes locales, le décret du 10 novembre 1903 supprima le tribunal musulman de Saint-Louis et remit aux tribunaux de 1^{re} instance et à la Cour d'appel le soin de connaître des litiges survenant entre musulmans. Ceux-ci réclamèrent contre cette législation qui les traitait moins favorablement que leurs congénères des autres régions où le respect de leurs coutumes, tant musulmanes que fétichistes, était scrupuleusement assuré, en tout ce qu'elles n'avaient pas de contraire aux principes de notre civilisation.

Prenant ces desiderata en considération, le décret du 22 mai 1905 rétablit le tribunal musulman de Saint-Louis et institua des juridictions analogues à

Dakar et à Kayes. Le décret du 29 janvier 1907 créa ultérieurement un tribunal musulman à Rufisque.

Tous ces textes n'ont donné satisfaction aux mahométans que sur un point, l'obligation étant demeurée pour les magistrats de baser, en matière musulmane, leurs sentences sur la loi coranique. C'est pourquoi l'application de ces textes a provoqué des protestations notamment au Sénégal et plus spécialement à Dakar, où la majorité de la population, connue sous le nom de « Lébou », est régie par des coutumes différant très sensiblement de la loi coranique.

Le conflit s'est encore récemment manifesté à l'occasion d'un procès survenu au sujet du partage des biens dépendant d'une succession. En cette matière, la coutume Léboue se trouve en contradiction absolue avec la loi coranique, car elle dispose que la ligne collatérale est seule apte à succéder de la mère, alors que la loi coranique ne reconnaît comme héritiers que les descendants directs de celle-ci.

Le cadi de Dakar, qui connut de cette affaire en première instance, jugea dans le sens coutumier. La Cour d'appel décida, au contraire, que « la loi, applicable en la cause, est, non la coutume locale, mais la loi coranique ». Elle ne faisait ainsi qu'appliquer strictement les termes du décret du 22 mai 1905 qui dispose que les affaires devront être jugées selon « la loi musulmane en vigueur dans le ressort du tribunal ». La sentence du cadi fut, par conséquent, annulée par la Cour d'appel et les descendants de la

ligne directe furent reconnus héritiers, à l'exclusion de ceux de la ligne collatérale. L'exécution de cette sentence, qui bouleversait complètement les usages Lébous, ne put se faire qu'au prix de nombreuses difficultés.

Ce conflit d'interprétation montre qu'il devient indispensable de modifier les textes actuellement en vigueur. Les dispositions de ces textes, aux termes desquelles le recours en cassation n'est ouvert contre les arrêts rendus en matière musulmane que pour incompétence ou excès de pouvoir, ne permettent pas de faire fixer la jurisprudence par la Cour suprême. Il convient donc d'introduire dans le décret du 22 mai 1905 certaines modifications qui tiendront compte, pour des motifs d'ordre à la fois politique et social, des coutumes locales distinctes de la loi coranique.

Les tribunaux de 1^{re} instance et les justices de paix à compétence étendue devraient, dans les affaires concernant les individus qui ont conservé le statut indigène et relatives aux questions de mariage, d'état civil, de successions, etc..., procéder et juger, soit suivant la loi coranique (1) ou les coutumes musulmanes des parties, soit suivant les coutumes locales.

Les tribunaux musulmans devraient instruire et juger les causes concernant les indigènes musulmans,

1. On pourrait même admettre qu'on ne suivrait pas la loi coranique quand elle se trouve en contradiction avec les coutumes locales des populations islamisées.

en se conformant soit à la loi coranique, soit aux coutumes musulmanes des parties.

De cette façon, on assurerait l'exacte application des principes juridiques qui dominant la réglementation de la justice musulmane et on donnerait satisfaction aux desiderata des musulmans qui, au point de vue judiciaire, seraient aussi bien traités que les indigènes non islamisés de l'Afrique Occidentale.

CHAPITRE V

L'enseignement musulman dans l'Afrique Occidentale Française

Caractères de l'enseignement des marabouts. — Réglementation de l'enseignement musulman dans l'Afrique Occidentale Française. — Faut-il favoriser l'enseignement musulman ?

Caractères de l'enseignement des marabouts. — Les indigènes de l'Afrique Occidentale n'ont pas d'enseignement propre, car ils ne connaissent l'écriture que depuis qu'ils ont reçu, avec le Coran, l'alphabet arabe. « Ils en ont fait usage pour transcrire, avec plus ou moins de perfection, leurs propres idiomes (1). » L'arabe pénètre de plus en plus dans ces régions, à la suite de l'islamisme, et tend à se substituer aux autres langues. Celles-ci sont généralement très pauvres et d'un vocabulaire restreint. « L'abstraction dans l'expression de la pensée, le sens figuré, les poses entre les phrases, sont autant de choses ignorées dans ces idiomes aussi primitifs que les peuples qui les parlent (2). »

1. D'Escayrac de Lauture. *Mémoire sur le Soudan*, p. 165.

2. Edouard Foà, ouvr. cité, p. 122.

La littérature locale, essentiellement orale, ne comprend que quelques légendes ou contes et des généalogies plus ou moins fantaisistes transmises par les griots. Ce manque de langue écrite ralentit l'évolution de la société noire fétichiste, les connaissances du nègre ne peuvent dépasser le cercle de ses expériences et de ses observations ; cet effort individuel est forcément stérile, car, ne durant pas plus que l'individu, il est à recommencer à chaque génération.

L'enseignement coranique est donc le seul mode d'instruction et d'éducation indigènes que nous trouvons dans l'Afrique Occidentale. Malgré la défectuosité de ses méthodes, qui tient tant à sa nature même qu'à l'insuffisance professionnelle de ceux qui donnent cet enseignement, il a fait progresser, dans une certaine mesure, l'intellectualité des noirs.

« Dans tous les villages de quelque importance, en nombre variable avec les régions, fonctionnent des écoles musulmanes tenues par des marabouts. L'instruction est essentiellement religieuse. Les enfants apprennent d'abord à lire et à écrire les caractères, sans comprendre les mots arabes qu'ils forment et ce sont toujours des mots, des phrases et des sourates du Coran. Plus tard seulement, l'enfant apprend véritablement la langue arabe. La grande majorité des marabouts ne donne rien au delà de cette instruction rudimentaire, que viennent seulement renforcer des récits de la vie de Mahomet, quelques commentaires religieux des préceptes du livre et souvent des diatribes violentes accompagnées d'excitations con-

tre les infidèles. Ce n'est que dans les grands centres que les adultes qui le désirent, peuvent trouver les moyens de compléter leur instruction chez des professeurs spéciaux qui leur enseignent des éléments de grammaire, de rhétorique, d'éloquence, de théologie, de philosophie et de droit. Jadis les Universités de Djenné et de Tombouctou avaient une réputation considérable, mais elles sont bien déchues de leur ancienne splendeur; à Tombouctou où fonctionnent pourtant encore de nombreuses écoles inférieures où s'instruisent 350 élèves, il ne subsiste plus qu'une seule école supérieure qui compte 50 élèves (1).

« Et toujours le système d'éducation gravite autour du Coran. Il a la religion de Mahomet pour cause, moyen et but. Certes de grands esprits ont dit et prouvé que l'Islam était « l'ensemble de toutes les doctrines vraies ayant pour objet essentiel le progrès du monde et de l'humanité ». Un ministre ottoman bien connu, Fuad Pacha, écrivait en 1869 que « l'Islam est l'expression universelle de toutes les vérités et de toutes les lumières » et que « seul, libre de toutes les entraves des mystères et des règles infaillibles, il a fait à ses adeptes un devoir sacré de marcher avec le monde, de développer à l'infini toutes leurs facultés intellectuelles et de chercher la lumière et la science, non pas en Arabie, non pas seulement chez les peuples musulmans, mais à l'étranger et jusqu'aux extrémités de la terre. » Mais,

1. Voir: D^r Oskar Lenz, ouvr. cité, p. 152; Mgr A. Hacquard, *Mono-
graphie de Tombouctou*, p. 25.

combien existent de ces grands esprits, contrairement au nombre extraordinaire de ceux qui prétendent, au nom de leur religion, enchaîner la marche de la société et que ces mêmes esprits appellent des « mécréants insensés » ! Et l'on sait le nombre de ces derniers plus considérables au Soudan qu'ailleurs, on connaît leur exclusivisme fanatique, leurs habitudes de prosélytisme et l'infranchissable barrière que leur esprit de méfiance — à défaut d'hostilité ouverte — essaye d'opposer à toutes nos idées de civilisation et de progrès. Il est donc de toute nécessité de neutraliser leur influence (1). »

L'enseignement des marabouts ne comporte essentiellement que des exercices de mémoire, les élèves récitent, lisent ou transcrivent les sourates du Coran, mais sont, en général, incapables de les traduire ou de les expliquer. Les marabouts sont rémunérés diversement et selon la fortune des parents des élèves, il n'est pas rare que les enfants de familles très pauvres mendent pour leurs maîtres.

Dans les pays où l'Islam a pénétré depuis longtemps et où l'instruction est en honneur, il existe une hiérarchie très définie qui va, par exemple au Fouta-Djalou, du simple élève, « thalibé » au « ouali », chef d'école notoire, en passant par le « tierno » et le « karamoko » (2). Cette hiérarchie se confond

1. Capitaine Morisson. *Les écoles au Soudan français* (1897), p. 14 et 15.

2. Voir Paul Guébard, article cité, p. 471 et suiv.; A. Le Chatelier, *ouvr. cité*, p. 316 et 317. Sur l'enseignement coranique en général:

quelquefois avec celle des confréries religieuses.

Réglementation de l'enseignement musulman dans l'Afrique Occidentale Française. — L'enseignement des marabouts ayant un caractère essentiellement religieux, il en résulte pour nous des obligations de surveillance et de contrôle. L'administration locale doit soigneusement veiller à ce que les marabouts, profitant de l'ignorance des indigènes, ne les mettent pas en défiance contre nos idées civilisatrices et ne cherchent pas à user de leur influence dans un but fanatique et intolérant. De même que notre intérêt bien compris doit nous porter à ne pas proscrire la religion musulmane, de même il convient de ne prendre aucune mesure inutilement vexatoire à l'encontre de l'enseignement coranique. Mais il faut faire en sorte que la fréquentation des écoles maraboutiques ne soit pas exclusive de la fréquentation des écoles françaises, pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter d'un enseignement religieux en principe et pour faire pénétrer progressivement dans les milieux indigènes notre civilisation eu même temps que notre langue. Notre œuvre à cet égard se heurte à de nombreuses difficultés : manque de personnel enseignant, insuffisance numérique des établissements scolaires, infériorité de la mentalité et de l'intellectualité des indigènes, défectuosité des

Félix Dubois, *La vie au continent noir*, p. 174; Georges Deherme, ouvr. cité, p. 116 et suiv.; A. Pérignon, ouvr. cité, p. 44, 148, etc...; Charles Monteil, ouvr. cité, p. 106 et suiv.; Dr F. Ricard, ouvr. cité, p. 125; etc.

méthodes d'instruction et d'éducation, etc..., malgré ces obstacles, il y a lieu d'espérer qu'un jour proche viendra où les noirs se rendront compte que c'est dans nos écoles qu'il y a le plus et le mieux à apprendre.

Dès le début du xix^e siècle, les gouverneurs du Sénégal se sont préoccupés de l'instruction publique, mais il faut arriver jusqu'à Faidherbe pour trouver des textes réglementant la matière qui nous occupe. L'arrêté du 22 juin 1857 témoigne de sa sollicitude pour les questions d'enseignement : « Considérant qu'une des plus importantes préoccupations de l'autorité, dans les pays bien administrés, est d'entourer de toutes les garanties désirables l'éducation des enfants; considérant que le gouvernement français, qui s'intéresse également à toutes les classes de la population sénégalaise, ne peut rester indifférent devant la question de l'éducation des enfants de familles musulmanes », Faidherbe y indique les conditions que doivent remplir les marabouts désireux de tenir une école musulmane dans la colonie (1).

L'organisation actuelle de l'enseignement dans l'Afrique Occidentale Française a été déterminée par les arrêtés du 24 novembre 1903, approuvés en Conseil de gouvernement, sur le rapport du lieutenant-gouverneur du Sénégal qui en expose l'économie et les

1. Voir, pour l'historique de la réglementation de l'enseignement musulman : René Lemé, *L'enseignement en Afrique Occidentale Française*, p. 5 et suiv. ; H. Froidevaux, *L'œuvre scolaire de la France aux colonies*, p. 58 et suiv., p. 97 et suiv.

idées directrices. Depuis cette époque, il n'a été apporté que de très légères modifications aux organismes prévus par cet acte fondamental, qui marque le point de départ de la rénovation de l'enseignement public à la suite des premières mesures de laïcisation. Le rapport de M. le lieutenant-gouverneur Guy indique les raisons pour lesquelles l'enseignement public doit être laïque (1) : « De l'enquête faite récemment il résulte que l'enseignement religieux, dont on ne saurait méconnaître les grands services qu'il a rendus autrefois, était par son essence même un enseignement dogmatique, inapte à s'assouplir aux nécessités modernes et dont les méthodes surannées étaient trop souvent contraires aux aptitudes intellectuelles des enfants qui étaient appelés à en tirer profit. D'autre part, même en observant la plus stricte neutralité, les congrégations ne pouvaient pas faire que leur présence seule ne provoquât une sorte d'antagonisme chez des populations attachées en majorité à une autre religion et on peut dire qu'une des grandes raisons du succès regrettable de l'enseignement des marabouts était justement cette rivalité religieuse qui ne permettait pas de donner à l'école le caractère de neutralité absolue rêvé autrefois par Jules Ferry. Enfin des instituteurs munis des diplômes nécessaires, élevés dans l'esprit de l'enseignement laïque, nous ont paru seuls susceptibles de donner à ces populations essentiellement malléables le res-

1. Voir également à ce sujet : René Lemé, *ouvr. cité*, p. 35 et 36.

pect des grands principes dont l'ensemble constitue en quelque sorte le patrimoine de la démocratie moderne (1). »

Le rapport envisage, d'autre part, la nécessité de conserver l'étude de l'arabe : « Nous avons également prévu que partout l'enseignement de l'arabe serait donné dans l'intérieur même de l'école ; c'est le seul moyen de réglementer ou même, suivant les cas, de supprimer l'enseignement extérieur des marabouts sans choquer les convictions ou les préjugés des populations indigènes et de réaliser ainsi, d'une façon complète, la concentration de tous les enseignements sous la surveillance d'un chef de service et de l'administration (2). »

Le rapport se préoccupe enfin de l'enseignement des filles, combattu par les préjugés musulmans : « Le mépris et la subordination dans lesquels l'islamisme tient la femme, de parti pris, expliquent pourquoi les marabouts l'ont toujours tenue éloignée de leurs écoles. Or, il ne faut pas nous y tromper ; c'est par l'influence de la mère et de l'épouse que nous arriverons à modifier la mentalité des générations futures et à rapprocher de nous des individus que des traditions immémoriales et des conseils intéressés en tiennent encore singulièrement éloignés (3). »

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 24 novem-

1. P. 3 et 4.

2. P. 5 et 6.

3. P. 7.

bre 1903, « l'enseignement primaire élémentaire est donné : 1° dans les écoles de village, 2° dans les écoles régionales, 3° dans les écoles urbaines. » Dans toutes ces écoles, le programme des cours, qui comprend essentiellement l'étude du français, la lecture, l'écriture, le calcul, etc..., comporte également l'enseignement de l'arabe dans tous les pays musulmans.

Au-dessus de ces écoles, il est institué trois établissements d'un enseignement plus élevé :

1° Une école primaire supérieure et commerciale ouverte aux élèves des écoles urbaines justifiant du certificat d'études primaires élémentaires ;

2° Une école supérieure professionnelle destinée à former des maîtres ouvriers et appelée à être fréquentée par les meilleurs anciens élèves des écoles régionales ;

3° Une école normale pour la préparation professionnelle des instituteurs indigènes, des interprètes, des cadis et des chefs.

Cette école normale, qui est établie à Saint-Louis, comprend deux divisions : « La première prépare aux fonctions d'instituteurs dans les écoles indigènes de l'Afrique Occidentale Française. La seconde, subdivisée en trois sections, assure le recrutement des interprètes, des cadis et des chefs » (art. 36). L'enseignement comporte : l'instruction morale et civique, la lecture, l'écriture, la langue française et les éléments de la littérature, la langue arabe, etc... Aux termes de l'article 44, « il est donné, en outre, des enseignements spéciaux. Ces enseignements sont :

pour les interprètes : les principaux dialectes parlés dans l'Afrique Occidentale Française ; pour les cadis : le droit musulman (rite malékite) et des notions de droit français ; pour les fils de chefs : le droit constitutionnel français ainsi que des notions sur l'organisation administrative de l'Afrique Occidentale Française et sur la comptabilité. »

Quelle que soit l'importance des sacrifices budgétaires et quels que puissent être le dévouement et l'activité des maîtres, les écoles publiques ne peuvent pas malheureusement recevoir tous les jeunes indigènes ayant atteint l'âge de la scolarité. Dans toutes les colonies de l'Afrique Occidentale Française fonctionnent de nombreuses écoles musulmanes dirigées, pour la plupart, par des marabouts ignorants.

On trouve exceptionnellement en Mauritanie, à Saint-Louis et dans le Cayor, quelques marabouts pourvus d'une réelle instruction et jouissant d'un grand prestige à raison même de leurs connaissances. Ceux-là seuls méritent d'être traités avec quelques égards, car, dirigés par nous, ils peuvent être, au point de vue politique et scolaire, de précieux auxiliaires pour notre œuvre de civilisation. Quant aux autres, incapables d'enseigner même le Coran, sachant à peine lire et écrire la langue arabe qu'ils prétendent faire connaître à leurs coreligionnaires, l'influence qu'ils peuvent exercer autour d'eux comme sorciers, marchands de gris-gris et d'amulettes, ne peut être que nuisible à nos intérêts. Affiliés aux différentes confréries religieuses, ce sont eux qui sont surtout

hostiles à nos idées et nous devons nous efforcer de restreindre le nombre des soi-disant écoles où ces ignorants attirent et retiennent la jeunesse pour lui inculquer l'intolérance.

En attendant qu'on puisse, par des examens spéciaux, obliger les marabouts à adapter leur enseignement aux besoins réels des indigènes et à transformer leurs écoles en véritables écoles élémentaires où, sans s'immobiliser dans les classes inférieures, les élèves apprendraient, avec les principes de la religion islamique, la lecture et l'écriture arabes, les premières notions d'arithmétique et les préceptes moraux du Coran, il peut être utile de tolérer, dans son état actuel, l'enseignement coranique. Mais les marabouts ne doivent pas empêcher leurs élèves de compléter à l'école primaire française l'instruction rudimentaire et stérile qu'ils reçoivent à l'école musulmane.

Dans cet ordre d'idées, on a dédoublé chaque école européenne en créant partout des cours d'adultes qui ont eu, dès leur ouverture, le plus vif succès. Ces cours permettent, en effet, aux indigènes d'acquies, en même temps que la connaissance du français, quelques notions indispensables sur le calcul, le système métrique, l'hygiène, la géographie locale. Ils offrent l'avantage de ne pas arracher les auditeurs à leurs occupations ordinaires et on n'a donc pas à craindre d'augmenter ainsi le nombre des déclassés.

Cette œuvre, dont les résultats sont immédiatement efficaces, mérite d'être développée. On pour-

rait, par exemple, allouer aux marabouts qui aident à la diffusion du français, des primes périodiques et même des subventions annuelles variant suivant le degré de leur instruction, leurs efforts et le nombre des élèves s'exprimant en français dans leur école (1).

L'administration locale a envisagé, à un autre point de vue, une institution qu'elle considère comme devant produire les meilleurs résultats : c'est celle des médersas. On arriverait ainsi à remplacer graduellement les marabouts ignorants par des marabouts instruits, formés sous notre direction et selon des méthodes contrôlées dans nos propres médersas. C'est ainsi qu'un arrêté du 4 juillet 1906 a créé la médersa de Djenné, dans le Haut-Sénégal-et-Niger, et qu'un arrêté du 15 janvier 1908 a institué un établissement du même genre à Saint-Louis. Ces médersas sont destinées à donner aux études musulmanes la méthode qui leur manque et à faire évoluer, dans le sens des idées modernes, l'enseignement, jusqu'ici fanatique et stérile, des écoles coraniques. L'organisation, sous cette forme, d'une école supérieure arabe ouverte aux marabouts les plus intelligents et les plus instruits, n'aurait pas l'inconvénient d'aboutir à la création d'un nouveau corps de fonctionnaires, puisque l'administration locale doit éviter d'intervenir dans le choix des ministres du culte, aussi bien pour l'islamisme que pour les autres religions professées en Afrique Occidentale Française. Par con-

1. On verra plus loin que cette mesure a été prise par l'administration locale du Sénégal (arrêté du 12 juin 1906).

tre, elle nous fournirait l'occasion et le moyen d'entreprendre l'interprétation des textes favorables à notre action civilisatrice et par là nous pourrions peu à peu amener nos sujets à nous rendre justice et peut-être à nous aimer.

L'école des fils de chefs, d'abord annexée à l'école normale, a été rattachée, par arrêtés du 17 novembre 1907 et du 15 janvier 1908, à la médersa de Saint-Louis, sous la direction d'un professeur d'arabe pourvu du diplôme supérieur de l'École des Lettres d'Alger. Il a semblé, en effet, que la préparation des interprètes serait plus utilement assurée par le personnel de la médersa que par celui de l'école normale, le but et les tendances de deux enseignements, destinés aux instituteurs et aux fils de chefs, ne pouvant être que difficilement conciliés.

L'école des fils de chefs, créée en 1856 par Faidherbe, sous le nom d'« école des otages », a principalement pour objet de donner à des jeunes gens, qui sont surtout imbus des préjugés de leur caste aristocratique, le sentiment de leurs devoirs envers la France et le respect des principes moraux dont s'inspirent et s'enorgueillissent les nations civilisées. Il faut donc joindre à des connaissances très générales et pratiques sur la géographie, l'histoire, l'arithmétique, les sciences physiques et naturelles, une étude plus sérieuse du français et des dialectes africains, ainsi que des notions de droit musulman et de droit français. Ce programme est facilement réalisé à la médersa de Saint-Louis, dans des conditions

beaucoup plus avantageuses qu'à l'école normale où la présence des fils de chefs risquerait de compromettre le résultat tout différent auquel tend la préparation des instituteurs.

Un arrêté du 31 mai 1906 a institué un examen du brevet d'interprète, qui est passé par les élèves de la médersa. La création de cet établissement permet d'assurer aux fils de chefs une étude plus approfondie du droit musulman, dont la connaissance est indispensable aux membres des tribunaux indigènes, et l'étude de la langue arabe nécessaire aux interprètes appelés à servir en Mauritanie.

Créée aussi dans un but politique, l'école des fils de chefs de Kayes doit être également citée. Elle permet à l'administration de former, dans les meilleures conditions, des agents dévoués à nos intérêts.

Ainsi que nous l'avons vu, l'arrêté pris par Faidherbe, le 22 juin 1857, exigeait certaines conditions des marabouts qui désiraient tenir une école musulmane au Sénégal. Des règlements identiques édictèrent des prescriptions analogues en 1870 et en 1896. Le dernier arrêté relatif à cet objet porte la date du 15 juillet 1903. Aux termes de cet acte, nul ne peut tenir une école musulmane sans autorisation du lieutenant-gouverneur du Sénégal et sans avoir subi, avec succès, devant une commission où figurent un instituteur et un interprète d'arabe, un examen professionnel; les écoles musulmanes sont soumises à des inspections qui portent sur la morale, l'hygiène, la salubrité et l'enseignement donné; dans chaque

école, un registre doit contenir la liste des élèves ; le fait d'envoyer les enfants quêter entraîne la fermeture immédiate de l'école ; les écoles musulmanes ne peuvent recevoir d'élèves de 6 à 16 ans pendant les heures de classe des écoles publiques ; les maîtres doivent exiger des élèves, avant leur admission, un certificat constatant qu'ils suivent régulièrement les cours d'une école française ; quiconque ouvre une école privée sans autorisation régulière ou continue à tenir une école, après le retrait de cette autorisation, peut être puni d'une amende de 1 à 15 francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement d'un à cinq jours.

Un arrêté du 27 janvier 1905 a chargé, au Sénégal, les cadis de l'inspection et du contrôle des écoles musulmanes relevant de leur juridiction. Dans la même colonie, aux termes d'un arrêté du 12 juin 1906, les professeurs d'arabe, établis dans les territoires d'administration directe et régulièrement autorisés, qui emploient au moins deux heures par jour à enseigner le français à leurs élèves, peuvent recevoir, sur les fonds du budget local, une subvention de 300 francs, au maximum, par an.

La médersa, créée à Djenné par l'arrêté du 4 juillet 1906, a pour but : « 1° de développer les études supérieures musulmanes et de former le personnel enseignant des écoles coraniques ; 2° d'apprendre à une élite de jeunes musulmans la langue et l'écriture françaises et de leur donner, en même temps, des vues justes sur le rôle civilisateur de la France en Afrique » (art. 1^{er}).

Aux termes de l'article 5, l'enseignement donné à la médersa comprend :

1^o En fait d'enseignement musulman : des leçons de grammaire arabe selon les méthodes adoptées en Algérie ; quelques notions de jurisprudence musulmane ; des interprétations et des commentaires des exégèses coraniques ; quelques leçons d'histoire des écoles philosophiques chez les Arabes ; enfin un cours doctrinal de théologie d'après la « Riçala de Cheikh Abdou » enseignée dans les médersas algériennes.

2^o En fait d'enseignement français : l'étude pratique de l'écriture et de la langue françaises, du calcul, quelques notions sur l'hygiène coloniale et enfin des notions pratiques sur le rôle civilisateur de la France en Afrique et sur le but de l'expansion coloniale.

« Le personnel enseignant comprend : A) un professeur musulman, diplômé d'arabe littéraire, chargé de l'enseignement musulman ; un moniteur indigène choisi à Djenné même parmi les musulmans lettrés et dévoués à notre cause ; B) un instituteur français chargé de l'enseignement français » (art. 6).

La médersa de Djenné fonctionne depuis le début de 1907 et les résultats obtenus sont des plus encourageants (1). Elle est confortablement installée dans une construction très spacieuse.

Le recrutement des élèves n'a pas été d'abord très facile, comme il en est d'ordinaire pour toute insti-

1. Voir à ce sujet : *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française* (10 août 1907), *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* (1907), *Questions diplomatiques et coloniales* (16 septembre 1907).

tution nouvelle. Mais, peu à peu, on pourra choisir ces élèves parmi les jeunes indigènes qui auront mené de front les études françaises et les études coraniques et ainsi notre jeune école musulmane affirmera de plus en plus son caractère d'établissement consacré aux études supérieures musulmanes rehaussées par une connaissance approfondie de notre langue et de nos idées.

On ne saurait attacher trop d'importance au rôle du professeur musulman, son but doit être de combattre, en se basant sur les textes du Coran, tous les préjugés enracinés chez les musulmans depuis des générations et le fanatisme religieux, conséquence de l'ignorance. Il doit les entretenir en même temps du rôle civilisateur de la France qui a assuré à ses sujets mahométans la sécurité et le bien-être, tout en respectant leur religion. D'ici quelques années, avec quelques améliorations, l'enseignement de la médersa sera, à bon droit, réputé parmi toute la population islamique de la colonie et contribuera puissamment à relever le niveau moral de nos indigènes en les éclairant sur les dangers du fanatisme et en leur montrant que leur devoir de bon musulman n'a rien d'inconciliable avec leur devoir de sujet français.

Les élèves formés par cette médersa présenteraient au moins l'avantage d'être plus instruits que les marabouts d'occasion qui ignorent le plus souvent l'arabe et se contentent de mémoriser le Coran. Dans un rapport assez récent, M. Mairot, inspecteur

de l'enseignement en Afrique Occidentale Française, disait que, d'après une statistique précise dressée par l'administration d'un cercle important de la vallée du Niger, il résulte que, sur 1.000 élèves sortant des écoles coraniques, 700 ne savent presque rien, 250 récitent une ou deux sourates, savent lire et écrire l'arabe littéraire, mais ne le comprennent pas, 40 récitent tout le Coran dans les mêmes conditions, 10 seulement commencent à le traduire en langue courante. Les marabouts eux-mêmes ne sont pas, d'ailleurs, plus avancés ni plus savants à cet égard.

L'importance numérique des élèves des écoles coraniques est relativement très considérable, mais la valeur et la réalité de l'instruction et de l'éducation qui y sont données, sont beaucoup plus modestes.

Nous allons indiquer, à l'aide de statistiques officielles, la proportion qui existe entre le nombre des élèves de l'enseignement public français et celui des élèves de l'enseignement privé musulman.

ENSEIGNEMENT MUSULMAN (1)

Nombre des élèves

COLONIES	1906	1908
Sénégal.....	12.238	11.403
Haut-Sénégal-et-Niger.....	9.269	9.544
Guinée.....	13.000	24.200
Côte d'Ivoire.....	300	604
Dahomey.....	1.892	1.903
Totaux.....	36.699	47.654

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Nombre des élèves.

COLONIES	1906	1908
Sénégal.....	4.750	3.611
Haut-Sénégal-et-Niger.....	1.458	1.471
Guinée.....	967	1.345
Côte-d'Ivoire.....	630	415
Dahomey.....	636	661
Totaux.....	8.441	7.503

1. Renseignements fournis par le Ministère des Colonies, d'après des rapports du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française.

Les colonies de l'Afrique Occidentale Française contenaient également, en 1908, 43 écoles catholiques avec 2.372 élèves et 4 écoles protestantes avec 431 élèves. Ces établissements tendent à disparaître de plus en plus (1).

Il ressort clairement des chiffres sus-indiqués, non seulement que l'enseignement public français comprend beaucoup moins d'élèves que l'enseignement musulman (dans la proportion de 1 à 5 environ), mais encore que ses progrès sont moins rapides que ceux de son concurrent. Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que l'enseignement public français en est encore à sa période d'organisation et qu'avant 1902 aucun instituteur laïque européen de carrière n'exerçait à la Guinée, à la Côte d'Ivoire ou au Dahomey. Il faut donc lui faire crédit et attendre encore quelques années pour juger de ses résultats.

Faut-il favoriser l'enseignement musulman ? — Avant de porter un jugement sur l'opportunité et l'efficacité des mesures prises par l'administration locale en matière d'enseignement musulman, il est intéressant de signaler que notre manière d'agir est considérée avec beaucoup de faveur à l'étranger. Un écrivain anglais, que nous avons eu souvent l'occasion de citer, M. Edmund D. Morel (2), a formulé l'appré-

1. Cet enseignement confessionnel aboutit à un bouleversement de la mentalité des noirs et les méthodes qu'il emploie sont incompatibles avec l'évolution que nous cherchons à donner à la société indigène.

2. *Problèmes de l'Ouest-africain*, traduit de l'anglais par A. Duchêne, p. 211 et 212.

ciation suivante sur ce côté particulier de notre politique musulmane : « Les Français, dit-il, ont créé de nombreuses écoles où l'on donne à des fils de chefs musulmans une instruction à leur portée. Parmi ces écoles, on peut mentionner celles de Kayes et de Médine. Des instituteurs, spécialement choisis dans ce but par le gouvernement, y enseignent à la fois l'arabe et le français et la France ne néglige rien pour faire collaborer l'Islam, dans la mesure qu'on peut exiger de ses adeptes en Afrique Occidentale, à la grande œuvre qu'elle a entreprise. Le Comité de l'Afrique française va jusqu'à faire imprimer un bulletin spécial en langue arabe qui, avec le journal arabe *El Mobacher*, publié en Algérie, est distribué gratuitement à beaucoup de musulmans de l'Ouest africain disposant de quelque influence, particulièrement à Djenné, Tombouctou, Nioro et Sokolo. Il n'est pas besoin de dire que ces publications se composent en grande partie d'articles élogieux destinés à convaincre les lecteurs de la justice, de la générosité et du libéralisme des conceptions politiques de la France. Les Français semblent adopter à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres en Afrique Occidentale, un ligne de conduite très éclairée. A l'école de Kayes, par exemple, ils ont chargé un instituteur algérien de diriger l'enseignement donné en langue arabe. En outre, pour bien montrer aux musulmans que leurs fils peuvent fréquenter les écoles du gouvernement sans s'exposer à recevoir un enseignement suspect d'hostilité ou de parti pris envers l'Islam, les

autorités françaises non seulement permettent, mais encouragent la présence, pendant la classe, des maîtres mahométans eux-mêmes. Elles écartent ainsi les méfiances assez naturelles des parents musulmans et se concilient en même temps les marabouts. »

Les Anglais ont, de leur côté, créé des écoles musulmanes où l'enseignement est donné sous leur contrôle, notamment à Freetown. « Suivant les leçons de leurs grands gouverneurs Mac Carthy, Kennedy et surtout Pope Hennessy, ils ont tout fait pour amener les musulmans à suivre le sillage de la civilisation européenne. Dans ces dernières années, une série de mesures sages et précises ont été prises par le gouverneur King-Harman. La grande institution musulmane, « Madrasa Islamia », fondée en 1904, doit « attirer de très loin dans la colonie anglaise des coreligionnaires et des compatriotes de ces fidèles du prophète » (1). C'est le pendant du collège de Khartoum, fondé par Lord Kitchener (2). »

Certains auteurs, considérant que l'arabe constitue la grande force de pénétration et la puissance commerciale de l'islamisme, ont proposé, sans proscrire complètement l'arabe, de lui substituer de plus en plus et, au besoin, par des mesures administratives, l'usage de notre propre langue (3). Ces auteurs se plaignent de ce que la réglementation actuelle de

1. *The Weekly News*, 19 mars 1904.

2. André Arcin, ouvr. cité, p. 534 et 535.

3. Voir notamment à cet égard : A. Le Chatelier, *L'Islam dans l'Afrique Occidentale*, p. 355 et suiv. ; Arcin, ouvr. cité, p. 534 etc...

l'enseignement musulman a surtout pour résultat de faire considérer par les indigènes l'étude du français comme un luxe intellectuel et celle de l'arabe comme une nécessité telle qu'elle s'impose à nous-mêmes. Or, il ne peut y avoir d'autres instruments efficaces de la propagation des idées européennes que les langues européennes. Si l'on conserve à l'arabe la supériorité qu'il a en matière de gouvernement, d'administration et de commerce, il est évident que le français, n'offrant aux indigènes qui le parlent que des avantages incertains, ne peut servir de véhicule à notre influence. « Le jour où l'arabe aura cessé d'être la langue officielle et commerciale dans l'Afrique Occidentale, l'Islam n'y sera plus dangereux, parce que ses écoles seront désertées (1). » Ce problème de la diffusion des langues européennes est très complexe et des solutions variées ont été proposées.

En ce qui concerne les colonies allemandes, M. le Dr Becker (2) désirerait que l'on réservât la connaissance de l'allemand à la classe supérieure. « Le sain principe de l'évolution indigène dans sa propre civilisation, dit-il, nous fait postuler le développement de la langue indigène qui correspond si parfaitement à sa mentalité. Si l'on se propose un développement lent et contrôlable, mais originaire, il n'y a pas d'autre manière de procéder. Il va sans dire qu'on ne peut pas élever chaque dialecte au grade d'une langue littéraire. Dans nos colonies, deux langues sont

1. A. Le Chatelier, ouvr. cité, p. 364.

2. *L'Islam et la colonisation de l'Afrique.*

déjà en train d'occuper la place d'une « lingua franca ». C'est le souaheli dans l'Afrique Orientale et le haoussa dans l'intérieur du Cameroun et du Togo. Malheureusement ces langues doivent leur emploi à la propagation de l'Islam. Elles sont remplies de mots arabes et leur emploi équivaut à l'islamisation. »

On peut se demander si cette conception, d'après laquelle les langues européennes devraient être réservées à une élite, ne présente pas de graves inconvénients. Les résultats que cette méthode a donnés dans l'Inde anglaise, sont déplorables ; « elle n'a abouti qu'à maintenir le peuple indien dans une monstrueuse ignorance et à faire éclore une génération redoutable de déclassés (1). »

En Afrique Occidentale, c'est à la civilisation musulmane que les peuples les plus évolués ont emprunté leurs idées. Il est donc naturel et avantageux que nous tenions compte des croyances, des mœurs et de la langue de ces peuples. On ne pourrait, au contraire, utiliser comme instruments de culture les langues indigènes dont la pauvreté et la variété ne permettent pas une action suffisamment efficace sur la mentalité des noirs. Il ne conviendrait pas, d'ailleurs, que nous fissions œuvre de propagande islamique en favorisant la diffusion de l'arabe chez les indigènes fétichistes ; pour ceux-là, l'enseignement ne doit être donné qu'en français.

A côté de l'organisation, à peine commencée, de

1. René Lemé, ouvr. cité, p. 63.

l'enseignement officiel, l'enseignement coranique apparaît formidable avec ses 7.000 marabouts et leurs 50.000 élèves. « Il ne constitue pas un danger politique : les populations noires ne sont pas prédisposées à l'exaltation mystique, elles vivent dans une atmosphère de large tolérance et tiennent à la sécurité que nous leur avons assurée (1). »

Malheureusement il nous est difficile de surveiller l'enseignement des marabouts et il nous est actuellement impossible de leur imposer l'obligation d'apprendre à leurs élèves le français ; il faudrait, pour arriver à ce résultat, qu'il y eût dans toutes les agglomérations de quelque importance des écoles françaises pouvant recevoir tous les jeunes indigènes ayant atteint l'âge de la scolarité.

Ce n'est pas la suppression des écoles musulmanes qu'il faut chercher à réaliser, mais bien plutôt leur amélioration et leur adaptation aux procédés modernes d'enseignement et aux tendances civilisatrices. La création, il y a quatre ans, d'un emploi d'un inspecteur de l'enseignement musulman en Afrique Occidentale Française témoigne de la sollicitude de l'administration locale pour cette question qui intéresse au plus haut point l'avenir de notre influence dans ces régions.

Notre tolérance à l'égard des marabouts doit s'accompagner de la surveillance et du contrôle de leur enseignement et nous devons tenir la main à ce que

1. René Lemé, ouvr. cité, p. 77.

celui-ci ne devienne jamais un instrument d'obstruction contre notre civilisation, mais à ce qu'il tende, au contraire, à montrer aux indigènes qu'ils peuvent demeurer de fervents sectateurs du Coran, tout en étant de fidèles sujets de la France.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas quelque inconvénient à rénover et à favoriser les études musulmanes en Afrique Occidentale, alors qu'à notre arrivée elles étaient en décadence et qu'il était plus simple, et peut-être plus sage, de ne pas les encourager? Ne donnerons-nous pas ainsi nous-mêmes des armes à nos adversaires, des moyens de nous combattre efficacement à des gens qui nous considèrent comme des infidèles abhorrés et qui sont persuadés qu'ils finiront par nous chasser un jour de leur pays? « Nous répondrons que le progrès n'a pas de pire ennemi que le fanatisme, qui n'est que la forme active de l'ignorance (1). » Les marabouts que les médersas de Djenné et de Saint-Louis auront formés pourront répandre dans les milieux indigènes des vues justes sur le rôle civilisateur de la France en Afrique, ils pourront éclairer les musulmans sur les dangers de l'intolérance et aider à la diffusion du français parmi eux.

Ces marabouts instruits pourront combattre utilement tous les préjugés et toutes les préventions enracinés contre nous et ils diront aux mahométans que, si le Coran contient des exhortations contre les

1. René Lemé, ouvr. cité, p. 79.

infidèles (1), il renferme également des appels à la tolérance et à la bienveillance (2). Renseignés sur nos propres sentiments et convaincus de nos bonnes intentions, nos sujets musulmans sauront alors reconnaître que nous avons assuré leur sécurité et leur bien-être, mais que nous avons aussi respecté leur religion.

1. Chap. LX, v. 74 et 124; chap. XLVII, v. 4 et 9, etc...

2. Chap. II, v. 59 et 257; chap. III, v. 108, 109 et 110; chap. V, v. 85; chap. VI, v. 108; chap. IX, v. 6; chap. XX, v. 130; chap. XXV, v. 64; chap. XLI, v. 34, etc...

BIBLIOGRAPHIE

- ALBÉCA (Alexandre L. D'). — Les établissements français du golfe de Bénin.
- ALIS (Harry). — A la conquête du Tchad.
— Nos Africains.
- ANCELLE (J.). — Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.
- Annales sénégalaises de 1854 à 1885.
- ARCHINARD. — Le Soudan français en 1888-1889.
- ARCIN (André). — La Guinée française.
- ARNAUD (Robert). — Précis de politique musulmane.
- ASPRE-FLEURIMONT. — La Guinée française.
- BARRET (Dr Paul). — L'Afrique Occidentale. — La nature et l'homme.
- BAYOL (Dr Jean). — Voyage en Sénégambie.
- BÉCHET (Eugène). — Cinq ans de séjour au Soudan français.
- BECKER (Dr C.-H.). — L'Islam et la colonisation de l'Afrique.
- BÉRANGER-FÉRAUD (L.-J.-B.). — Les peuplades de la Sénégambie.
- BINGER (L.-G.). — Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889).
— Esclavage, Islamisme et Christianisme.
— Le Péril de l'Islam.
- BOILAT (abbé). — Esquisses sénégalaises.
- BONET-MAURY (G.). — L'Islamisme et le christianisme en Afrique.
- BONNEAU (lieutenant). — La Côte d'Ivoire.
- BONNEFON (E.-L.). — L'Afrique politique en 1900.
- BONNIER. — Mission au pays de Ségou.

- BORDIER (Dr A.). — La colonisation scientifique et les colonies françaises.
- BOUCHE (abbé Pierre). — La Côte des Esclaves et le Dahomey.
- BOUR (Ch.). — Les dépendances du Sénégal.
- BOURREL. — Voyage dans le pays des Maures Brakna.
- BROSSELDARD-FAIDHERBE. — Casamance et Mellacorée.
- BURDO (Adolphe). — Niger et Bénoué.
- Les Arabes dans l'Afrique centrale.
- CARON (E.). — De Saint-Louis au port de Tombouktou.
- CARRÈRE (Frédéric) ET HOLLE (Paul). — De la Sénégambie française.
- CASTRIES (Henry de). — L'Islam.
- L'avenir de l'Islam.
- CHAPISEAU (Félix). — Au pays de l'esclavage.
- CHÉRON (Georges). — La société noire de l'Afrique Occidentale Française.
- CLOZEL (F.-J.). — Dix ans à la Côte d'Ivoire.
- CLOZEL (F.-J.) ET VILLAMUR (Roger). — Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire.
- CONTENSON (Ludovic de). — Chrétiens et musulmans.
- COURTET (M.). — Étude sur le Sénégal.
- CROZALS (J. de). — Histoire de la civilisation.
- DAUMAS (général). — Le grand désert.
- DEHERME (Georges). — L'Afrique Occidentale Française.
- DEPONT (Octave) ET COPPOLANI (Xavier). — Les confréries religieuses musulmanes.
- DERENBOURG (Hartwig). — La science des religions et l'islamisme.
- DESPLAGNES (Louis). — Le plateau central nigérien.
- DEVILLE (Victor). — Partage de l'Afrique.
- DOZY (R.). — Essai sur l'histoire de l'Islamisme (traduit du hollandais par Victor Chauvin).
- DUBOIS (Félix). — La vie au continent noir.
- Tombouktou la mystérieuse.
- DUJARRIC (Gaston). — L'État madhiste du Soudan.
- La vie du Sultan Rabah.
- DUVAL (Jules). — Les colonies et la politique coloniale de la France.

- DÜVEYRIER (H.). — La confrérie musulmane de Sidi Moham-
med ben Ali Es-Senoussi.
- ESCAYRAC DE LAUTURE (comte d'). — Mémoire sur le Soudan.
- ESTAMPES (Louis d'). — La France au pays noir.
- FAIDHERBE. — Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays
qui sont en relation avec elle.
- Le Sénégal. — La France dans l'Afrique Occidentale.
- FALLEX (M.). — L'Afrique au début du xx^e siècle.
- FALLOT (E.). — L'avenir colonial de la France.
- FAMECHON. — La Guinée française.
- FOA (Édouard). — Le Dahomey.
- FORET (Auguste). — Un voyage dans le Haut-Sénégal.
- Aux bords du Niger.
- FORGET (D.-A.). — L'Islam et le christianisme dans l'Afrique
centrale.
- FREY (H.). — Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le
Haut-Niger (1885-1886).
- FROIDEVAUX (H.). — L'œuvre scolaire de la France aux colo-
nies.
- GAFFAREL (Paul). — Le Sénégal et le Soudan français.
- GALLIENI. — Voyage au Soudan français (Haut-Sénégal et
pays de Ségou), 1879-1881.
- Deux campagnes au Soudan français (1886-1888).
- GATELET (lieutenant). — Histoire de la conquête du Soudan
français (1878-1899).
- GENTIL (Émile). — La chute de l'empire de Rabah.
- GOBINEAU (comte de). — Essai sur l'inégalité des races
humaines.
- GOURDAULT (Jules). — L'homme blanc au pays des noirs.
- GUÉBARD (Paul). — La religion, la famille, la propriété et le
régime foncier au Fouta-Djalon.
- GUYARD (Stanislas). — La civilisation musulmane.
- HABERT (Camille). — Au Soudan.
- HACQUARD (Mgr A.). — Monographie de Tombouctou.
- HARTMANN (R.). — Les peuples de l'Afrique.
- HAURIGOT (G.). — Le Sénégal.
- HÉCQUARD (Hyacinthe). — Voyage sur la côte et dans l'inté-
rieur de l'Afrique Occidentale.

- Hess (Jean). — L'âme nègre.
HEUDEBERT (Lucien). — Promenades au Dahomey.
HOUDAS (O.). — L'Islamisme.
HOURST (L.). — Sur le Niger et au pays des Touareg.
HOVELACQUE (Abel). — Les nègres de l'Afrique sus-équatoriale.
HUBERT (Lucien). — L'éveil d'un monde. — L'œuvre de la France en Afrique Occidentale.
IMBART DE LA TOUR (Joseph). — L'esclavage en Afrique et la croisade noire.
JAIME (lieutenant). — De Koulikoro à Tombouctou.
JOYEUX (A.). — L'Afrique Française.
LA GRASSERIE (Raoul de). — De la psychologie des religions.
LASNET (Dr). — Les races du Sénégal.
LAUMANN (E.-M.). — A la côte occidentale d'Afrique.
LA VERGNE DE TRESSAN (lieutenant de). — La pénétration française en Afrique.
LE CHATELIER (A.). — Les confréries musulmanes du Hedjaz.
— L'Islam au xix^e siècle.
— L'Islam dans l'Afrique Occidentale.
LEGENDRE (P.). — La conquête de la France africaine.
LEMÉ (René). — L'enseignement en Afrique Occidentale Française.
LENZ (Dr Oskar). — Timbouctou. — Voyage au Maroc, au Sahara et au Soudan.
LORIN (Henri). — L'Afrique à l'entrée du xx^e siècle.
L'ORZA DE REICHENBERG (de). — De Kayes au Bambouk.
MADROLLE (Claudius). — En Guinée.
MAGE (E.). — Voyage dans le Soudan Occidental.
MARCHAND (H.). — La religion musulmane au Soudan Français.
MATTEI (commandant). — Bas-Niger, Benoué et Dahomey.
MAVIDAL (J.). — Le Sénégal.
MERCIER (Ernest). — La France dans le Sahara et au Soudan.
Ministère de la Marine et des Colonies. — Sénégal et Niger.
La France dans l'Afrique Occidentale (1879-1883).
MONNIER (Marcel). — France noire (Côte d'Ivoire et Soudan).
MONTEIL (Charles). — Monographie de Djenné.

- MONTEIL (P.-L.). — De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad.
- MOREL (Edmund D.). — Problèmes de l'Ouest-africain (traduit de l'anglais par A. Duchêne).
- MORISSON. — Les écoles au Soudan Français.
- MUTEAU (Alfred). — Le Niger et la Guinée.
- NEVEU (de). — Les Khouan.
- NOIROT (Ernest). — A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc.
- PÉRIGNON (A.). — Haut-Sénégal et Moyen-Niger, — Kita et Ségou.
- PÉROZ (Étienne). — Au Niger.
— Au Soudan Français.
- PERRON (Dr). — L'Islamisme, — son institution, son influence et son avenir.
- PHILEBERT (général). — La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens.
- PIETRI. — Les Français au Niger.
- POULET (Georges). — Les Maures de l'Afrique Occidentale Française.
- PRÉVILLE (A. de). — Les sociétés africaines.
- RAFFENEL (M.). — Rapport sur le pays de Galam, le Bondou et le Bambouk.
- RANÇON (Dr A.). — Le Bondou.
— Dans la Haute-Gambie.
- RECLUS (Onésime). — Lâchons l'Asie. — Prenons l'Afrique.
- RIALLÉ (Girard de). — Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.
- RICARD (Dr F.). — Le Sénégal.
- RINN (Louis). — Marabouts et Khouan.
- ROCHES (Léon). — Dix ans à travers l'Islam (1834-1844).
- ROUQUETTE (Dr Jules). — Colonisation à travers les principaux peuples anciens et modernes.
- SABATIER (Camille). — Touat, Sahara et Soudan.
- SAGOLS. — La justice au Soudan Français.
- SANDERVAL (Olivier de). — De l'Atlantique au Niger par le Foutah-Djallon.
— Soudan Français.
— Conquête du Foutah-Djallon.
- SARRAZIN (H.). — Races humaines du Soudan Français.

- SAUSSURE (Léopold de). — Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes.
- SEVIN-DESPLACES (L.). — Afrique et Africains.
- SERRE (V.) ET LASRAM. — Voyage au pays des Senoussia à travers la Tripolitaine et les pays Touareg, par le cheikh Mohammed ben Otsmane El Hachaïchi.
- SOLEILLET (Paul). — Voyage à Ségou (1878-1879).
- SONGY (Louis). — Au Sénégal.
- SONOLET (Louis). — Lettres d'Afrique Occidentale.
- SORBIERS DE LA TOURRASSE (Joseph du). — De la colonisation du Sénégal.
- SZYMANSKI (Félix). — Essai sur la guerre dans le Soudan.
- TELLIER (G.). — Autour de Kita.
- TOUTÉE. — Dahomé, Niger, Touareg.
— Du Dahomé au Sahara.
- TRÉMAUX (P.). — Le Soudan.
- TRIVIER (E.). — Mon voyage au continent noir.
- VALLAT (Gustave). — A la conquête du continent noir.
- VERDIER (A.). — Trente-cinq années de lutte aux colonies.
— Côte occidentale d'Afrique.
- VIARD (Édouard). — Au Bas-Niger.

Revue et périodiques.

- Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
- Dépêche coloniale (la).
- Géographie (la).
- Questions diplomatiques et coloniales.
- Quinzaine coloniale.
- Revue coloniale.





TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	I

PREMIÈRE PARTIE

L'Islamisation de l'Afrique Occidentale.

CHAPITRE PREMIER. — L'avènement de l'Islam dans l'Afrique Occidentale	3
CHAPITRE II. — Moyens de propagande, agents de propagation et de prosélytisme de l'Islam dans l'Afrique Occidentale	
CHAPITRE III. — Causes du succès et du progrès de l'Islam dans l'Afrique Occidentale. — Affinités entre noirs et musulmans.	35
CHAPITRE IV. — L'échec du christianisme dans l'Afrique Occidentale	70
CHAPITRE V. — Effets politiques, sociaux et moraux résultant de l'islamisation de l'Afrique Occidentale. — Rôle et valeur de l'islamisme	100
CHAPITRE VI. — État actuel et avenir de l'Islam dans l'Afrique Occidentale	113

SECONDE PARTIE

La politique musulmane.

CHAPITRE PREMIER. — Reproches adressés à l'Islam dans l'Afrique Occidentale	133
---	-----

CHAPITRE II. — Les confréries religieuses musulmanes dans l'Afrique Occidentale Française	158
CHAPITRE III. — La politique musulmane dans l'Afri- que Occidentale Française	170
CHAPITRE IV. — La justice musulmane dans l'Afrique Occidentale Française	218
CHAPITRE V. — L'enseignement musulman dans l'Afri- que Occidentale Française	244
BIBLIOGRAPHIE	271



A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES COLONIAUX

- Le Budget Local des colonies**, par G. FRANÇOIS, rédacteur principal au Ministère des Colonies, préface de M. LUCIEN HUBERT, député. 3^e édition, revue et augmentée. ouvrage honoré d'une souscription du Ministère des Colonies. — 1908. Un volume in-8° de 330 pages. 6 fr.
- Le Guide des Carrières coloniales**, par G. FRANÇOIS, rédacteur principal au Ministère des Colonies. Memento complet des carrières administratives coloniales, (conditions d'admission, d'avancement, soldes, séjours, congés, passages, retraites, etc.). — 1908. Un fort vol. in-18. 3 fr. 50
- Manuel de Législation coloniale**, par G. FRANÇOIS et ROUGET accompagné de 16 tableaux synoptiques résumés et de 14 cartes dressées par M. MEUNIER, cartographe au Ministère des Colonies, 1909. Un vol. grand in-18 de 409 pages 6 fr.
- L'expansion Coloniale au Congo Français**, par F. ROUGET, rédacteur au Ministère des Colonies, avec une introduction par Emile GENTIL, commissaire général du Gouvernement au Congo Français, illustré de 28 reprod. fotogr., 12 cartes et croquis et une grande carte en couleurs. — 1906. Un vol. in 8 de 942 pages 10 fr.
- Le Plateau Central Nigérien. Une Mission archéologique et ethnographique au Soudan Français**, par le lieutenant L. DESPLAGNES; avec une étude anthropologique de M. le Dr HAMY, membre de l'Institut, une note minéralogique de M. LACROIX, membre de l'Institut. — 1907. 236. reprod. fotogr., et une carte en couleurs. — Un vol. in-8 de 504 pages . . . 12 fr.
- Mission Arnaud Cortier. Alger-Cotonou (15 fév.-24 juin 1907). Nos Confins Sahariens. Etude d'Organisation militaire Saharienne**, par le capitaine ARNAUD et le lieutenant CORTIER. — Illustré de 96 reprod. fotogr. et de cartes. — 1908. Un vol. in-8. 12 fr.
- Mission Arnaud Cortier. D'une rive à l'autre du Sahara**, par le lieutenant M. CORTIER; carnet de route de la mission, étude de l'Adr'ar et des Iforas, résultats astronomiques; illustré de 118 reprod. fotogr. et de cartes. — 1908. Un vol. in-8. 12 fr.
- Mission scientifique au Dahomey**, par HENRY HUBERT, docteur ès sciences, administ. adjoint des Colonies. Ouvrage honoré d'une subvention de l'Association française pour l'avancement des Sciences et de Souscriptions officielles du Ministère des Colonies et du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Illustré de 49 reprod. fotogr. prises par l'auteur et accompagné d'une carte géologique, prix 15 fr.
- Le pays Mossi.** — Le pays et les peuples de la partie centrale de la boucle du Niger, par le lieutenant Lucien Marc; avec reprod. fotogr. 1909. — Un vol. in-8° de 280 pages. 6 fr.
- Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française.** 1910. Notices géographiques, historiques, économiques sur chaque colonie, accompagnées de 9 cartes en couleurs; 10 plans, un fort volume in-8° de 900 pages. Prix net 6 fr.
- Les Touareg du Sud Est.** — L'Aïr, leur rôle dans la politique saharienne par le Lieutenant JEAN, de l'Infanterie coloniale. Ouvrage illustré de reprod. fotogr. et de cartes. — 1908. Un vol. in-8 12 fr.

NOTICES

Publiées par le Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

- | | |
|---|---|
| <p>La Guinée, par M. F. Rouget <i>épuisé</i></p> <p>Le Haut Sénégal et Niger <i>épuisé</i></p> <p>Les Chemins de fer en Afrique Occidentale Française.</p> <p style="padding-left: 20px;">I. — <i>Dakar à Saint-Louis épuisé</i></p> <p style="padding-left: 20px;">II. — <i>Haut Sénégal: De Kayes au Niger.</i> 3 fr. 50</p> <p style="padding-left: 20px;">III. — <i>Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey</i> 3 fr. 50</p> <p>La Côte d'Ivoire. 7 fr. 50</p> <p>Le Dahomey 7 fr. 50</p> | <p>Les Postes et Télégraphes 3 fr. 50</p> <p>L'Enseignement, par M. Lemée 2 fr. »</p> <p>Service médical au Haut Sénégal et Niger. 1 fr. »</p> <p>Service météorologique. 1 fr. »</p> <p>Le Sénégal, par MM. Olivier 7 fr. 50</p> <p>L'Afrique Occidentale Française, par M. G. François . . . 7 fr. 50</p> <p>La Mauritanie. 3 fr. 50</p> <p>L'Assistance médicale Indigène 1 fr. 50</p> |
|---|---|

Toutes ces notices (format in-8 raisin) sont accompagnées de nombreuses reproductions photographiques.

